

ORDRE DU JOUR

239^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

22 mai 2026 | 9 h – 16 h HAR

Réunion hybride : The Westin Calgary, Calgary, AB | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture de la réunion (de 9 h à 9 h 5)	5 minutes
<p>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – J. Van der Put (pages 1-5) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i></p>	
<p>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 6-9)</p>	
<p>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – J. Van der Put (pages 10-11) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil</p>	
2. Ordre du jour de consentement (de 9 h 5 à 9 h 10)	5 minutes
<p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p>	
<p>2.1 Approbation des procès-verbaux (pages 12-20) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 27 février 2026 soit approuvé tel que présenté.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 8 avril 2026 soit approuvé tel que présenté</i></p>	
<p>2.2 Le point sur le Défi 50-30 (pages 21-24)</p>	
<p>2.3 Nominations au BCAPG (pages 25-27) <i>QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029 :</i> a) <i>Pierre Bourque, membre hors cadre (troisième mandat)</i> b) <i>Mrinal Mandal, membre hors cadre (troisième mandat)</i> c) <i>Jason Foster, membre hors cadre (deuxième mandat)</i> d) <i>Zahra M. Kazem-Moussavi représentante du Manitoba/Saskatchewan (premier mandat)</i> e) <i>Derek Oliver, membre hors cadre (premier mandat)</i> f) <i>Farrah Fayyez, membre hors cadre (premier mandat)</i> g) <i>Réda Fayek, membre hors cadre (premier mandat)</i></p>	
<p>2.4 Nominations au BCCAG (pages 28-31) <i>QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029 :</i> a) <i>Farzad Rayegani, représentant de PEO (deuxième mandat)</i> b) <i>Reem Roufail, membre hors cadre (premier mandat)</i> c) <i>Ron Thiessen, représentant de l'Alberta (premier mandat)</i> d) <i>Adam Wallace, représentant du Nord (deuxième mandat)</i></p>	
<p>2.5 Règlements pour l'octroi de crédits de transfert (pages 32-36) <i>QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve l'ajout du nouvel article 2.3.3 à l'annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, des Normes et procédures d'agrément du BCAPG.</i></p>	

3.	Rapports de la direction (de 9 h 10 – 10 h 40)	
	3.1 Rapport du président – J. Van der Put (diapositives)	10 minutes
	3.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah a) Rapport sur les activités depuis la dernière réunion du conseil (diapositives) b) Rapport de rendement intermédiaire pour le TR1 de 2026 (pages 37-51) c) Suivi du sondage de l'engagement des employés et perspectives découlant du sondage (pages 52-54)	30 minutes
	3.3 Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation a) Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (diapositives, pages 55-56) b) Analyse de rentabilité d'un processus national pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG (pages 57-58)	20 minutes
	3.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction – P. Mann (diapositives)	15 minutes
	3.5 Rapport du Groupe des présidents – D. Mullin (diapositives)	15 minutes
	Pause-santé (10 h 40 – 11 h)	20 minutes
4.	Affaires/décisions du conseil suite (11 h – 12 h 35)	
	4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu	10 minutes
	4.2 Rapport du BCAPG – R. Gosine (pages 59-63)	10 minutes
	4.3 Rapport du BCCAG – S. Inchasi (pages 64-69)	10 minutes
	4.4 Compte rendu du Comité FAGR – M. Sterling (pages 70-73)	5 minutes
	4.5 Registre des risques / profil de risques de l'organisation – M. Sterling (pages 74-120)	15 minutes
	4.6 Réaliser une profession inclusive – A. Mullick / T. Joseph (diapositives)	15 minutes
	4.7 Rapport du Comité sur la gouvernance – D. Pothier (pages 121-122)	5 minutes
	4.8 Recommandations découlant de l'examen de la gouvernance – C. Bellini (par oral, pages 123-124)	20 minutes
	4.9 Rapport du Comité RH – M. Rose (pages 125-128)	5 minutes
	Dîner (12 h 35 – 13 h 20)	45 minutes
5	Comptes rendus annuels des parties intéressées (13 h 20 – 13 h 50)	
	5.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada – C. Yip (diapositives)	15 minutes
	5.2 Fédération canadienne étudiante de génie – H. Jubinville (diapositives)	15 minutes
6	Élections et nominations (13 h 50 – 14 h 45)	
	6.1 Élection du président élu ou de la présidente élue – M. Wrinch (pages 129-130)	45 minutes

	<p>6.2 Nomination du Comité des ressources humaines 2026-2027 – J. Van der Put (pages 131-132) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH 2026-2027 :</i></p> <p>a) Marlo Rose b) Anjum Mullick c) Christopher Chahine (au cas où une des personnes ci-dessus serait élue au poste de président élu ou présidente élue)</p>	10 minutes
7	Prochaines réunions (14 h 45 – 14 h 50)	5 minutes
	<p>Réunions du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL) 	
	<p>Réunions des comités et des groupes de travail 2025-2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité RH : 23 mai 2026 (Calgary, Alb.) Réunion du BCAPG: 29-31 mai 2026 (Ottawa) Comité sur la Gouvernance et Comité FAGR 2026-2027 : 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL) 	
	Pause-santé (14 h 50 – 15 h)	10 minutes
8	Séances à huis clos (15 h 00 – 16 h)	
	<p>8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, Conseiller du Groupe des chefs de la direction et membres du personnel <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le Conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services aux conseil et le dirigeant principal des finances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel sur les programmes d'affinité – P. Rizcallah (documents d'appui envoyés séparément). 	30 minutes
	<p>8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>	15 minutes
	<p>8.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la réunion 	15 minutes
9	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
		<i>Il n'y a pas de mesures en cours actuellement</i>			

PROCÈS-VERBAL DE LA 237^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

27 février 2026 | 9 h – 16 h HE

Réunion hybride : Toronto Marriott City Centre, Toronto (Ontario) | via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Van der Put, président D. Spracklin-Reid, présidente élue M. Wrinch, président sortant A. Arenja E. Coles N. Colucci C. Chahine C. Dixon L. Doig A. English S. Jha T. Joseph (en mode virtuel)	T. Kirkby S. Larivière-Mantha (en mode virtuel) J. Martel A. Lockwood M. Mekomba A. Mullick J. Paliwal D. Pothier M. Rose M. Sterling N. Turgeon
Administratrices et administrateurs absents :	
Conseiller du Groupe des chefs de la direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de la direction	
Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes:	
S. Inchasi, président, BCCAG R. Gosine, président, BCAPG	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Observatrices et observateurs présents :	
Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Lia Daborn, chef de la direction, AIGNB (en mode virtuel) Ian Farthing, président, APEGS Colette Fernandes, gestionnaire des relations avec le conseil, APEGA (en mode virtuel) Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB (en mode virtuel) Paul Guy, président, NAPEG Dale Heffernan, vice-président, Engineers Yukon Gisela Hippolt-Squair, directrice, APEGA (en mode virtuel) Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS (en mode virtuel) Mike Houvardas, président, Engineers Geoscientists MB Nicolas Kaminski, président élu, APEGS	Jim Landrigan, Engineers PEI, directeur général et registraire (en mode virtuel) Karen Ling, présidente, EGBC (en mode virtuel) Vince McCormick, chef de la direction, NAPEG (en mode virtuel) Leila Notash, présidente élue, PEO Libby Osgood, présidente, Engineers PEI Bernard Roy, président, AIGNB (en mode virtuel) Emma Sanderson, présidente, FCEG Terri Steeves, présidente, APEGA Adam Wallace, président, Engineers Yukon Christopher Yip, président, DDIC (en mode virtuel) Heidi Yang, chef de la direction, EGBC (en mode virtuel)
Membres du personnel présents :	

Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle (en mode virtuel)
Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement (en mode virtuel)	Marie-Thérèse Robinson, conseillère, Affaires réglementaires (en mode virtuel)
Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance	Kyle Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale (en mode virtuel)
Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques (en mode virtuel)	Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Carole Ann Hoffman, spécialiste, Compétences professionnelles (en mode virtuel)	
Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	
Derek Menard, dirigeant principal des finances (en mode virtuel)	
Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG (en mode virtuel)	

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada, confirme le quorum et ouvre la réunion à 9 h 01 (HE). Il accueille les participant.e.s et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2026-02-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

J. Van der Put présente un moment de diversité axé sur le Mois de l'histoire des Noirs.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente du conseil

J. Van der Put renvoie le conseil à la liste des *mesures de suivi* et à la liste des *présences* de la dernière réunion, qui ont été distribuées à titre d'information.

2. Ordre du jour de consentement

2.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 8 décembre 2025 soit approuvé tel que présenté.

2.2 Rapports des comités

- a) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- b) Comité sur la gouvernance
- c) Comité des ressources humaines

- d) Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- e) Bureau canadien des conditions d'admission en génie

2.3 Rapport annuel de rendement stratégique

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2025 pour distribution aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2026.

2.4 Énoncé de principe national

QUE le nouvel Énoncé de principe national sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et la science des données soit approuvé.

Motion 2026-02-2D

Présentée et appuyée

QUE les points 2.1 et 2.2 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

Le conseil convient d'examiner les points 2.3 et 2.4 de l'ordre du jour de consentement et de discuter du rapport du BCCAG au point 4.1 de l'ordre du jour.

3. Rapports de la direction

3.1 Rapport du président

J. Van der Put fait le point sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, telles que décrites dans ses diapositives transmises à l'avance. Une brève discussion s'ensuit à propos de la valeur des échanges du président avec les organismes de réglementation.

3.2 Rapport du chef de la direction

a) Rapport sur les activités depuis la dernière réunion du conseil

P. Rizcallah, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, met en avant les points suivants tirés de ses diapositives transmises à l'avance :

- Les travaux visant à améliorer la Base de données nationale sur les effectifs, les services du Répertoire de la mobilité et la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers
- La santé financière de l'organisation
- La planification des ressources humaines
- Les tendances en matière d'effectifs
- L'exploration des sceaux et signatures numériques en génie au nom du Groupe des chefs de la direction

Toutes les questions soulevées à la suite du rapport reçoivent une réponse.

b) Faire avancer la collaboration et l'harmonisation

Le conseil prend note, pour examen ultérieur, de la pertinence de maintenir la collaboration et l'harmonisation comme point récurrent à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, étant donné qu'il s'agit déjà d'un élément central des discussions entre les organismes de réglementation.

3.3 Réaliser l'avenir de l'agrément en génie

T. Hubley présente au conseil un compte rendu détaillé sur l'état d'avancement des recommandations du *Rapport sur la voie à suivre* du projet Avenir de l'agrément en génie, en s'appuyant sur les documents transmis à l'avance. Une discussion s'ensuit.

T. Hubley fournira un autre compte rendu au conseil lors de sa réunion de mai, accompagné d'une mise à jour sur l'analyse de rentabilité relative à un processus national d'admission et d'évaluation de la formation pour les candidats formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice. Ces projets constituent les deux piliers de l'orientation stratégique *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation*.

3.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction

P. Mann, conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, rend compte des réunions virtuelles du groupe tenues les 10, 12 et 17 février 2026, en mettant l'accent sur les points suivants :

- Le développement professionnel continu
- L'évaluation sur la base des compétences 2.0
- La mobilité interprovinciale
- L'interface entre le Groupe national des responsables de l'admission et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Toutes les questions posées reçoivent une réponse. Il est suggéré que les futures mises à jour sur la collaboration et l'harmonisation soient présentées, au besoin, par le conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil.

3.5 Rapport du Groupe des présidents

T. Steeves, président de l'APEGA, rend compte de la réunion du Groupe des présidents tenue la veille en mettant l'accent sur les points suivants :

- Les plans visant à restructurer les présentations annuelles des organismes de réglementation, qui sont données dans le cadre des réunions du printemps, sous forme de tables rondes portant sur des sujets prédéterminés;
- Les discussions concernant l'examen de la gouvernance d'Ingénieurs Canada et les informations dont les membres ont besoin pour éclairer leur prise de décision;
- Les principaux sujets qui sont ressortis de la table ronde du groupe.

Les questions soulevées par ce compte rendu sont toutes traitées.

4. **Affaires/décisions du conseil**

4.1 Points retirés de l'ordre du jour de consentement, s'il y a lieu

Bureau canadien des conditions d'admission en génie (point 2.2e) :

S. Inchasi, président du BCCAG, apporte des précisions sur les efforts de recrutement de bénévoles mentionnés dans le rapport du BCCAG.

Rapport annuel de rendement stratégique (point 2.3) :

Des membres du personnel répondent aux questions concernant les progrès liés aux orientations stratégiques *Réaliser une profession inclusive* et *Réaliser notre rôle dans la durabilité*.

Motion 2026-02-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2025 pour distribution aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2026.

Adoptée

Énoncé de principe national

Un membre du personnel explique également le processus d'élaboration des énoncés de principe ainsi que les efforts actuels visant à atténuer les risques associés à l'intelligence artificielle (IA) dans la profession d'ingénieur, particulièrement au niveau de l'entrée dans la profession.

Motion 2026-02-4D

Présentée et appuyée

QUE le nouvel Énoncé de principe national sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et la science des données soit approuvé.

Adoptée

4.2 Objectifs 2026 du chef de la direction

M. Rose, président du Comité des ressources humaines, présente les objectifs du chef de la direction qui ont été élaborés avec l'aide du comité et transmis à l'avance. Le conseil fait des suggestions au comité concernant le moment où ces objectifs devraient à l'avenir lui être présentés, ainsi que sur d'éventuels ajustements à apporter aux indicateurs ou mesures de rendement clés et à la pondération utilisés pour l'évaluation. Le comité examinera ces suggestions lors de sa prochaine réunion, prévue le 1^{er} avril 2026.

Motion 2026-02-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve les objectifs 2026 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.

Adoptée

4.3 Réaliser une profession inclusive

T. Joseph et A. Mullick font le point sur la conférence 30 en 30 de 2026 et invitent le conseil à discuter de l'adoption éventuelle d'un énoncé d'engagement qui orienterait le rôle d'Ingénieurs Canada dans la promotion d'une profession accueillante et inclusive.

Les membres du conseil répondent aux questions qui ont été transmises à l'avance et examinent l'information contextuelle connexe, soulignant l'importance d'un tel énoncé tout en demandant des précisions supplémentaires quant à son objectif. Dans l'ensemble, les membres se prononcent largement en faveur de l'élaboration d'un énoncé d'engagement, en insistant sur la cohérence et l'harmonisation avec les énoncés existants et connexes. Les commentaires formulés éclaireront la prochaine discussion du conseil sur cette question en mai.

4.4 Révision des politiques du conseil

D. Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance, soumet à l'examen du conseil les modifications apportées à une (1) politique du conseil qui avaient été transmises à l'avance. Une brève discussion s'ensuit.

Motion 2026-02-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, la politique révisée 7.12, Actifs nets.

Adoptée

4.5 Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance

C. Bellini, président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG), présente un compte rendu verbal sur les activités liées à cet examen, notamment l'atelier virtuel avec les parties intéressées prévu le 3 mars 2026, les plans visant à soumettre des recommandations aux membres, ainsi que le rôle du GTEG dans la mise en œuvre des recommandations du consultant. M. Bellini répond ensuite aux questions.

5. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 8 avril 2026 (réunion virtuelle)
- 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)
- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)

6. Séances à huis clos

6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs

Motion 2026-02-7D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2026-02-8D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

6.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2026-02-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et les membres du Comité RH.

Adoptée

7. Closing

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 26 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président

Light Go, avocat général et secrétaire général

PROCÈS-VERBAL DE LA 238^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

8 avril 2026, 11 h - 14 h (HE)

Réunion virtuelle via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
J. Van der Put, président D. Spracklin-Reid, présidente élue M. Wrinch, président sortant A. Arenja E. Coles N. Colucci C. Chahine C. Dixon L. Doig	A. English T. Joseph S. Larivière-Mantha J. Martel A. Lockwood A. Mullick J. Paliwal M. Rose M. Sterling
Administratrices et administrateurs absents :	
S. Jha T. Kirkby M. Mekomba	D. Pothier N. Turgeon
Conseiller du Groupe des chefs de la direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de la direction	
Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes :	
S. Inchasi, président, BCCAG R. Gosine, président, BCAPG	P. Rizcallah, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général
Observatrices et observateurs présents :	
Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Kathryn Cosgrove, consultante, Cosgrove Lia Daborn, chef de la direction, AIGNB Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS Mike Houvardas, président, Engineers Geoscientists MB Nicolas Kaminski, président élu, APEGS Jim Landrigan, Engineers PEI, directeur général et registraire Karen Ling, présidente, EGBC Roddy MacDonald, consultant, Cosgrove	Vince McCormick, chef de la direction, NAPEG Leila Notash, présidente élue, PEO Jennie Rand, présidente, Engineers Nova Scotia Bernard Roy, président, AIGNB Terri Steeves, présidente, APEGA Adam Wallace, président, Engineers Yukon Paul Wynnyk, chef de la direction, APEGA Christopher Yip, président, DDIC Heidi Yang, chef de la direction, EGBC
Membres du personnel présents :	
Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance Rosie Gauthier, Responsable principale des événements et des initiatives stratégiques Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	Derek Menard, dirigeant principal des finances Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 11 h (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2026-04-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.

Adoptée

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

2. Affaires/décisions du conseil

2.1 États financiers audités de 2025

M. Sterling, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente les états financiers audités de 2025 qui ont été transmis à l'avance au conseil. Toutes les questions reçoivent une réponse.

Motion 2026-04-2D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, tels qu'audités par Raymond Chabot Grant Thornton, et que ces états financiers soient présentés aux membres à leur assemblée annuelle de 2026.

Adoptée

2.2 Recommandations découlant de l'examen de la gouvernance

J. Van der Put invite C. Bellini, président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, ainsi que Kathryn Cosgrove et Roddy Macdonald, de Cosgrove & Co., à présenter le rapport final et les recommandations découlant de l'examen de la gouvernance. Les observations préliminaires s'appuient sur le *Rapport final : Examen de la gouvernance et consultation*, une note de breffage comprenant des motions proposées au conseil, ainsi qu'une présentation (addenda 1). Les participant.e.s peuvent ensuite poser des questions.

Une discussion approfondie sur certaines recommandations et les prochaines étapes s'ensuit, et toutes les questions reçoivent une réponse.

Motion 2026-04-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil supervise la phase de définition de la portée et de planification en ce qui concerne le Rapport final : Examen de la gouvernance et consultation, daté du 1er avril 2026, afin d'éclairer les décisions futures en matière de gouvernance.

QUE le conseil recommande aux membres, lors de leur assemblée annuelle de 2026, d'approuver en principe la réduction de la taille du conseil d'Ingénieurs Canada, selon le modèle « un organisme de réglementation, un siège », et que les modifications au Règlement administratif qui en découlent soient présentées à une assemblée extraordinaire des membres pour approbation.

QUE le conseil recommande aux membres, lors de leur assemblée annuelle de 2026, d'approuver en principe la participation d'administrateurs et administratrices indépendants au

conseil d'Ingénieurs Canada, et que les modifications au Règlement administratif qui en découlent soient présentées à une assemblée extraordinaire des membres pour approbation.

QUE le conseil convoque les membres à une assemblée extraordinaire le 8 octobre 2026 afin d'examiner les modifications proposées au Règlement administratif en ce qui concerne la gouvernance.

Adoptée

Post-scriptum : Lors de la réunion, on demande au personnel d'assurer un suivi sur une question mineure concernant le nombre de votes exprimés. Le personnel confirme que 16 votes ont été exprimés, dont 1 contre.

3. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 22 mai 2026 (Calgary, Alb.)
- 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL)

4. Séances à huis clos

4.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs et conseiller du GCD

Motion 2026-04-4D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

4.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2026-04-5D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

4.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2026-04-6D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

5. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 13 h 42 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

John Van der Put, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., président

Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Le point sur le Défi 50-30		2.2
Objet :	Faire le point sur la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 du gouvernement fédéral	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Orientation du Plan stratégique 2025-2029 : Réaliser une profession inclusive Objectif fondamental 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Représentation insuffisante des groupes marginalisés	
Préparé par :	Jeanette Southwood, vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- En octobre 2020, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a lancé le « Défi 50-30 » du gouvernement fédéral. Ce défi vise à faire progresser la diversité et l'inclusion afin d'améliorer la représentation des femmes et des groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration des entreprises et de la haute direction.
- En vertu du Défi 50-30, les organismes participants doivent volontairement adopter des mesures pour atteindre les objectifs ci-dessous, dont ils devront d'ailleurs régulièrement rendre compte à leur conseil d'administration :
 1. **Parité entre les genres** (50 % de femmes et de personnes non binaires) au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction ;
 2. Représentation importante (30 %) des autres **groupes sous-représentés** au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction, notamment les personnes racisées, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et la communauté 2ELGBTQ+.
- Le conseil d'Ingénieurs Canada s'est engagé à participer au Défi 50-30 en mai 2021.
- Au 10 mars 2025, il y avait au total 2 853 organismes participants, soit une augmentation d'environ 13 % par rapport aux 2 531 organismes en 2024. L'inscription au Défi est actuellement fermée aux nouveaux signataires.

Rapport de situation

- Ingénieurs Canada s'efforce de sensibiliser le personnel, le conseil et les organismes de réglementation à l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (IDEA) par la formation et le partage des ressources. Plusieurs activités ont été entreprises depuis la dernière mise à jour sur le Défi 50-30 au conseil en mai 2025, notamment les activités entreprises dans le cadre de l'orientation stratégique visant à « Réaliser une profession inclusive », dont le résultat attendu est :

« Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation ».

- Ingénieurs Canada organisera sa conférence annuelle 30 en 30 intitulée *Au-delà des limites : une collaboration pour l'action collective* le 24 mai à Calgary, en collaboration avec l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA), la Coalition canadienne des femmes en sciences, en ingénierie, en métiers et en technologie (CCFSIMT) et l'Office to Advance Women Apprentices — Alberta. La conférence rassemblera des dirigeant.e.s d'organismes de réglementation du génie, de firmes d'ingénieurs et d'établissements d'enseignement du génie ainsi que d'autres organisations afin qu'ils abordent les obstacles relevant de leur contrôle et de leur influence, collaborent à des solutions et définissent la responsabilisation et en fassent la promotion pour favoriser la réussite des femmes et des groupes marginalisés dans la profession. La conférence sera axée sur les changements de culture et de politique dans les domaines des sciences, de l'ingénierie, des métiers et de la technologie.
- Ingénieurs Canada a signé un protocole d'entente actualisé avec EngiQueers Canada (EQ Canada) en mars 2025. En janvier de cette année, Ingénieurs Canada a assisté à la conférence nationale annuelle d'EQ et y a donné une présentation.
- Ingénieurs Canada participe chaque année à la Conférence annuelle sur la diversité en ingénierie (CDI) de la Fédération canadienne étudiante en génie (FCEG). La participation à la CDI est inscrite dans l'engagement d'Ingénieurs Canada, tel que décrit dans le PE avec la FCEG.
- Ingénieurs Canada participe chaque année au Regroupement national au Canada de l'Advancing Indigenous Science and Engineering Society (AISES). En 2025, Ingénieurs Canada a assisté au Rassemblement national aux côtés de notre Comité consultatif autochtone, composé principalement d'ingénieurs autochtones des quatre coins du Canada. En 2026, en plus de sa participation, Ingénieurs Canada a donné une présentation en collaboration avec une ancienne présidente de notre Comité consultatif autochtone.
- Le BCCAG a entrepris une initiative depuis avril 2024 pour harmoniser ses pratiques avec l'adoption du Défi 50-30 par le conseil. En avril 2025, il a mis au point une matrice d'attributs, qui a servi à orienter le processus de nomination de 2026; il a également instauré une minute d'amélioration continue dans ses réunions, axée sur les sujets liés à l'EDI et à la gouvernance. En avril, le BCCAG a organisé un atelier sur le leadership inclusif et a également lancé une initiative d'amélioration continue touchant tous les aspects du recrutement, de l'intégration, des politiques, de la gestion des réunions, du rayonnement et de la consultation.
- Dans le cadre de tous les appels de candidatures au conseil, les organismes de réglementation doivent tenir compte de l'engagement d'Ingénieurs Canada à participer au Défi 50-30.
- Les tableaux suivants illustrent les données démographiques pour le conseil et l'équipe de direction, recueillies au moyen des sondages d'autoévaluation en 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Genre

	Administrateurs/administratrices du conseil					Équipe de direction				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
% de femmes et de personnes non conformes au genre	39 %	-*	-*	-*	-*	63 %	50 %	-*	-*	43%
% de femmes (incluant les femmes ayant une expérience trans)	-*	26 %	38 %	41 %	41%	-*	50 %	50 %	57 %	43%
% d'hommes (incluant les hommes ayant une expérience trans)	30 %	53 %	50 %	55 %	55%	25 %	50 %	50 %	43 %	57%
% de personnes qui préfèrent ne pas répondre	4 %	5 %	0 %	5 %	5%	13 %	0 %	0 %	0 %	0%
% de personnes non conformes au genre/non binaires/de genre fluide	-*	5 %	6 %	0 %	0%	0 %	0 %	0 %	0 %	0%
% de personnes d'une autre catégorie de genre	-*	11 %	6 %	0 %	0%	-*	-*	0 %	0 %	0%
Nombre de personnes qui n'ont pas répondu à la question	6	4	7	1	1	0	0	1	0	0

* Indique que cette question n'a pas été posée dans le sondage

Groupes sous-représentés

	Administrateurs/administratrices du conseil					Équipe de direction				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
% de personnes appartenant à des groupes sous-représentés (c.-à-d. personnes racisées, Autochtones, personnes en situation de handicap et membres de la communauté 2ELGBTQ+, personnes noires, personnes de couleur)	17 %	7 %	31 %	30 %	32%	25 %	25 %	50 %	57 %	71%
% de personnes qui ne s'identifient pas comme membre d'un groupe sous-représenté	61 %	73 %	69 %	70 %	68%	75 %	75 %	50 %	43 %	14%

	Administrateurs/administratrices du conseil					Équipe de direction				
Préfère ne pas répondre	-*	20 %	-*	-*	-*	0 %	0 %	0 %	0 %	14%
Nombre de personnes qui n'ont pas répondu à la question	5	4	7	1	1	0	0	1	0	0

* Indique que cette question n'a pas été posée dans le sondage

Résumé des résultats

Tel que mentionné dans la partie Contexte, le Défi 50-30 demande aux organismes participants de rendre compte régulièrement à leur conseil d'administration des progrès accomplis vers la réalisation du défi.

	Administrateurs/administratrices du conseil					Équipe de direction				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
Parité entre les genres (50 % de femmes et de personnes non binaires)	39 %	31 %	44 %	41 %	41%	63 %	50 %	50 %	57 %	43%
Représentation importante (% de personnes appartenant à des groupes sous-représentés, c.-à-d. personnes racisées, Autochtones, personnes handicapées et membres de la communauté 2ELGBTQ+, personnes noires, personnes de couleur)	17 %	7 %	32 %	31 %	32%	25 %	25 %	50 %	57 %	71%
Nombre de personnes qui n'ont pas répondu à la question	6* 5**	4	7	1	1	0	0	1	0	0

* Question sur la parité entre les genres

** Question sur la représentation importante

Prochaines étapes

- Le directeur des Ressources humaines d'Ingénieurs Canada élabore un plan de formation sur l'IDEA à l'interne pour le personnel et les bénévoles et explore des façons de mesurer notre travail par rapport aux normes existantes sur l'EDI dans le milieu du travail.
- La composition du conseil sera réexaminée dans le cadre de l'examen de la gouvernance, tel qu'identifié dans le Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCAPG		2.3
Objet :	Approuver la nomination d'une nouvelle représentante régionale et de trois nouveaux membres hors cadre, ainsi que trois renouvellements de mandat au sein du BCAPG pour des mandats commençant le 1 ^{er} juillet 2026	
Lien avec le plan stratégique /les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pierre Bourque, membre hors cadre (troisième mandat) • Mrinal Mandal, membre hors cadre (troisième mandat) • Jason Foster, membre hors cadre (deuxième mandat) • Zahra M. Kazem-Moussavi représentante du Manitoba/Saskatchewan (premier mandat) • Derek Oliver, membre hors cadre (premier mandat) • Farrah Fayyez, membre hors cadre (premier mandat) • Reda Fayek, membre hors cadre (premier mandat) 	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	<p>Johanne Lamarche, coordonnatrice, Agrément Mélanie Ouellette, secrétaire par intérim du BCAPG Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires</p>	
Présenté par :	Ann English, administratrice nommée au BCAPG et présidente du Sous-comité des candidatures du BCAPG	

Définition du problème/de l'enjeu

- En vertu des dispositions de la politique 6.9 du conseil, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie* (BCAPG), Pierre Bourque et Mrinal Mandal sont admissibles à un troisième mandat de trois ans, tandis que Jason Foster est admissible à un deuxième mandat de trois ans. L'OIQ a confirmé le statut de membre en règle de Pierre Bourque, l'APEGA a confirmé le statut de membre en règle de Mrinal Mandal et PEO a confirmé le statut de membre en règle de Jason Foster.
- En collaboration avec l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS) et Engineers Geoscientists Manitoba, le Sous-comité des candidatures du BCAPG a sollicité la candidature d'un représentant du Manitoba/Saskatchewan tel que suggéré dans la politique du



conseil 6.9. L'APEGS et Engineers Geoscientists Manitoba ont présenté trois candidatures pour ce poste.

- Un appel national à manifestation d'intérêt pour trois membres hors cadre a été diffusé par l'entremise de Parlons génie, de Parlons agrément, et de la mise à jour hebdomadaire du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, de même que transmis aux membres de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et aux membres du BCAPG, qui ont été invités à le faire circuler dans leurs réseaux. L'appel a également été envoyé aux personnes qui ont répondu aux appels à manifestation d'intérêt pour des postes de membre hors cadre et qui possédaient au moins une des qualifications ou des compétences recherchées.
- Le Sous-comité des candidatures du BCAPG soutient toutes les nominations susmentionnées.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Aucun

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCAPG bénéficiera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

Consultations

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif et/ou la confirmation de leur statut de membre en règle.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le secrétariat du BCAPG informera les personnes concernées de leur nomination, au nom de la présidente du Sous-comité des candidatures du BCAPG.

Annexe

- **Annexe 1** : Profils des nouveaux membres (brèves notes biographiques)



**Profil des nouveaux membres
Nominations au BCAPG – 2026**

Brèves notes biographiques – Derek Oliver :

- Professeur et directeur du département de génie électrique et informatique, Université du Manitoba
- Formation en génie physique
- Possède une vaste expérience en matière de visites d'agrément.

Brèves notes biographiques – Zahra Moussavi :

- Professeure, département de génie électrique et informatique, Université du Manitoba
- A participé à deux visites d'agrément, la plus récente en 2022.
- Formation en génie électronique

Brèves notes biographiques – Reda Fayek :

- Professeur, faculté de génie, collège Conestoga
- A participé à deux visites d'agrément, la plus récente en 2023.
- Formation en génie électrique
- Maîtrise l'anglais et le français.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCCAG		2.4
Objet :	Approuver quatre nominations au BCCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029	
Lien avec le plan stratégique /les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Farzad Rayegani, représentant de PEO (deuxième mandat) • Reem Roufail, membre hors cadre (premier mandat) • Ron Thiessen, représentant de l'Alberta (premier mandat) • Adam Wallace, représentant du Nord (deuxième mandat) 	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sudhir Jha, administrateur représentant les Territoires du Nord-Ouest et le plus ancien administrateur nommé au BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- En vertu de la politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, les représentants régionaux au BCCAG sont nommés par les organismes de réglementation de leurs régions respectives. Chacun des trois candidats régionaux a été présenté par les organismes de réglementation appropriés et leur candidature a été examinée par le Comité des candidatures du BCCAG.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les renouvellements de mandat pour la période indiquée.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont été présentés par leurs organismes de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCCAG disposera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

Consultations

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le président du Comité des candidatures du BCCAG, le plus ancien administrateur nommé Sudhir Jha, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- **Annexe 1** : Résumé des candidats

Résumé des candidats

Farzad Rayegani, PhD, P.Eng., représentant de PEO (renouvellement de mandat)

- Doctorat en systèmes de génie mécanique, Université de Miskolc, Hongrie, 1999.
- **Employeur** : doyen principal, Collège Humber, Toronto (2017–2023); doyen associé, génie mécanique et électrique et technologie, Collège Sheridan (2012–2017); professeur et coordonnateur de projets de recherche appliquée et de collaboration avec l'industrie, Collège Sheridan (2004–2012)
- **Inscription** : ingénieur inscrit auprès de Professional Engineers Ontario (PEO)
- **Engagement associatif** : membre du comité des exigences en matière d'expérience, Professional Engineers Ontario (depuis 2002); coprésident du Conseil national des doyens de l'apprentissage, des métiers et de la technologie (NCDATT) (depuis 2021); ancien président de Colleges Ontario – Heads of Technology (2019–2022); chercheur principal/responsable de projet au Southern Ontario Network for Advanced Manufacturing Innovation (depuis 2016); 25 publications universitaires (dont six à titre de premier auteur))

Reem Roufail, PhD, P.Eng., membre hors cadre

- Doctorat en génie minier, Université de la Colombie-Britannique, 2011
- Maîtrise (M.Sc.) en concentration des matériaux, Université américaine du Caire, 1997
- Baccalauréat (B.Eng.) en génie mécanique, Université américaine du Caire, 1992
- **Employeur** : professeure agrégée, volet enseignement, conception de systèmes et génie biomédical, Université de Waterloo (depuis 2017)
- **Affiliation professionnelle** : ingénieure inscrite auprès de Professional Engineers Ontario (PEO); membre de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole; membre de l'American Society for Metals (ASM)
- **Engagement universitaire et administratif** : coordonnatrice de l'agrément, génie de la conception des systèmes et génie biomédical, Université de Waterloo (depuis 2017); coordonnatrice de l'agrément, génie minier, UBC (2016–2017); présidente de la séance sur le traitement des minerais, Congrès international sur le traitement des minerais (2016); coordonnatrice de la conférence SAG2015 (2014–2015); représentante de l'UBC, Coalition for Energy Efficient Comminution (2014–2015)

Ron Thiessen, P.Eng., représentant de l'Alberta

- Doctorat en génie civil (génie de l'environnement), Université de Calgary, 2018
- Maîtrise (M.Sc.) en génie civil (génie de l'environnement), Université de Calgary, 2011
- Baccalauréat en génie (génie civil), Université de la Saskatchewan, 1998
- **Employeur** : consultant principal, F.T. Norman Consulting Inc. (depuis 2023); professeur auxiliaire, Département de génie civil, Université de Calgary (depuis 2025)
- **Inscriptions** : ingénieur inscrit auprès de l'APEGA (Alberta), de l'APEGS (Saskatchewan), de l'EGBC (Colombie-Britannique) et de la NAPEG (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
- **Engagement au sein de son association** : expert en la matière (évaluation des diplômes universitaires), APEGA (depuis 2019)

Adam Wallace, M.Eng., P.Eng., représentant du Nord (renouvellement de mandat)

- Maîtrise (MEng) en génie géologique, Université de la Colombie-Britannique, 2014

- Baccalauréat ès sciences (BASc) en génie géologique, Université de la Colombie-Britannique, 2006
- **Employeur** : ingénieur géotechnicien, région de l'Arctique, Tetra Tech's Arctic Engineering Group (depuis 2013)
- **Inscriptions** : ingénieur inscrit en Colombie-Britannique, en Alberta et au Yukon
- **Engagement au sein de son association** : membre du conseil, Engineers Yukon (depuis 2021)
- **Expérience dans le Nord** : ingénieur de projet et responsable technique pour des projets géotechniques et multidisciplinaires dans des environnements nordiques éloignés, avec une expérience directe des défis techniques, logistiques et sociaux liés à la réalisation de projets d'ingénierie dans de petites collectivités autochtones éloignées

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Règlements pour l'octroi de crédits de transfert		2.5
Objet :	Approuver les modifications proposées par le BCAPG à l'une de ses politiques d'agrément.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique 2 : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve l'ajout du nouvel article 2.3.3 à l'annexe 1, Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, des Normes et procédures d'agrément du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément Mélanie Ouellette, secrétaire par intérim du BCAPG Ray Gosine, président du BCAPG	
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- L'annexe 1 des [Normes et procédures d'agrément du BCAPG](#) précise la manière dont les programmes de génie agréés peuvent transférer des crédits d'études postsecondaires antérieures lorsque les étudiants intègrent un diplôme de premier cycle en génie. Un cheminement courant concerne les étudiants issus des programmes de cégep¹ au Québec.
- Les étudiants issus de programmes techniques de trois ans donnés dans des cégeps ne bénéficient actuellement pas de la même reconnaissance simplifiée des études complémentaires, malgré le fait qu'ils aient suivi les mêmes cours obligatoires que les étudiants issus de programmes préuniversitaires de cégep de deux ans.
- Compte tenu de cette inégalité, des modifications aux normes d'agrément du BCAPG ont été proposées. Le nouvel article proposé et les modifications connexes permettraient d'accorder des crédits de transfert sans exiger des EES qu'ils procèdent à une validation au cas par cas.
- Conformément à la politique du conseil 9.1, *Rapport sur les normes et procédures d'agrément*, le nouvel article proposé (voir l'article 2.3.3 à l'annexe 1) constitue une modification des normes d'agrément et exige donc l'approbation du conseil.

¹ Collège d'enseignement général et professionnel

Action ou recommandation proposée

- On propose d'ajouter un nouvel article (2.3.3) et les modifications connexes à l'annexe 1 intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », qui stipule que pour les étudiants admis à des programmes agréés de premier cycle en génie provenant de programmes techniques de trois ans dispensés dans les cégeps, un maximum de 112 unités d'agrément pour études complémentaires (UA) peuvent être transférées sans procédure de validation.
- Le BCAPG appuie cette proposition à l'unanimité.
- Ce nouvel article renforce la cohérence du cadre d'agrément en harmonisant les règles relatives aux crédits de transfert avec la structure documentée des programmes de cégep. Il permet également aux EES d'accorder des crédits de transfert pour des études complémentaires sans procédure de validation, ce qui réduit la charge administrative inutile.
- Le maintien de l'asymétrie actuelle perpétue une inégalité entre les étudiants ayant une formation préparatoire semblable acquise par des études complémentaires, ce qui nuit à l'équité et à la cohérence interne *des Normes et procédures d'agrément du BCAPG*.

Consultations

- Des travaux préparatoires ont été menés avant le lancement de la consultation nationale. La question a déjà fait l'objet de discussions avec le CODIQ (Comité des doyens en ingénierie du Québec) dans le passé et les modifications proposées ont été éclairées et soutenues par des discussions avec les principales parties intéressées, notamment deux membres de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) et des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- La consultation nationale a été lancée le 15 octobre 2025 et s'est terminée le 26 novembre 2025. À la fin de la période de consultation, des commentaires ont été reçus de trois parties intéressées : deux organismes de réglementation du génie (APEGA et PEO) et un établissement d'enseignement supérieur (Université du Québec à Chicoutimi). Tous les répondants ont soutenu la proposition et n'ont recommandé aucune modification. Le rapport de consultation est disponible [ici](#).

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le BCAPG révisera ses *Normes et procédures d'agrément* de 2026 pour inclure le nouvel article et les changements connexes.
- Le nouvel article et les changements connexes seront communiqués aux EES par l'entremise de la présentation semestrielle d'Ingénieurs Canada à DDIC ainsi que dans *Parlons agrément*, l'infolettre d'Ingénieurs Canada sur l'agrément.

Annexe

- **Annexe 1 :** [Article 2.3.3 proposé et changements connexes](#)

Article 2.3.3 proposé et changements connexes¹



Appendix 1 Annexe 1

- | | |
|--|---|
| <p>a. A validation procedure equivalent to that of Article 2.3 must be in place</p> <p>b. Engineering Science and Design: 0 AU</p> <p>c. Mathematics: ≤180 AU</p> <p>d. Natural Sciences: ≤ 180 AU</p> <p>e. Complementary Studies: ≤ 120 AU;
No credit will be given for the following subjects: engineering economics, impact of technology on society, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.</p> <p>2.3.2 For 2-year pre-university CEGEP programs for which the validation procedure in article 2.3 herein is not performed, the following restrictions apply:</p> <p>a. Engineering science and engineering design: 0 AU</p> <p>b. Mathematics: ≤ 112 AU</p> <p>c. Natural science: ≤ 112 AU</p> <p>d. Complementary studies: ≤ 112 AU;
No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.</p> <p>e. Total (b)+(c)+(d) ≤ 225 AU</p> <p>2.3.3 For 3-year technical CEGEP programs for which the validation procedure in article 2.3 herein is not performed, the following restrictions apply:</p> <p>a. Engineering science and engineering design: 0 AU</p> <p>b. Mathematics: 0 AU</p> <p>c. Natural science: 0 AU</p> <p>d. Complementary studies: ≤ 112 AU
No credit is given for the following: engineering economics, impact of technology on society, oral and written communication, health and safety, professional ethics, equity and law, or environmental stewardship and sustainable development.</p> | <p>a. Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l'article 2.3 doit être en place</p> <p>b. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>c. Mathématiques : ≤180 UA</p> <p>d. Sciences naturelles : ≤ 180 UA</p> <p>e. Études complémentaires : ≤ 120 UA
Aucun crédit de transfert n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p> <p>2.3.2 Dans le cas des programmes pré-universitaires de deux ans donnés dans les cégeps, et pour lesquels la procédure de validation décrite à l'article 2.3 susmentionné n'est pas effectuée, les restrictions suivantes s'appliquent :</p> <p>a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>b. Mathématiques : ≤ 112 UA</p> <p>c. Sciences naturelles : ≤ 112 UA</p> <p>d. Études complémentaires : ≤ 112 UA
Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p> <p>e. Total de (b) + (c) + (d) : ≤ 225 UA</p> <p>2.3.3 Dans le cas des programmes techniques de trois ans donnés dans les cégeps, et pour lesquels la procédure de validation décrite à l'article 2.3 susmentionné n'est pas effectuée, les restrictions suivantes s'appliquent :</p> <p>a. Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>b. Mathématiques : 0 UA</p> <p>c. Sciences naturelles : 0 UA</p> <p>d. Études complémentaires : ≤ 112 UA
Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p> |
|--|---|

¹ Nouveau contenu en bleu.

Crédits transférés en fonction d'études effectuées au Canada

QUESTION D'AGRÈMENT	EES ayant des dispositions de validation	EES n'ayant pas de dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans ayant des dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans n'ayant pas de dispositions de validation	Programme technique de cégep de 3 ans n'ayant pas de dispositions de validation	« Établissements affiliés » (Campus satellites, programmes techniques de 3 ans donnés dans des cégeps ayant des dispositions de validation)
Niveau d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Doit être conforme aux normes du Bureau d'agrément Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache (EES Canadien) 		<ul style="list-style-type: none"> Voir les exigences générales ci-dessus et, en particulier, l'article 1.1, car l'objet ici est de s'assurer que tous les étudiants satisfont aux mêmes exigences 			<ul style="list-style-type: none"> Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés.
Cours de sciences du génie et de conception en ingénierie faisant partie du programme d'études	<ul style="list-style-type: none"> Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 225 UA en conception en ingénierie et ≥ 600 UA en sciences du génie, plus conception en ingénierie, doivent être obtenues à l'établissement d'attache Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun crédit en sciences du génie et en conception en ingénierie ne peut être transféré. 			<ul style="list-style-type: none"> Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés. Voir l'article 2.3 ci-dessus.
Vaste expérience de la conception en ingénierie		<ul style="list-style-type: none"> Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache. Dans tous les cas, la vaste expérience en conception doit être obtenue à l'établissement d'attache ou sous le contrôle de l'établissement d'attache, et sous la responsabilité d'un professeur titulaire d'un permis d'exercice du génie au Canada. 				
Limites à l'octroi de crédits	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache 	a) Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l'article 2.3 doit être en place b) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA c) Mathématiques : ≤ 180 UA d) Sciences naturelles : ≤ 180 UA e) Études complémentaires : ≤ 120 UA Aucun crédit de transfert n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.	a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b) Mathématiques : ≤ 112 UA c) Sciences naturelles : ≤ 112 UA d) Études complémentaires : ≤ 112 UA. Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable. e) Total de (b)+(c)+(d) ≤ 225 UA	a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA b) Mathématiques : 0 UA c) Sciences naturelles : 0 UA d) Études complémentaires : ≤ 112 UA. Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache

QUESTION D'AGRÈMENT	EES ayant des dispositions de validation	EES n'ayant pas de dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans ayant des dispositions de validation	Programmes de cégep de 2 ans n'ayant pas de dispositions de validation	Programme technique de cégep de 3 ans n'ayant pas de dispositions de validation	« Établissements affiliés » (Campus satellites, programmes techniques de 3 ans donnés dans des cégeps ayant des dispositions de validation)
Niveau d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Doit être conforme aux normes du Bureau d'agrément Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache (EES Canadien) 		<ul style="list-style-type: none"> Voir les exigences générales ci-dessus et, en particulier, l'article 1.1, car l'objet ici est de s'assurer que tous les étudiants satisfont aux mêmes exigences 		<ul style="list-style-type: none"> Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés. 	
Cours de sciences du génie et de conception en ingénierie faisant partie du programme d'études	<ul style="list-style-type: none"> Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 225 UA en conception en ingénierie et ≥ 600 UA en sciences du génie, plus conception en ingénierie, doivent être obtenues à l'établissement d'attache Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun crédit en sciences du génie et en conception en ingénierie ne peut être transféré. 		<ul style="list-style-type: none"> Une procédure de validation officiellement documentée doit être en place pour tous les crédits transférés. Voir l'article 2.3 ci-dessus. 	
Vaste expérience de la conception en ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> Évalué en fonction de la documentation fournie par l'établissement d'attache. Dans tous les cas, la vaste expérience en conception doit être obtenue à l'établissement d'attache ou sous le contrôle² de l'établissement d'attache, et sous la responsabilité d'un professeur titulaire d'un permis d'exercice du génie au Canada. 					
Limites à l'octroi de crédits	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache 	<p>a) Une procédure de validation équivalente à celle décrite à l'article 2.3 doit être en place</p> <p>b) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>c) Mathématiques : ≤ 180 UA</p> <p>d) Sciences naturelles : ≤ 180 UA</p> <p>e) Études complémentaires : ≤ 120 UA</p> <p>Aucun crédit de transfert n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p>	<p>a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>b) Mathématiques : ≤ 112 UA</p> <p>c) Sciences naturelles : ≤ 112 UA</p> <p>d) Études complémentaires : ≤ 112 UA.</p> <p>Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p> <p>e) Total de (b)+(c)+(d) ≤ 225 UA</p>	<p>a) Sciences du génie et conception en ingénierie : 0 UA</p> <p>b) Mathématiques : 0 UA</p> <p>c) Sciences naturelles : 0 UA</p> <p>d) Études complémentaires : ≤ 112 UA.</p> <p>Aucun crédit n'est accordé pour les matières suivantes : économie de l'ingénierie, impact de la technologie sur la société, communication orale et écrite, santé et sécurité, déontologie, équité et droit, et gestion environnementale et développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% du programme doit être suivi avec succès à l'établissement d'attache

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR1 de 2026		3.2b
Objet :	Examiner le rapport intermédiaire de rendement stratégique du TR1	
Lien avec le Plan stratégique/ les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Le [Plan stratégique 2025-229 d'Ingénieurs Canada](#) a été approuvé par les membres en mai 2024.
- Chaque orientation stratégique atténue un ou plusieurs risques du conseil.
- Conformément à la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel. Le rapport annuel d'évaluation de rendement est également fourni aux membres lors de leur assemblée annuelle en mai.
- Les activités initialement prévues ont été approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada lors de son atelier de juin 2024, et sont présentées dans la section 2 du présent rapport de rendement.

Rapport de situation

- Au cours de la mise en œuvre d'un plan stratégique, des ajustements aux échéanciers, aux activités et aux indicateurs sont à prévoir à mesure que les travaux progressent. Le conseil sera informé lorsque de nouvelles activités verront le jour ou remplaceront celles qui étaient initialement prévues.

Modifications de l'échéancier depuis l'approbation du plan en mai 2024

- *Réaliser une fédération plus forte :*
 - Au lieu de commencer en 2026, le renouvellement de l'accord de financement à long terme débutera en 2027, bien avant sa date de renouvellement de 2030.
- *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation :*
 - Les travaux prévus sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) se prolongeront jusqu'en 2027.
 - Bien qu'il ait été initialement prévu que toutes les recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) seraient approuvées par le conseil d'ici la fin de 2025, on s'attend à ce que les travaux (et les approbations connexes) pour l'ensemble des recommandations se poursuivront jusqu'en 2028 et au-delà, compte tenu de leur complexité, qui nécessite une participation importante des parties intéressées.
 - Tous les travaux liés à la mise au point d'un nouveau but et d'une nouvelle portée de l'agrément, le retrait de l'exigence du cheminement minimum ainsi que des politiques connexes, sont en cours, avec quelques retards en raison de contraintes de ressources.
- *Réaliser notre rôle dans la durabilité :* L'étude visant à faire d'Ingénieurs Canada une organisation carboneutre débutera en 2027, et non en 2026, car elle doit s'appuyer sur les commentaires qui seront

recueillis à l'atelier du conseil de l'automne 2026 en ce qui concerne la définition du rôle d'Ingénieurs Canada en matière de durabilité.

Modifications des activités et des indicateurs depuis l'approbation du plan en mai 2024

- *Orientation stratégique Réaliser une profession inclusive :*
 - En collaboration avec le groupe consultatif du Groupe de travail des chefs de la direction sur l'inclusivité, Ingénieurs Canada a élaboré une feuille de route et un plan d'action sur quatre ans afin d'orienter les travaux liés à l'inclusion des femmes dans la profession. La feuille de route définit clairement les rôles et les responsabilités entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation et établit une voie réalisable à suivre. Les rapports au conseil d'Ingénieurs Canada sur la feuille de route et le plan d'action débuteront au deuxième trimestre, remplaçant ainsi l'activité de partage des recommandations en matière de stratégies de recrutement et de rétention qui était initialement prévue.
 - Suivant les conseils de son Comité consultatif autochtone, Ingénieurs Canada a adopté un cadre et un plan d'action pour la vérité et la réconciliation. La mise en œuvre de ce cadre et de ce plan d'action, avec les indicateurs associés, à partir du deuxième trimestre, fera partie du rapport au conseil d'Ingénieurs Canada, notamment l'examen des processus internes, des politiques et des énoncés nationaux.

Prochaines étapes

- Le conseil recevra son deuxième rapport trimestriel lors de sa réunion d'octobre. Cette version contiendra toutes les modifications susmentionnées.

Annexe




- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR1 (pour le Plan stratégique 2025-2029).

Rapport de rendement intermédiaire du TR1 de 2026

Les indicateurs ont été approuvés lors de [l'atelier stratégique du conseil](#) de juin 2024. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2025-2029](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

À mesure que le plan quinquennal progresse, les échéanciers, les activités et les indicateurs peuvent évoluer. Le personnel informera d'abord le conseil d'Ingénieurs Canada des changements par le biais d'une note de breffage et mettra à jour le rapport de rendement avec les modifications nécessaires lors de la prochaine période de rapport.

Afin que le rapport soit plus succinct, les éléments achevés sont supprimés après leur inclusion dans deux cycles de rapport consécutifs.

Légende	État de l'orientation stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2029	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :


État de rendement	Source
Activités planifiées (établies en juin 2024)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Rapports trimestriels 2026	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2025-2029
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2024
Comment mesurerons-nous le succès en 2029 ?	

Section 1


Réaliser une fédération plus forte

État : 

Activités planifiées	TR4 (2025)	TR1 (2026)
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance		
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables		
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance <i>Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil a reçu les résultats des discussions de l'atelier et les solutions et options préliminaires pour la deuxième ronde de consultations. Les solutions et options préliminaires ont été envoyées aux organismes de réglementation, au BCAPG et au BCCAG pour consultation entre le 9 décembre et la fin de janvier. 	<ul style="list-style-type: none"> Des comptes rendus réguliers ont été présentés aux conseils des organismes de réglementation concernant les recommandations en cours d'élaboration. Un atelier avec les principales parties intéressées a eu lieu le 3 mars 2026.
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure <i>Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes de réglementation ont été consultés à propos des recommandations provisoires découlant de l'examen de la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail a examiné le rapport final sur l'examen de la gouvernance avant sa remise finale au conseil et aux membres.
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé <i>Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. La mise en œuvre devrait commencer au troisième trimestre.
Pilier : Financement à long terme		
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables		
Renouveler l'entente de financement à long terme <i>Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2027.
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation		
Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation		
Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada		
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire <i>Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux visant à mettre en place un processus prévisible et transparent pour sélectionner les domaines de collaboration réglementaire seront précisés en temps voulu. En attendant, plusieurs projets progressent. Plusieurs projets et initiatives de collaboration et d'harmonisation sont encore en cours d'identification et de développement, notamment : le formulaire harmonisé pour la confirmation des demandes de mobilité interprovinciale, l'analyse contextuelle et l'analyse de rentabilité concernant les fournisseurs de signatures numériques et la possibilité pour Ingénieurs Canada d'offrir cette fonction, l'harmonisation des programmes de DPC, ainsi que la progression des résultats des initiatives RAAG/PCSC . Nous avons également examiné les possibilités d'améliorations de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE). 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons appuyé les initiatives visant l'harmonisation du formulaire de confirmation des demandes de mobilité interprovinciale et les conventions d'appellation des inscrits. Nous avons également examiné les améliorations possibles de notre Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) et du Répertoire de la mobilité.

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation		
État : 		
Activités planifiées	TR4 (2025)	TR1 (2026)
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables		
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le recrutement des membres du groupe de travail sur l'étude pilote du PCSC a été achevé au quatrième trimestre, tout comme l'intégration du groupe. 	Terminé.
Embaucher un expert Indicateur : Un consultant est embauché pour créer le profil de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Le consultant en développement de programme a été sélectionné et le contrat a été signé. 	Terminé.
Sélectionner les compétences Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport préliminaire qui cerne les compétences recommandées a été rédigé. Le rapport sera présenté au conseil en 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences recommandées ont été sélectionnées. Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.
Entreprendre l'étude pilote du PCSC Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet <i>(à venir en 2026)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport préliminaire qui cerne les compétences recommandées a été rédigé. Le rapport sera présenté au conseil en 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences recommandées ont été sélectionnées. Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.
Communiquer le rapport sur les résultats Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport préliminaire qui cerne les compétences recommandées a été rédigé. Le rapport sera présenté au conseil en 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences recommandées ont été sélectionnées. Le rapport préliminaire sur la définition des compétences a été transmis au groupe consultatif sur le PCSC.
Élaborer une analyse de rentabilité Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil	<ul style="list-style-type: none"> Une analyse des points communs a été communiquée au Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) 	<ul style="list-style-type: none"> Un avis juridique sur les obstacles juridiques potentiels à la mise en œuvre d'un processus national d'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG a été communiqué au Groupe national des responsables de l'admission ainsi qu'au Groupe des chefs de la direction.

Activités planifiées	TR4 (2025)	TR1 (2026)
Pilier : Agrément Résultat : L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles		
<p>Décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'aller de l'avant concernant les autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG</p> <p>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le travail lié aux recommandations approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada en octobre est entamé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le travail lié à l'agrément axé sur les résultats a été retardé en raison de contraintes de capacité et de ressources. Le travail commence à avancer sur cette activité. Le travail sur les Unités d'agrément spécifiques et le contact significatif avec des professionnels titulaires d'un permis d'exercice progresse comme prévu. Le conseil consultatif du projet Réaliser l'avenir de l'agrément en génie a discuté de la gestion du changement pour le projet.
<p>Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés.</p> <p>Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. Ce travail commencera au cours du prochain trimestre.

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité		
État : 		
Activités planifiées	TR4 (2025)	TR1 (2026)
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation		
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) <i>Indicateur</i> : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité sur la gouvernance a décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer des énoncés de politiques, qui devraient être soumis à l'approbation du conseil en mai. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité sur la gouvernance a mis sur pied un groupe de travail afin de peaufiner les ébauches de politiques et d'énoncés de politiques.
Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre <i>Indicateur</i> : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2027. Ce travail sera éclairé par les résultats et les extraits de l'atelier de l'automne décrit ci-dessous.
Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation		
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur</i> : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public	<ul style="list-style-type: none"> Les ébauches de l'analyse contextuelle et de l'analyse comparative ont été distribuées au Groupe des chefs de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse contextuelle et l'analyse comparative ont été transmises au consultant retenu pour animer l'atelier de cet automne. Les documents n'ont pas encore été publiés sur le site Web public.
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada <i>Indicateur</i> : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation	<ul style="list-style-type: none"> À venir 	<ul style="list-style-type: none"> Un animateur a été sélectionné à la suite d'une demande de propositions publique afin de concevoir et d'animer l'atelier de l'automne, auquel participeront le conseil d'Ingénieurs Canada, les chefs de la direction et les présidents. L'atelier se tiendra le 7 octobre 2026.
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU <i>Indicateur</i> : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. Ce travail sera éclairé par les résultats et les extraits de l'atelier de l'automne. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. Ce travail sera éclairé par les résultats et les extraits de l'atelier de l'automne.

Réaliser une profession inclusive

État : 

Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes

Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation

<p>Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif est actuellement moins important que prévu pour la conception de cette orientation stratégique, ce qui a entraîné un retard dans ce projet. Ce travail sera reporté au TR1 de 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> La feuille de route visant à favoriser l'inclusion des femmes a été mise au point. Nous sommes en train de créer un plan de travail associé. Nous avons obtenu l'alignement des organismes de réglementation quant à leur rôle dans la promotion d'une profession accueillante et inclusive, par le biais d'un énoncé d'engagement.
---	---	--

Pilier : Adopter l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA)

Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation

<p>Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons parrainé le rassemblement national de l'Advancing Indigenous Science Engineering Society (AISES) et y avons fait une présentation
<p>Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'IDEA <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Ces éléments ont été intégrés à notre travail visant à définir et à créer une feuille de route pour une profession accueillante et inclusive pour tout le monde.

Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation

Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation

<p>Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse contextuelle, le cadre et le projet de plan d'action ont été finalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse contextuelle et le cadre seront présentés au conseil d'Ingénieurs Canada au quatrième trimestre de 2026.
<p>Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> La formation a été offerte au personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sera donnée au personnel au troisième trimestre de 2026.
<p>Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada continue de participer, à titre de membre votant, au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) et soutient le rassemblement national de l'AISES au Canada (anciennement connu sous le nom de caISES). Nous participons également au groupe de travail du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG). 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'analyse contextuelle, les associations, conseils et organisations autochtones ont été recensés partout au Canada et évalués en fonction de leur pertinence pour les travaux d'Ingénieurs Canada, afin de soutenir l'élaboration d'un plan de sensibilisation et d'engagement.
<p>Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons embauché un consultant, sous la direction de notre Comité consultatif autochtone, afin d'élaborer un cadre et les prochaines 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre, l'analyse contextuelle et le plan d'action ont été élaborés dans leur version préliminaire et validés par le chef

<p>Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</p>	<p>étapes pour faire progresser la vérité et la réconciliation.</p>	<p>de la direction d'Ingénieurs Canada, ses deux vice-présidentes et le Comité consultatif autochtone. Ces documents ont été présentés au personnel et aux principales parties intéressées lors du rassemblement national autochtone (AISES).</p>
---	---	---

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

État : 

Activités planifiées	TR4 (2025)	TR1 (2026)
Pilier : Campagne nationale de marketing		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation</i>	Terminé.	
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les approches révisées en matière de marketing national ont été présentées au Groupe des chefs de la direction. Entente selon laquelle Ingénieurs Canada procédera à une campagne nationale de marketing en consultation avec le Groupe national des responsables des communications, qui jouera un rôle consultatif en matière de stratégie et de mise en œuvre. Ingénieurs Canada financera la conception et la mise en œuvre d'une campagne jusqu'à 500 000 \$ sur trois ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé une réunion initiale avec le Groupe national des responsables des communications pour discuter de l'orientation potentielle d'une campagne nationale de marketing.
Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les commentaires recueillis sont actuellement regroupés dans un cadre stratégique préliminaire afin de permettre des discussions plus approfondies et des ajustements.
Pilier : Parcours vers l'ingénierie		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Terminé. 	
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années</i>	<ul style="list-style-type: none"> Terminé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé avec succès un projet pilote avec un consultant pour soutenir 12 femmes dans le processus d'obtention du permis d'exercice.
Pilier : Les ingénieurs et le leadership		
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société		
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a fait appel à un consultant pour réaliser une analyse contextuelle, une analyse des documents et des entretiens avec des informateurs clés, afin de formuler des recommandations sur la représentation des ingénieurs au sein des conseils d'administration d'entreprises et d'organismes publics. Un rapport final devait être rédigé à la mi-janvier 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de recherche est terminé et a été remis. Rédaction en cours du plan de projet initial fondé sur les conclusions et les recommandations.
Créer un groupe consultatif et une charte du projet <i>Indicateur : Le groupe consultatif est créé par le chef de la direction</i>	<ul style="list-style-type: none"> La charte du projet a été réalisée au quatrième trimestre, et le recrutement du groupe consultatif a été reporté au premier trimestre de 2026 dans l'attente des résultats de l'analyse contextuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous déterminerons la nature et le champ d'action du groupe consultatif.
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous examinons actuellement les recommandations issues du rapport de recherche.

Section 2

La section suivante met en lumière le plan original que nous avons élaboré en juin 2024 :

Réaliser une fédération plus forte					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Mise en œuvre de l'examen de la gouvernance					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Mettre sur pied un Groupe de travail pour l'examen de la gouvernance Indicateur : Création du groupe de travail (terminé en 2024)					
Embaucher un expert Indicateur : Un consultant est embauché pour diriger l'examen de la gouvernance (terminé en 2025)					
Interroger les organismes de réglementation pour déterminer les enjeux, comparer le système actuel à d'autres systèmes de gouvernance et présenter des options au conseil Indicateurs : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation Le consultant propose des mises à jour du système de gouvernance (terminé en 2025)					
Présenter aux organismes de réglementation, pour validation, les options proposées pour modifier le système de gouvernance Indicateur : Les positions des organismes de réglementation sont connues et communiquées dans un rapport de consultation (terminé en 2025)					
Soumettre la proposition de gouvernance et le plan de mise en œuvre aux organismes de réglementation pour consultation et approbation ultérieure Indicateur : Les organismes de réglementation approuvent les modifications apportées au système de gouvernance					
Mettre en œuvre et surveiller le système de gouvernance révisé Indicateur : Les membres ne proposent aucune autre modification du système de gouvernance pour la durée du plan stratégique					
Pilier : Financement à long terme					
Résultat : Ingénieurs Canada dispose de processus de gouvernance efficaces et fiables					
Renouveler l'entente de financement à long terme Indicateur : Les organismes de réglementation renouvellent l'entente de financement à long terme					
Pilier : Opérationnaliser la collaboration et l'harmonisation					
Résultat : Les organismes de réglementation bénéficient de la collaboration et de l'harmonisation					
Résultat : La réglementation du génie est cohérente, efficace et efficiente dans tout le Canada					
Mettre en œuvre un processus prévisible et transparent pour sélectionner les futurs domaines de collaboration réglementaire Indicateur : Avec le soutien d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation s'attaquent en collaboration à divers domaines/problèmes de réglementation pendant la durée du plan stratégique					
Évaluer le succès de l'Énoncé national de collaboration de cinq ans Indicateur : Des leçons ont été tirées et les activités menées pendant cinq ans ont donné lieu à des succès (et à des échecs) qui peuvent être utilisés pour faire évoluer l'énoncé					
Les organismes de réglementation conviennent de réviser l'Énoncé national de collaboration Indicateur : Les organismes de réglementation conviennent de renouveler un énoncé actualisé					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice Résultat : Les organismes de réglementation disposent de systèmes fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice Résultat : Les exigences d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignées et équitables					
Mettre sur pied un groupe de travail sur l'étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC) Indicateur : Une gouvernance appropriée du projet est établie <i>Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (terminé en 2025)</i>					
Embaucher un expert Indicateur: Un consultant est embauché pour soutenir l'étude pilote du PCSC (terminé en 2025)					
Sélectionner les compétences Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet (terminé en 2025)					
Entreprendre l'étude pilote du PCSC Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet					
Communiquer le rapport sur les résultats Indicateur : Les parties intéressées participent activement aux activités du projet					
Décider des prochaines étapes Indicateur: Le conseil approuve les changements					
Décision du conseil d'Ingénieurs Canada de donner suite à d'autres recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les prochaines étapes (terminé en 2025)					
Faire approuver par le conseil d'Ingénieurs Canada les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés. Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs, les énoncés sur la portée de l'agrément et les paramètres de conception révisés					
Créer un nouveau groupe des politiques afin de tenir compte du nouveau but et de la nouvelle portée de l'agrément Indicateur : Un groupe des politiques approprié est créé					
Embaucher un consultant pour rédiger les nouvelles politiques Indicateur : Un consultant est embauché pour rédiger les nouvelles politiques					
Embaucher un consultant pour aider à la gestion du changement dans l'ensemble du système Indicateur : Un consultant est embauché pour gérer le changement dans l'ensemble du système					
Faire approuver le retrait de l'exigence du cheminement minimum par le conseil d'Ingénieurs Canada Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le retrait de l'exigence du cheminement minimum					
Mettre au point un rapport sur les conclusions concernant la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES Indicateur : Le rapport sur les conclusions est rendu public					
Réviser et faire approuver les normes et procédures d'agrément du BCAPG (normes, politiques et principes) Indicateur : Le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les normes d'agrément <i>Le BCAPG approuve les politiques et les principes</i>					

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger					
Résultat : Les organismes de réglementation disposent d'exigences efficaces, efficaces, cohérentes et équitables pour l'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG					
Élaborer une analyse de rentabilité Indicateur : L'analyse de rentabilité est élaborée et le personnel recommande sa présentation au conseil					
Présenter l'analyse de rentabilité Indicateur : Le conseil détermine que la proposition est viable et l'approuve pour consultation auprès des organismes de réglementation					
Consulter les organismes de réglementation au sujet des options viables Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation					
Assurer la transition d'autres services et programmes d'Ingénieurs Canada, si nécessaire Indicateur : Un plan est approuvé et mis en œuvre le cas échéant					

Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Initiatives approuvées par le conseil					
Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Adopter une nouvelle politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) Indicateur : La politique est approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada					
Étudier et évaluer les exigences et les incidences d'une organisation carboneutre Indicateur : Rapport préparé et présenté au conseil d'Ingénieurs Canada					
Décider s'il faut devenir ou non une organisation carboneutre Indicateur : Décision prise par le conseil d'Ingénieurs Canada					
Pilier : Déterminer notre rôle national pour appuyer les organismes de réglementation					
Résultat : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini en ce qui concerne la gérance environnementale; ce rôle complète les efforts des organismes de réglementation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires Indicateur : L'analyse contextuelle est compilée et publiée dans notre site public (terminé en 2025)					
Tenir un atelier et consulter les organismes de réglementation sur les options concernant le rôle d'Ingénieurs Canada Indicateur : Les organismes de réglementation participent à l'atelier et éclairent les options documentées dans le rapport de consultation					
Déterminer comment la profession peut soutenir les ODD de l'ONU Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini et des domaines prioritaires pour la profession qui sont approuvés par le conseil					

Réaliser une profession inclusive

Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Favoriser l'inclusion des femmes Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Diffuser les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Diffuser les recommandations concernant le repositionnement de 30 en 30 <i>Indicateur : Les recommandations sont approuvées par le conseil</i>					
Mettre en œuvre les recommandations en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et les employeurs <i>Indicateur : Les recommandations sont mises en œuvre d'ici la fin du plan stratégique</i>					
Pilier : Adopter l'IDEA Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Investir dans les efforts de renforcement des capacités des organisations clés <i>Indicateur : La portée du cadre d'évaluation existant est actualisée pour inclure l'accessibilité, et de nouveaux partenariats sont explorés</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour définir le rôle d'Ingénieurs Canada dans l'avancement de l'accessibilité <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a un rôle bien défini déterminé par les organismes de réglementation</i>					
Devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA <i>Indicateur : Ingénieurs Canada a établi des objectifs et des mesures de succès internes pour devenir un employeur d'excellence en matière d'IDEA (terminé en 2025)</i>					
Pilier : Favoriser la vérité et la réconciliation Résultat : Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et accueille la vérité et la réconciliation					
Réaliser une analyse contextuelle pour cerner les tendances émergentes et les pratiques d'organismes similaires <i>Indicateur : L'analyse est effectuée et les résultats sont incorporés dans le travail d'Ingénieurs Canada (terminé en 2025)</i>					
Offrir une formation au personnel et aux bénévoles <i>Indicateur : Une formation a été offerte au personnel et aux bénévoles (terminé en 2025)</i>					
Établir des partenariats avec des associations, des conseils et des organismes autochtones <i>Indicateur : Les partenariats sont documentés et ont des objectifs clairs (terminé en 2025)</i>					
Examiner les processus et politiques internes et les énoncés de principe nationaux alignés sur notre engagement à donner suite aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) <i>Indicateur : L'étude comparative par rapport aux Appels à l'action, aux Appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été réalisée et la voie à suivre pour opérer des changements a été identifiée</i>					

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs					
Activités planifiées	2025	2026	2027	2028	2029
Pilier : Campagne nationale de marketing					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Évaluer l'impact de la campagne Construire l'avenir et publier un rapport sommaire <i>Indicateur : Le rapport est communiqué au conseil et aux organismes de réglementation (terminé en 2025)</i>					
Consulter les organismes de réglementation pour déterminer s'il faut poursuivre une campagne nationale de marketing et comment elle serait financée, le cas échéant <i>Indicateur : Ingénieurs Canada dispose d'une voie à suivre claire, comme l'indique le rapport de consultation (terminé en 2025)</i>					
Exécuter les prochaines étapes convenues lors de la consultation <i>Indicateur : Le rapport de consultation est communiqué aux organismes de réglementation et mis en œuvre</i>					
Pilier : Parcours vers l'ingénierie					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Élaboration et mise en application d'un plan de communication <i>Indicateur : Croissance continue du suivi sur les réseaux sociaux tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique (terminé en 2025)</i>					
Le contenu informatif sur le processus d'attribution du permis d'exercice au Canada pour les diplômés de programmes agréés par le BCAPG est maintenu en ligne <i>Indicateur : Consultation stable du contenu au cours de plusieurs années (terminé en 2025)</i>					
Procéder à une évaluation à mi-chemin et rajuster l'approche et le contenu si nécessaire <i>Indicateur : L'évaluation est effectuée et la voie à suivre est communiquée</i>					
Pilier : Les ingénieurs et le leadership					
Résultat : Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société					
Réaliser une analyse contextuelle comprenant une évaluation des obstacles et des possibilités, des entretiens avec des cadres et des recommandations stratégiques <i>Indicateur : Le rapport sur ce travail est validé par le groupe consultatif et par les organismes de réglementation (terminé en 2025)</i>					
Créer un groupe consultatif et une charte du projet <i>(terminé en 2025)</i>					
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie					

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Suivi du sondage sur l'engagement des employés et perspectives découlant du sondage		3.2c
Objet :	Informar les membres du conseil des résultats du sondage sur l'engagement des employés d'Ingénieurs Canada, et du plan de travail correspondant.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Préparé par :	Georges Khoury, directeur, Ressources humaines	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Ingénieurs Canada embauche un consultant tiers pour réaliser un sondage sur l'engagement des employés tous les trois ans.
- Le plus récent sondage, administré par TalentMap, a été réalisé en novembre 2025 et fournit des informations actualisées sur l'état d'esprit des employés à l'heure actuelle.
- Au total, 94 % des employés ont rempli le sondage, ce qui correspond à 14 % au-dessus du point de référence.
- La politique du conseil 5.4, *Communication et soutien au conseil*, stipule que le chef de la direction fournisse au conseil « les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines) ».
- Les résultats du sondage ont été présentés au personnel par un représentant de TalentMap le 28 janvier 2026, lors d'une réunion en personne aux bureaux d'Ingénieurs Canada. Les membres du personnel ont eu l'occasion de poser des questions au représentant de TalentMap, au chef de la direction et à l'équipe de direction.

Rapport de situation

Résultats

- Les résultats en matière d'engagement en 2025 sont inférieurs à ceux de 2022 et se situent au-dessous du point de référence actuel. Cela reflète une normalisation postpandémique plus large, puisque les scores d'engagement se sont modérés dans de nombreuses organisations après une période de résultats élevés pendant la pandémie. Cette tendance se manifeste également par une baisse des références externes, passant de 85 % en 2022 à 80 % en 2025.
- L'engagement au niveau des équipes demeure un point fort important, 93 % des employés déclarant un niveau d'engagement positif au sein de leur équipe.
- En même temps, le sondage a révélé des préoccupations principalement au niveau de l'organisation, notamment la communication et la transmission d'informations, l'engagement au niveau de l'organisation et certains aspects de la culture organisationnelle. Ces domaines représentent les plus grandes opportunités d'amélioration et déterminent directement les mesures prioritaires décrites ci-dessus.

Plan d'action

- En réponse aux préoccupations soulevées dans le sondage, l'équipe de direction a discuté des améliorations à apporter dans trois domaines clés :
 - Information et communication
 - Engagement organisationnel
 - Culture organisationnelle
- L'équipe de direction examine actuellement les moyens de s'assurer que ces domaines viennent étayer les processus et politiques de ressources humaines d'Ingénieurs Canada, notamment par des améliorations apportées aux évaluations de rendement, aux politiques de télétravail et aux politiques relatives aux heures supplémentaires.
- Afin de renforcer les capacités de leadership, l'efficacité des communications et la responsabilisation au sein de l'organisation, il est prévu d'offrir à l'ensemble du personnel la formation *Leading with Awareness & Accountability (Diriger avec conscience et responsabilisation)*, animée par Sue Faubert de Faubert Innovation Training Solutions.
- La planification du retour au bureau sera abordée une fois les rénovations terminées, les employés devant travailler sur place au moins huit jours par mois. Cette transition pourrait favoriser la collaboration, les liens et la culture organisationnelle, tout en nécessitant une gestion du changement attentive pour tenir compte des considérations opérationnelles, d'équité et d'expérience des employés.
- Pour répondre aux domaines prioritaires cernés, d'autres initiatives seront mises de l'avant au cours des mois à venir. Des plans de travail, comportant des mesures définies, des échéanciers et des responsabilités, seront élaborés pour orienter la mise en œuvre et suivre les progrès.

Mesures mises en place depuis le sondage

- Depuis la diffusion des résultats du sondage, plusieurs mesures ont été lancées pour répondre aux préoccupations soulevées par les employés, notamment dans les domaines de l'information et de la communication, de l'engagement et du développement professionnel. Voici ces mesures :
 - **Amélioration des communications internes sur la gouvernance :**
Des comptes rendus plus fréquents et plus détaillés des réunions et des décisions du conseil d'Ingénieurs Canada sont désormais communiqués au personnel afin d'améliorer la transparence et la compréhension de l'orientation de l'organisation.
 - **Séances d'information approfondies sur les activités du Groupe des chefs de la direction :**
Le personnel reçoit des mises à jour plus détaillées sur les travaux du Groupe des chefs de la direction lorsqu'ils recourent ou orientent les priorités opérationnelles d'Ingénieurs Canada et le travail du personnel.
 - **Possibilités accrues de croissance et de mobilité :**
Des efforts sont en cours pour créer au sein de l'organisation davantage d'occasions permettant au personnel de relever de nouveaux défis, d'assumer des affectations étendues et de bénéficier d'occasions d'avancement professionnel, dans la mesure du possible.

- **Initiatives de formation et de développement :**
Des séances et des ateliers de formation sont mis en place ou élargis afin de renforcer les capacités de leadership, le développement des compétences et l'efficacité globale de l'organisation.
- **Réévaluation de la gestion du rendement :**
Le processus d'évaluation du rendement est en cours de révision dans le but de le simplifier et de mieux l'aligner sur les besoins organisationnels et la rétroaction des employés.
- **Mécanismes de rétroaction concernant le retour au bureau :**
Un groupe de travail sur la rétroaction (Groupe consultatif du personnel), sous le nom de « Visages et lieux », a été établi pour recueillir les commentaires et préoccupations du personnel concernant la planification du retour aux bureaux à la suite des rénovations des bureaux.

Examen du Comité RH

- Lors de sa réunion du 7 avril, le Comité des ressources humaines a tenu une discussion approfondie à huis clos sur les résultats avec le chef de la direction, au nom du conseil. Dans sa discussion, le Comité RH a abordé les points suivants :
 - Reconnaissance du niveau élevé des préoccupations exprimées dans le sondage et importance de la discussion de ces sujets avec le personnel.
 - Formulation d'actions et de mesures d'atténuation claires pour répondre aux préoccupations soulevées, notamment le recrutement d'un directeur des ressources humaines, l'amélioration de la communication avec le personnel et des mises à jour organisationnelles plus régulières et plus approfondies.

Prochaines étapes

- Ingénieurs Canada a embauché un directeur des ressources humaines, qui a pris ses fonctions le 23 mars 2026 et qui travaillera avec l'équipe de direction pour améliorer l'expérience des employés.
- Les progrès seront surveillés et évalués de manière continue, et les réussites ainsi que les améliorations seront reconnues et célébrées parmi le personnel.
- Le chef de la direction donnera des comptes rendus régulièrement au Comité RH et au conseil sur les progrès réalisés et les mesures prises en réponse aux résultats du sondage lors de leurs réunions respectives.
- Un sondage de suivi sur l'engagement des employés sera réalisé dans environ 18 mois pour évaluer si les actions et les mesures d'atténuation mises en œuvre produisent les effets escomptés.

Annexes

- **Aucune**

Point 3.3a, Annexe 1 : Recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG - État d'avancement

Recommandation du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG	État d'avancement
1. Déterminer et intégrer stratégiquement les forces du système actuel dans le cadre à venir.	Approche en cours d'élaboration
2. Appuyer les énoncés sur le but et la portée révisés de l'agrément.	Approche en cours d'élaboration
3. Adopter les paramètres de conception décrits comme cadre fondamental pour le futur système d'agrément.	Approche en cours d'élaboration
4. Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats comme pierre angulaire du changement à venir du système.	Approche en cours d'élaboration
5. Supprimer les normes liées à la mesure du contenu des programmes d'études à partir d'unités d'agrément (UA). Mettre l'accent sur les qualités requises des diplômés jusqu'à ce qu'une transition vers le PCSC puisse être effectuée.	Approche en cours d'élaboration
6. Retirer le concept de « cheminement minimum ».	Approche en cours d'élaboration
7. Accepter certaines recommandations présentées par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en ce qui concerne les exigences en matière de permis d'exercice des membres du corps professoral, notamment : <ul style="list-style-type: none"> a. Le BCAPG devrait approuver le principe selon lequel les programmes de génie doivent faire intervenir de manière substantielle et significative des professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans la formation des futurs professionnels. b. Le BCAPG et les équipes de visiteurs devraient interpréter les normes d'agrément actuelles relatives au rôle de l'ingénieur dans la formation des étudiants d'une manière qui permette aux EES d'avoir plus de flexibilité en ce qui concerne les mécanismes visant à faciliter une participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis d'exercice dans le processus de formation des ingénieurs. c. Le BCAPG doit exiger des établissements d'enseignement supérieur (EES), sur la base du cheminement minimum pouvant être vérifié par les équipes de visiteurs, de démontrer que les diplômés ont développé le niveau attendu de compréhension et d'engagement en matière de professionnalisme. d. Le BCAPG devrait retirer l'application des normes relatives aux UA spécifiques et de l'exigence selon laquelle l'expérience d'envergure de la conception en ingénierie doit être acquise sous la responsabilité professionnelle d'enseignants titulaires d'un permis d'exercice du génie. 	Travail entrepris par le BCAPG
8. Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice.	Travail entrepris par le BCAPG
9. Officialiser l'exception provisoire du BCAPG pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux en intégrant de façon permanente ses principes fondamentaux à la politique d'agrément.	Travail entrepris par le BCAPG
10. Évaluer la faisabilité de l'acceptation des évaluations des EES des organismes provinciaux d'assurance de la qualité afin de simplifier les processus du BCAPG tout en maintenant la conformité à l'Accord de Washington.	Approche en cours d'élaboration
11. Maximiser le rendement des investissements pour toutes les parties intéressées en intégrant de nouvelles valeurs fondamentales au système d'agrément, notamment la conception conjointe, l'intendance collective et une gouvernance plus représentative.	Volet fondamental du travail en cours
12. Entamer une étude pilote visant à évaluer la faisabilité du PCSC conformément aux modalités proposées.	Travail entrepris par le Groupe consultatif sur l'étude pilote du PCSC.
13. Veiller à ce que le PCSC, y compris l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, soit substantiellement équivalent au Cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance (IEA).	En attente des résultats de l'étude pilote du PCSC
14. Mettre sur pied un groupe de travail responsable de rédiger un plan de gestion du changement pour la mise en œuvre stratégique de l'agrément axé sur les résultats. Ce plan doit comprendre la séquence des étapes tactiques pour passer de l'état actuel à l'état	Volet fondamental du travail en cours

Recommandation du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG	État d'avancement
souhaité et tenir compte de l'expérience émotionnelle et psychologique potentielle du changement.	
15. Le conseil d'Ingénieurs Canada devrait créer deux organismes distincts en matière d'agrément, un organisme responsable d'établir l'orientation stratégique et un organisme opérationnel axé sur l'exécution des politiques.	Renvoyée au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance.
16. Mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance du PCSC.	En attente des résultats de l'étude pilote du PCSC
17. Établir des occasions de consultation régulière auprès de l'industrie, en tirant parti des mécanismes existants pour recueillir des commentaires et des renseignements en continu.	Volet fondamental du travail en cours
18. Adopter les valeurs fondamentales décrites pour guider la mise en œuvre de ces recommandations.	Volet fondamental du travail en cours

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

Analyse de rentabilité d'un processus national d'évaluation de la formation pour les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG		3.3b
Objet :	Donner au conseil d'Ingénieurs Canada un aperçu et un rapport sur l'état d'avancement des travaux réalisés jusqu'à présent	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	

Contexte

- Dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029, Ingénieurs Canada s'est engagé à renouveler le système d'agrément en génie.
- L'orientation stratégique *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (RAEF)* comprend deux piliers :
 - L'agrément des programmes de premier cycle en génie (Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (AAG ou RAAG));
 - L'évaluation des candidats formés à l'étranger et des candidats canadiens non titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG (issus de programmes non agréés par le BCAPG).
- L'élaboration d'une analyse de rentabilité visant à examiner si un processus national d'évaluation de la formation universitaire des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG serait souhaitable et faisable s'inscrit dans le cadre de ce deuxième pilier.
- Un processus national offrirait un guichet unique qui permettrait aux candidats de faire l'objet d'une évaluation administrative partielle ou complète au niveau fédéral, avant de se présenter aux organismes de réglementation pour décision.
- L'analyse de rentabilité permet à Ingénieurs Canada d'examiner ce qui suit :
 - La façon dont d'autres organismes nationaux de réglementation évaluent les titres universitaires des candidats.
 - S'il existe ou non des lois, des règlements ou des règlements administratifs qui empêchent les organismes de réglementation de mener un processus d'évaluation de la formation universitaire des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG.
 - S'il existe suffisamment de points communs entre les organismes de réglementation pour confier une partie ou l'ensemble du processus national à un organisme national.
 - La viabilité financière pour Ingénieurs Canada d'envisager d'entreprendre l'évaluation de la formation universitaire des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG au nom des organismes de réglementation.
- L'analyse de rentabilité tient également compte de certaines pratiques provinciales incohérentes ou redondantes, des lacunes en matière d'expertise chez les examinateurs, des nouvelles exigences d'équité provenant des commissaires à l'équité des provinces et des pressions en matière de mobilité exercées par les gouvernements et le public.
- On s'attend à ce que la mise en œuvre d'un processus national d'évaluation de la formation offre une expérience plus équitable et plus juste pour les candidats dans l'ensemble des provinces et des territoires. Ce processus permettrait également à Ingénieurs Canada d'offrir des services supplémentaires aux organismes de réglementation et, éventuellement, de créer une nouvelle

source de revenus, selon le modèle financier qui serait convenu. Enfin, il pourrait contribuer à la création d'économies d'échelle et à élargir l'accès des organismes de réglementation à des experts, normaliser et accélérer le traitement des candidatures, et donner une preuve de collaboration aux gouvernements et au public.

État d'avancement

- Avant d'élaborer l'analyse de rentabilité cet automne, le personnel a rassemblé des données pour éclairer son contenu :
 1. Une analyse des points communs a été élaborée avec le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) afin d'identifier les outils et les processus communs des organismes de réglementation. Les résultats de ce travail ont été communiqués au BCCAG et au Groupe des chefs de la direction (GCD).
 2. Un tiers a été sollicité pour un avis juridique en vue de déterminer quel rôle administratif Ingénieurs Canada pourrait jouer pour soutenir le rôle législatif (de prise de décisions) des organismes de réglementation. Cet avis juridique a été communiqué au GNRA, au BCCAG et au Groupe des chefs de la direction.
 3. Une analyse contextuelle a été réalisée auprès d'autres associations professionnelles canadiennes et d'autres organisations internationales du génie afin de déterminer comment mettre en place un processus pancanadien pour la profession d'ingénieur. Cette analyse a été transmise au Groupe des chefs de la direction et sera communiquée au GNRA et le BCCAG à l'automne.

Prochaines étapes

- Un fournisseur de services tiers sera embauché pour élaborer l'analyse de rentabilité au cours de l'automne et de l'hiver 2027. L'ébauche de l'analyse de rentabilité sera communiquée aux organismes de réglementation aux fins de consultation en 2027.
- Le conseil recevra l'analyse de rentabilité à l'automne 2027 aux fins d'approbation.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.2
Objet :	Examiner les contributions du BCAPG depuis la réunion du 27 février dernier.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, secrétaire par intérim du BCAPG Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément	
Présenté par :	Ray Gosine, président du BCAPG	

Contexte

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) effectue l'évaluation des programmes de premier cycle en génie offerts par les établissements d'enseignement supérieur canadiens pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada (le conseil). Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent à ces normes. Le BCAPG fournit aussi des conseils stratégiques et les informations dont le conseil a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger.
- Le plan de travail du BCAPG pour 2026, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6,9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2025.
- À chaque réunion du conseil, le BCAPG présente un compte rendu de son travail depuis la dernière réunion du conseil.

Rapport de situation

- **Dotation du secrétariat du BCAPG** : D'importants changements de personnel sont survenus au sein du secrétariat du BCAPG, et le BCAPG s'inquiète des risques que ces changements font peser sur l'exécution efficace et efficiente de ses activités, en particulier si les postes vacants ne sont pas pourvus à temps plein par des personnes hautement qualifiées. Ce manque de personnel aura un effet négatif sur le niveau et la qualité du soutien fourni au BCAPG et sur les activités de ce dernier. La situation actuelle met en évidence la nécessité de porter une attention particulière à la durabilité du soutien à l'agrément, tant du point de vue de la continuité du personnel que de la gestion de l'information et des dossiers.
- **Recommandations 7, 8 et 9 du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG)** :
 - Dans le cadre du projet Réaliser l'avenir de l'agrément en génie (RAAG), le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG de recommander des modifications aux normes d'agrément liées aux exigences relatives au permis d'exercice des membres du corps professoral.
 - L'objectif de cette initiative est de déterminer, au moyen d'une approche axée sur les résultats, ce qui constitue un contact substantiel et significatif des étudiants en génie

avec des ingénieurs titulaires d'un permis, et de remplacer le temps de contact prescrit entre les étudiants et les enseignants titulaires d'un permis (également désigné par unités d'agrément spécifiques / UA spécifiques).

- Le suivi des UA spécifiques constitue, au mieux, une mesure indirecte de la participation substantielle et significative de professionnels titulaires d'un permis à la formation des étudiants, et le fait d'être titulaire d'un permis ne garantit pas, à lui seul, une participation efficace. Exiger que les membres du corps professoral soient titulaires d'un permis d'ingénieur est une mesure directive et restrictive pour les EES et peut exclure d'autres façons de faire participer des professionnels titulaires d'un permis à l'enseignement du génie.
- Le recours aux UA spécifiques comme preuve d'un contact substantiel et significatif avec des ingénieurs titulaires d'un permis s'est avéré problématique pour les raisons suivantes :
 - Les mesures en heures de contact ne reflètent pas les résultats d'apprentissage des étudiants;
 - Les exigences en matière de permis peuvent exclure les contributions précieuses d'experts à la formation en génie;
 - Les différences dans les législations provinciales et territoriales quant à savoir si l'enseignement du génie relève de l'exercice de la profession compliquent l'harmonisation à l'échelle nationale;
 - Les exigences normatives liées aux UA peuvent restreindre l'innovation dans les programmes d'études et ne reflètent pas les pratiques pédagogiques actuelles.
- Pour régler ces questions, plusieurs ateliers (en personne et virtuels) ont été organisés entre le Comité des politiques et des procédures du BCAPG et le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada dans le cadre d'une initiative de création collaborative.
 - Le 2 mars 2026, un énoncé d'objectif provisoire ainsi que des révisions proposées à certaines normes d'agrément ont été élaborés de manière collaborative.
 - Les 31 mars et 1^{er} avril 2026, le consensus s'est poursuivi entre ces deux groupes, et l'énoncé d'objectif affiné a été mis à l'épreuve afin de cerner les lacunes et les points nécessitant des éclaircissements.
- Les modifications finales proposées aux normes seront communiquées aux organismes de réglementation aux fins de consultation au printemps/en été 2026.
- **Modèle décisionnel basé sur le risque :**
 - Afin d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité du processus décisionnel en matière d'agrément, le BCAPG élabore actuellement un nouveau cadre décisionnel basé sur le risque. Ce cadre vise à remédier aux limites du précédent modèle en évaluant deux composantes pour chaque norme : (1) le niveau actuel de conformité et (2) le risque futur de non-conformité.
 - Les travaux progressent et ce nouveau cadre décisionnel fonctionnera en parallèle avec le cadre décisionnel existant lors de la réunion de décision du printemps 2026 du BCAPG, la mise en œuvre et l'utilisation au complet étant prévues pour la réunion de décision du printemps 2027.
- **Visites d'agrément :** Le BCAPG aura effectué huit visites entre décembre 2025 et juin 2026.
- **Réunions du BCAPG :** en avril 2026, le BCAPG :
 - A approuvé le Rapport sur la consultation de 2025 concernant les révisions proposées à l'annexe 1 – Règlements pour l'octroi de crédits de transfert des *Normes et procédures*

d'agrément du BCAPG, présenté au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation dans le cadre de l'annexe 4.3.a.

- A reçu des présentations sur l'examen de la gouvernance et sur l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation (RAEF).
- A approuvé le Rapport sur les résultats des décisions d'agrément : visites à l'automne 2024 et à l'hiver 2025. Ce rapport présente la répartition des durées d'agrément accordées, les catégories d'enjeux cernés, leur répartition entre les programmes, ainsi que la conformité globale des programmes aux normes du BCAPG. Il sera publié dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- La prochaine réunion de la BCAPG aura lieu en personne du 29 au 31 mai inclusivement.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2026 du BCAPG

Plan de travail du BCAPG pour 2026

Point		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2026)
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (2 programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Humber College Institute of Technology and Advanced Learning (3 nouveaux programmes)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
Collège militaire royal du Canada (5 programmes)	Du 26 au 28 octobre 2025	Juin
Sheridan College (1 nouveau programme)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Simon Fraser University (1 programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
Université du Québec à Rimouski (1 programme)	Du 24 au 26 novembre 2025	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)	À déterminer; hiver 2026	Juin
Université Laval (14 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
University of Alberta (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of British Columbia – Okanagan (4 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of Calgary (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 1 ^{er} au 3 février 2026	Juin
University of Manitoba (5 programmes)	Du 2 au 4 novembre 2025	Juin
University of New Brunswick (7 programmes)	Du 22 au 25 novembre 2025	Juin
University of Regina (2 programmes + 1 nouveau programme)	Du 25 au 27 janvier 2026	Juin
University of Toronto (9 programmes)	Du 19 au 21 octobre 2025	Juin
University of Victoria (1 programme)	Du 22 au 24 février 2026	Juin
University of Western Ontario (3 programmes)	Du 16 au 18 novembre 2025	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 8 au 13 juin Capetown, Afrique du Sud
Activités opérationnelles en cours	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).	Le Comité P&P Membres du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> • Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2025 • Recueillir les données pour le rapport de 2026 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Le Comité P&P BCAPG	En cours
Activités liées aux procédures	Responsable	Échéance
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du pr Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats	Comité P&P BCAPG	Décembre

<i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>		
Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ». <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Mettre au point des protocoles de communication pour les établissements qui mettent fin à des programmes agréés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; pas encore entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Mettre au point des procédures pour les visites de programmes ayant des campus satellites et/ou des établissements affiliés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Activités liées aux politiques et aux normes	Responsable	Échéance
Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée « Règlements pour l'octroi de crédits de transfert », afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)*</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Élaborer d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice (complète la recommandation 8 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG ; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité). <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2025 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Octobre
Officialiser le processus décisionnel utilisant l'approche de trajectoire basée sur le risque et mettre à jour les politiques, procédures et modèles qui y sont associés. <i>(Travail approuvé dans le cadre du plan de travail 2024 ; entamé)</i>	Comité P&P BCAPG	Avril
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours

*Les grandes étapes pour mener à bien ce travail pourraient inclure les suivantes :

- Le BCAPG et DDIC approuvent une déclaration commune définissant le but et les résultats d'un contact substantiel et significatif des étudiants avec des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, examine les normes d'agrément existantes à la lumière de cette déclaration.
- Le BCAPG, en collaboration avec DDIC, révisé les normes d'agrément et élabore un énoncé d'interprétation, offrant ainsi aux EES et aux équipes de visiteurs une latitude et une flexibilité adéquates pour satisfaire aux normes d'agrément.
- Conformément à la Politique du conseil 9, Normes et procédures d'agrément, le BCAPG consulte les parties intéressées sur les normes révisées et l'énoncé d'interprétation connexe.
- Le BCAPG recommande au conseil d'Ingénieurs Canada les modifications appropriées à apporter aux normes, en tenant compte des commentaires des parties intéressées, d'ici octobre 2026.
- Le BCAPG examine l'*Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux* afin de déterminer la voie à suivre à la lumière des modifications recommandées des normes.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du BCCAG		4.3
Objet :	Informier le conseil des principaux développements stratégiques concernant le travail et le mandat du BCCAG.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Orientation stratégique 1 : Réaliser l'avenir de l'agrément en génie	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Risque 2 du conseil : Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance Risque 3 du conseil : Diminution de la collaboration nationale Risque 4 du conseil : Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie Risque 7 du conseil : Réputation ternie Risque opérationnel 8 : Satisfaction insuffisante des clients	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sam Inchasi, président, BCCAG	

Contexte

- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui appuient l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.
- Le BCCAG présente cette note de breffage à l'attention du conseil afin de mettre en évidence plusieurs facteurs convergents concernant la pertinence du programme, la confiance des parties intéressées et la cohérence interne.

Rapport de situation

- Les facteurs de risque suivants ont été cernés grâce à l'interaction des parties intéressées avec les organismes de réglementation, aux contributions du BCCAG et dans le cadre des activités du programme :
 - **Portée du mandat et clarté pour les parties intéressées** : Le mandat du BCCAG englobe actuellement 14 domaines de travail distincts — une gamme étendue de domaines qui s'est accumulée au cours des 39 ans d'existence du BCCAG, mais qui ne correspond pas clairement à un objectif stratégique cohérent. Dans certains cas, les organismes de réglementation estiment que ces domaines ne sont pas abordés en profondeur. Un mandat ciblé, orienté autour d'une proposition de valeur plus claire, pourrait contribuer à améliorer la confiance des parties intéressées.
 - **Sensibilisation des organismes de réglementation aux produits et adoption de ces produits** : Malgré des efforts continus d'amélioration de la communication, certains organismes de réglementation continuent d'indiquer qu'ils connaissent peu les produits du BCCAG, leur mandat et leur valeur potentielle (voir l'indicateur « Accroître la cohérence nationale » à l'annexe 1). Les efforts d'amélioration déployés jusqu'à présent à cet égard

comprennent des activités de sensibilisation ciblées, des webinaires, des infolettres et des présentations lors des réunions des groupes de responsables ; toutefois, le manque d'adoption durable de ces produits suggère que le problème ne relève pas uniquement des tactiques de communication. Il reflète probablement une question plus fondamentale quant à savoir si les produits sont présentés aux organismes de réglementation sous une forme exploitable.

- **Révision des programmes d'examen et transition de l'agrément** : Le président du Comité des programmes d'examens du BCCAG a approuvé une pause stratégique en ce qui concerne la révision de deux programmes prévue dans le plan de travail (Génie physique et Matières de base), afin de tenir compte des changements potentiels liés au logiciel d'agrément Tandem et à la transition, dans le cadre du projet RAAG, d'un modèle axé sur les intrants vers un modèle axé sur les résultats. Ensemble, ces changements pourraient modifier de manière fondamentale les objectifs des programmes d'examens et la façon de les atteindre.
- **Mesure du rendement** : Le BCCAG n'a jamais disposé d'indicateurs de rendement clés (IRC) officiels. À la demande des membres du conseil, un cadre IRC, présenté à l'annexe 1, a été mis au point et couvre cinq aspects : délais de publication, exhaustivité des consultations auprès des organismes de réglementation, adoption par les organismes de réglementation, accessibilité au public et participation des bénévoles. Des bases de référence pour 2025 ont été établies pour quatre des cinq indicateurs. Ces IRC fournissent une première base factuelle en ce qui a trait à la responsabilité du programme.
- **Analyse stratégique** : Compte tenu des facteurs décrits ci-dessus, le BCCAG mène une réflexion stratégique sur l'avenir : son mandat, ses types de produits et de documents, sa relation avec les groupes de responsables et les organismes de réglementation, ainsi que ses politiques de gouvernance. Cette analyse inclut le mandat défini à la section 6.10 du Manuel des politiques du conseil, lequel pourrait nécessiter une révision afin de permettre une approche plus stratégique.
- **Plan de travail 2026 : État et faits saillants** : Le compte rendu des progrès réalisés dans le cadre du plan de travail 2026 est joint à titre d'annexe 2. Voici les principaux points saillants :
 - Éléments reportés des années précédentes :
 - Le **document d'Ingénieurs Canada sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies d'avant-garde** (y compris l'intelligence artificielle) est en bonne voie d'être achevé en octobre 2026. Cet élément a été demandé par le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) et est en cours d'élaboration depuis 2024. Il convient de noter que ce type de document d'orientation générale sur la pratique, bien qu'il réponde à une demande, représente une catégorie de travaux actuellement examinée dans le cadre de l'analyse du programme du BCCAG, car son lien avec l'évaluation des qualifications est indirect.
 - Le **Guide sur la gestion des plaintes frivoles et vexatoires à l'intention des organismes de réglementation** (demandé par le GNRE et le GNRDAL) devrait être présenté au conseil pour approbation en octobre 2026.
 - Nouvelles priorités pour 2026 :
 - Un nouveau **guide à l'intention des organismes de réglementation sur la conduite des ingénieurs en dehors des heures de travail** (demandé par le GNRE et le GNRDAL) devrait être soumis à l'approbation du conseil en octobre 2027. Ce travail a été délibérément retardé pour réaffecter des ressources à l'achèvement du document sur les technologies d'avant-garde.
 - Une révision du **Guide destiné aux organismes de réglementation sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences** est prévue pour mai 2027, à la demande du Groupe national des

responsables de l'admission (GNRA). Cet élément revêt une importance stratégique particulière : l'évaluation sur la base des compétences s'inscrit directement dans le cycle de vie de l'évaluation des compétences professionnelles et constitue l'un des domaines de travail les plus pertinents du BCCAG. Cette révision sera menée avec une forte contribution des organismes de réglementation et en tenant compte des autres travaux en cours dans ce domaine.

Prochaines étapes

- Le BCCAG poursuivra son examen stratégique et présentera les résultats au conseil par les voies appropriées.
- L'élaboration du plan de travail 2027 se poursuivra en tenant compte de l'examen stratégique ; comme toujours, le BCCAG consultera les groupes de responsables et les organismes de réglementation dans le cadre de ce processus.
- Les bases de référence des indicateurs de rendement clés (IRC) seront suivies tout au long de 2026 et feront l'objet d'un rapport annuel au conseil.
- Le BCCAG accueille favorablement toute question ou directive du conseil concernant les éléments soulevés dans cette note.

Annexes

- Annexe 1 : Indicateurs de rendement clés du BCCAG (cadre IRC), avec bases de référence de 2025
- Annexe 2 : Compte rendu des progrès réalisés dans le cadre du plan de travail du BCCAG pour 2026

Annexe 1 : Indicateurs de rendement clés du BCCAG (cadre IRC), avec bases de référence de 2025

Objectif	IRC	Ce qui est mesuré	Cible	Résultat de 2025 (base de référence)
Fournir une orientation de grande qualité fondée sur des données probantes	Pourcentage de documents publiés dans les 3 mois suivant la date prévue	Réalisation des projets	≥ 90 %	75 %
Veiller à la pertinence pour les organismes de réglementation et les praticiens	Pourcentage de documents mis au point avec la contribution directe d'au moins 8 organismes de réglementation	Participation aux consultations	100 %	70 %
Accroître la cohérence nationale	Pourcentage des organismes de réglementation ayant cité ou adopté au moins un guide dans un délai de 12 mois	Adoption par les organismes de réglementation	≥ 75 %	10 %
Promouvoir l'accessibilité et la participation	Nombre de téléchargements ou de consultations de documents par année	Utilisation par le public	+10 % d'une année à l'autre	S/O
Encourager la participation des bénévoles	Pourcentage des commentaires reçus des bénévoles dans les délais convenus	Niveau de participation	≥ 90 %	70 %

Annexe 2 : Plan de travail du BCCAG pour 2026 mis à jour

Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2024 qui seront reportées en 2025 et à proposer de nouvelles priorités pour 2025 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Nouveau document d'Ingénieurs Canada sur le développement et l'utilisation éthiques des technologies d'avant-garde	GNRE	2024	Octobre 2026
Nouveau guide destiné aux organismes de réglementation sur la gestion des plaintes frivoles et vexatoires	NPOG, NDEOG	2025	Octobre 2026

B. Priorités supplémentaires pour 2026

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Nouveau Guide à l'intention des organismes de réglementation sur la conduite des ingénieurs en dehors des heures de travail	GNRE	2025	Mai 2027 Octobre 2027
Révision du document Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation	GNRA	2025	Mai 2027

C. Révision continue des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie de l'environnement (2018)	Juin 2026
Programme d'examens de génie géologique (2018)	Juin 2026
Programme d'examens de génie géomatique (2018)	Juin 2026

D. Nouvelle révision des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie civil (2016)	Janvier 2027
Programme d'examens de génie physique (2017)	Janvier 2027 MIS EN PAUSE
Programme d'examens sur les matières de base (2020)	Janvier 2027 MIS EN PAUSE

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité FAGR		4.4
Objet :	Examiner les contributions du Comité FAGR en 2025-2026	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer la supervision des finances. Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité FAGR	

Contexte

- Chaque année, lors de sa réunion de mai, le conseil demande à chacun de ses comités de présenter un rapport final décrivant ses contributions au cours de l'année écoulée.
- Le plan de travail du Comité FAGR, qui est fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6,4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.

Rapport de situation

- Cette année, le Comité FAGR a achevé tous les travaux prévus dans son plan de travail, notamment la supervision des éléments suivants :
 - Préparation du budget ;
 - Recommandation concernant la cotisation par personne en 2028 ;
 - Audit annuel ;
 - Rendement financier trimestriel ;
 - Politiques de contrôle financier ;
 - Détermination et gestion des risques.
- De plus, dans le cadre du processus budgétaire, le Comité FAGR a tenu compte des commentaires du conseil concernant les moyens de simplifier le processus d'établissement du montant de la cotisation par personne, y compris l'option d'ajuster les augmentations annuelles de la cotisation par personne en fonction de l'inflation.
- Le 12 décembre 2025, le Comité FAGR a suggéré que le processus budgétaire de 2027 comporte un scénario prévoyant l'alignement du montant de la cotisation par personne sur l'inflation.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR a une autre réunion prévue après la distribution de ce rapport. Toute question découlant de cette réunion qui devrait être portée à l'attention du conseil sera communiquée verbalement par la présidente du Comité FAGR le 22 mai.
- Lors de sa première réunion le 15 juin, le Comité FAGR de 2026-2027 recommandera son plan de travail au conseil en octobre pour approbation.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail mis à jour du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
(2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada									
Réaliser un examen approfondi des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Collaborer avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé	Conseil	Tous les cinq ans							
(5) Assurer la supervision des finances									
Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.	Comité FAGR	Annuellement	✓						
Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Annuellement		✓	✓				
Veiller à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil	Conseil	Annuellement			✓				
Approuver le budget annuel									
Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓		✓	✓		✓
Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil, selon les besoins.	Comité FAGR	Annuellement					✓		
Surveiller le rendement financier									
Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.	Comité FAGR	Annuellement				✓			

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.	Comité FAGR	Annuellement						✓	
<u>Approuver les états financiers audités</u>	Conseil								
Présenter un rapport annuel aux membres avec : A) L'approbation des états financiers audités par le conseil ; B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada ; C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.	Comité FAGR	Annuellement						✓	
Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.	Comité FAGR	Tous les cinq ans	--	--	--	--	--	--	--
Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.	Comité FAGR	Selon les besoins							
Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil, selon les besoins	Comité FAGR	Annuellement							✓
Réaliser un examen annuel de tout nouveau contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 dollars par année.	Comité FAGR	Annuellement					Reporté jusqu'en mai		✓
Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.	Comité FAGR	Tous les deux ans							✓
<u>Approuver les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.</u>	Conseil	Selon les besoins							

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité FAGR (Politique du conseil 6.4)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-juin-25	14-août-25	23-Oct-25	12-déc-25	23-fév-26	06-mars-26	08-mai-26
Examiner les politiques liées au travail du Comité FAGR et formuler des recommandations au Comité sur la gouvernance (n'est pas prescrit dans la politique du conseil 6.4).	Comité FAGR	Selon les besoins		✓					
Réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu.	Comité FAGR	Annuellement						✓	
S'assurer que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place.	Conseil	Annuellement							✓
Examiner chaque trimestre toute modification apportée aux registres des risques du conseil et des risques opérationnels, s'il y a lieu, et signaler toute question	Comité FAGR	Chaque trimestre		✓ Aperçu et discussion	✓ Contrôle	--		✓ Examen approfondi	
Surveiller les risques connus et identifier les risques potentiels pour l'organisme	Conseil	En continu							
Autres travaux ou pouvoirs									
Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.	Comité FAGR	Selon les besoins							
Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances	Comité FAGR	Selon les besoins							
Envisager de recommander au conseil et à ses membres des cotisations spéciales pour financer des projets	Comité FAGR	Selon les besoins			N'est pas requis				

Inclus dans le plan de travail annuel		Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	N'est pas réalisé	x
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓	Sans objet	--

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion





Profil de risques de l'organisation/Registres des risques		4.5
Objet :	Examiner les changements concernant les risques pour le conseil et être informé des changements concernant les risques opérationnels.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'identification et la surveillance des risques : a) en s'assurant que des systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil sont en place ; et b) en surveillant les risques connus et en déterminant les risques potentiels pour l'organisme.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle Heidi Theelen, directrice, Planification stratégique et opérationnelle et Excellence organisationnelle Philip Rizcallah, chef de la direction	
Présenté par :	Marisa Sterling, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)	

Contexte



- Le conseil a délégué la surveillance étroite du profil de risques et des registres des risques au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).
- Chaque année, des membres du personnel et le Comité FAGR réalisent un examen approfondi du Profil de risques de l'organisation en vue de le présenter au conseil à la réunion de mai.
- L'objectif de cette discussion est de confirmer que les risques du conseil correspondent à sa tolérance au risque et que les mécanismes de gestion des risques mis en place sont jugés satisfaisants.

Rapport de situation

- Le 6 mars, le Comité FAGR a examiné le Profil de risques de l'organisation et les registres des risques. Le résumé ci-dessous met en évidence les points clés de la discussion et comment ils ont été traités :
 - Bien que le chef de la direction ait initialement suggéré une diminution de la cote du risque « Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine », le Comité FAGR a indiqué que cette cote devrait demeurer inchangée. La cote a été ajustée en conséquence.
 - L'intelligence artificielle (IA) a été ajoutée au risque « Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie ».
 - Le risque « Mauvaise gestion des ressources humaines » a été renommé « Utilisation des ressources ».
 - Les occasions associées à chaque risque figurent désormais sur des lignes distinctes, plutôt que d'être regroupées avec les menaces sous la rubrique « Événement(s) potentiel(s) ».
- Veuillez noter que le tableau ci-dessous met en évidence les principaux changements apportés aux registres et que de plus amples détails figurent à l'annexe 2.

Risque	Cote Change ment	Justification	Nouveaux contrôles ou risques accrus	Cote et statut du risque
1. Déclin de la valeur de l'agrément		Risque revu à la hausse afin de tenir compte des pressions exercées par les EES pour cesser les visites d'agrément des programmes à faible risque, ainsi que des problèmes liés à Tandem.	Une collecte d'information rigoureuse est en cours afin d'évaluer la faisabilité de la demande. Un consultant est en cours d'embauche pour traiter les problèmes liés à Tandem.	20
3. Diminution de la collaboration nationale		Risque revu à la baisse en raison de l'augmentation du nombre d'initiatives de collaboration entre les organismes de réglementation, ce qui témoigne d'une volonté accrue de coopération et d'harmonisation.	S/O	8
Risque	Cote Change ment	Justification	Nouveaux contrôles pour les risques accrus	Cote et statut du risque
6. Réduction de la viabilité financière à long terme		Notre programme de réduction des coûts a été couronné de succès (réduction des dépenses d'exploitation et réduction de notre espace de bureaux, entre autres) ; nous avons également été en mesure d'augmenter les cotisations par personne et avons continué à accroître nos revenus provenant des programmes d'affinité.	S/O	12
7. Réputation ternie		Risque revu à la baisse en raison de la diminution des commentaires négatifs reçus et de l'efficacité des contrôles en place (notamment, nos communications améliorent notre image et notre travail en matière de politiques publiques influence le gouvernement fédéral, etc.).	S/O	6

Risques opérationnels qui ont changé :

Risque	Cote Changement	Justification	Contrôles supplémentaires (si le risque a augmenté)	Cote et statut du risque
8. Satisfaction insuffisante des clients		Risque revu à la baisse, car plusieurs initiatives d'amélioration importantes sont en cours et permettront d'améliorer l'agrément (Tandem) ainsi que les bases de données (Répertoire national de la mobilité, Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers et Base de données nationale sur les effectifs).	S/O	12
11. Utilisation des ressources		Risque revu à la hausse en raison des résultats du sondage Talent Map et du fait que le personnel est appelé à retourner au bureau en septembre, dans un espace de travail réduit et réaménagé.	Augmenter les communications avec le personnel.	9

Prochaines étapes

- Le conseil d'Ingénieurs Canada recevra le Profil de risques de l'organisation pour discussion lors de sa réunion de mai 2027 ou à tout moment où des changements importants surviennent.
- Le conseil peut également identifier les modifications à apporter au Profil de risques de l'organisation, y compris aux registres des risques, à tout moment selon les besoins, conformément à ses responsabilités énoncées dans la politique du conseil 4.1.

Annexes

- **Annexe 1** : Aperçu des registres des risques
- **Annexe 2** : Profil de risques de l'organisation

Annexe 1

Matrice des risques du conseil

PROBABILITÉ	IMPACT				
	1 - Négligeable	2 - Mineur	3 - Modéré	4 - Majeur	5 - Grave
5 - Extrêmement probable		2	5		
4 - Probable			4	1	
3 - Modérée				6	
2 - Peu probable			7	3	
1 - Faible					

- 1 - Baisse de la valeur de l'agrément
- 2 - Baisse de la confiance dans les fonctions de gouvernance
- 3 - Diminution de la collaboration nationale
- 4 - Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie
- 5 - Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine
- 6 - Diminution de la viabilité financière à long terme
- 7 - Réputation ternie

Matrice des risques opérationnels

PROBABILITÉ	IMPACT				
	1 - Négligeable	2 - Mineur	3 - Modéré	4 - Majeur	5 - Grave
5 - Extrêmement probable					
4 - Probable					
3 - Modérée			11	8	
2 - Peu probable			10 9	12	
1 - Faible					

- 8 - Satisfaction insuffisante des clients
- 9 - Dérégation à la conformité juridique
- 10 - Mauvaise gestion des finances
- 11 - Mauvaise gestion des ressources humaines
- 12 - Atteinte à l'intégrité des infrastructures, de la technologie de l'information et de la cybersécurité

Profil de risques de l'organisation

Ce profil de risques établit l'approche de gestion des risques stratégiques et opérationnels du conseil d'Ingénieurs Canada.

1. CONTEXTE

Ingénieurs Canada est au service des organismes de réglementation et défend l'honneur, l'intégrité et les intérêts de la profession d'ingénieur au Canada. À cet égard, l'organisme contribue au maintien de normes rigoureuses et uniformes en matière de réglementation du génie, favorise la croissance de la profession au Canada et suscite la confiance du public. Notre travail est axé sur dix objectifs fondamentaux, tels qu'établis par nos membres, les organismes de réglementation du génie :

1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
4. Offrir des programmes nationaux.
5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.
7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autre œuvre se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nous ne sommes pas un organisme de réglementation, mais nous aidons les organismes de réglementation du génie à remplir leur mandat. La gestion des risques est la façon dont nous démontrons de manière proactive et transparente que nous anticipons les occasions à saisir et les menaces et que nous prenons des mesures pour gérer leurs avantages et conséquences ou avons des plans pour le faire.

2. PROCESSUS INTÉGRÉ DE GESTION DES RISQUES

Le profil de risques de l'organisation comprend deux parties :

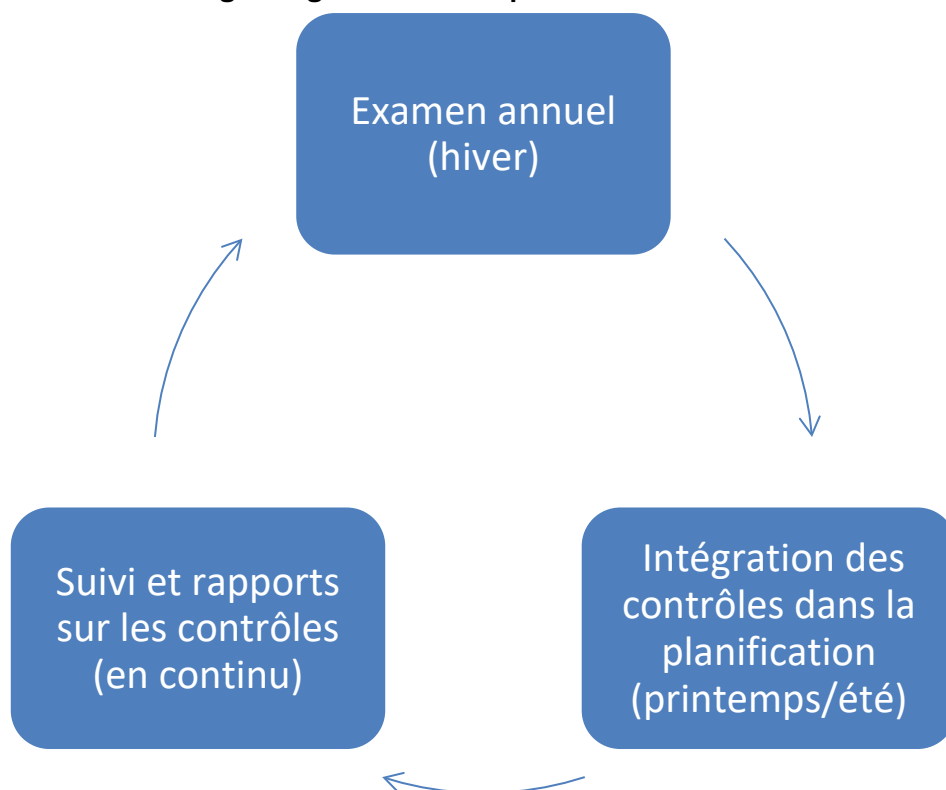
- I. **Rôles et responsabilités** : indique les rôles et responsabilités attendus des parties concernées.
- II. **Registres des risques** : comprend les modèles utilisés pour décrire tous les risques, leur évaluation et les contrôles, ainsi qu'une carte des risques pour le conseil et les risques opérationnels séparément.

Ingénieurs Canada fait face à deux niveaux de risques :

- *Les risques du conseil* sont des risques externes qui sont gérés par le conseil d'Ingénieurs Canada ;
- *Les risques opérationnels* sont des risques internes et externes qui sont gérés par le chef de la direction, sous la supervision du conseil d'Ingénieurs Canada.

Bien qu'il existe une distinction entre les risques du conseil et les risques opérationnels, nous sommes tous collectivement responsables de l'identification, de l'intégration et de l'atténuation des risques de manière proactive. La figure suivante résume notre processus de gestion des risques :

Figure 1 : Processus intégré de gestion des risques



3. DÉCLARATION DE TOLÉRANCE POUR LE RISQUE

Conformément à sa vision et à sa mission, Ingénieurs Canada accepte un niveau de risque total qui lui permet d'atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels tout en garantissant, avec un niveau de confiance élevé, qu'il :

- Honore ses obligations envers ses membres ;
- Préserve la marque d'Ingénieurs Canada ;
- Respecte ses obligations envers les parties intéressées.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les entités suivantes ont des responsabilités particulières dans la tenue à jour du profil de risques de l'organisation et des registres des risques :

- **Le conseil d'Ingénieurs Canada** reçoit chaque année le profil de risques de l'organisation et adopte des contrôles supplémentaires grâce au plan stratégique. Le conseil examine également l'impact de ses décisions sur les risques existants par le biais des notes de breffage qui accompagnent toutes les décisions qui lui sont présentées. Le conseil peut également déterminer en tout temps, si nécessaire, les modifications à apporter au profil de risques de l'organisation, y compris aux registres des risques, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la politique 4.1 du conseil.
- **Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)** examine les modifications apportées aux registres des risques sur une base trimestrielle, au besoin, et procède également à un examen de ces registres au moins deux fois par année. Le comité peut recommander l'ajout de nouveaux risques en tout temps, à mesure qu'ils surviennent. De plus, le Comité FAGR évalue le profil de risques de l'organisation

chaque année avant qu'il ne soit présenté au conseil, généralement en mai, ou à tout moment où des changements importants ont lieu (politique du conseil 6.4).

- **Le personnel et le chef de la direction** examinent les risques opérationnels au moins deux fois par année et suivent les directives du conseil concernant l'incorporation de nouveaux contrôles dans la planification et la budgétisation opérationnelles. Les notes de breffage « pour décision » démontrent au conseil l'impact de leurs recommandations sur les risques existants, le cas échéant.

4. CALENDRIER

Le tableau suivant présente le calendrier d'exécution du processus annuel de gestion des risques :

Mois	Mesure
Janvier-février	Le personnel réalise un examen annuel approfondi du profil de risques de l'organisation.
Mars	Le Comité FAGR réalise un examen annuel approfondi du profil de risques de l'organisation, ainsi que des registres des risques.
Mai	Le conseil reçoit le profil des risques de l'organisation
Août	Le Comité FAGR réalise un examen trimestriel des registres des risques, selon les besoins.
Septembre-octobre	Le personnel et le Comité FAGR réalisent un examen semestriel des registres des risques.
Décembre	Le Comité FAGR réalise un examen trimestriel des registres des risques, selon les besoins.

5. PROCESSUS D'AJOUT DE RISQUES AU REGISTRE

La section suivante décrit le processus permettant d'ajouter un nouveau risque ou un nouvel élément à un risque existant :

- **Risques du conseil (RC)** : Les risques stratégiques potentiels ou les nouveaux événements liés à un risque existant peuvent être présentés au Comité FAGR pour examen par tout membre du conseil ou du personnel. Avant de soumettre un risque au Comité FAGR, une note de breffage devrait être rédigée pour présenter les raisons pour lesquelles il devrait être inscrit au registre. Si la nature du nouveau risque ou événement est urgente, le président du Comité FAGR peut choisir de tenir une réunion extraordinaire pour traiter la question.
- **Risques opérationnels (RO)** : À la discrétion du chef de la direction, tout nouveau risque opérationnel ou événement nouveau lié à un risque existant peut être ajouté à tout moment. Le chef de la direction doit informer le Comité FAGR de ce changement lors de son prochain examen régulier.

REGISTRES DES RISQUES

Risques du conseil

La carte suivante donne une vue d'ensemble des risques gérés par le conseil. Le tableau présente les risques qui relèvent des responsabilités permanentes du conseil, ainsi que les risques qui ont été cernés lors de l'élaboration du Plan stratégique 2025-2029.

	PROBABILITÉ					EFFET					
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	
	Négligeable S'il se matérialise, le risque n'aura que peu ou pas d'impact sur la réalisation des orientations stratégiques ou des objectifs	Mineur S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'une orientation stratégique ou d'un objectif ; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	Modéré S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs ; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	Majeur S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs ; Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires	Grave Si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada						
5 Extrêmement probable – Se produira presque certainement		2 – Baisse de la confiance dans les fonctions de gouvernance (RC)	5 – Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine (RC)								
4 Probable – Se produira très probablement			4 – Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (RC)	1 – Baisse de la valeur de l'agrément (RC)							
3 Modérée – Relativement susceptible de se matérialiser				6 – Diminution de la viabilité financière à long terme (RC)							
2 Peu probable – Peu probable, mais pas imprévisible			7 – Réputation ternie	3 – Diminution de la collaboration nationale (RC)							
1 Faible – Peu susceptible de se produire											

Contexte historique des risques du conseil

Mineur	Pourquoi le risque a été revu à la hausse ou à la baisse	Stratégie d'atténuation des risques	Année
Baisse de la valeur de l'agrément	Tandem continue de soulever des préoccupations chez les utilisateurs quant à son fonctionnement, car il n'est pas jugé convivial.	Nous sommes en train d'embaucher un consultant afin de formuler des recommandations d'amélioration pour Tandem.	2026
Diminution de la confiance dans les fonctions de la gouvernance	Revu à la hausse en réponse aux motions présentées lors des assemblées annuelles des membres de 2022 et 2023 concernant la structure du conseil et le scrutin.	Dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029, un examen de la gouvernance a été lancé et est en cours de réalisation.	2023
	Revu à la hausse en raison de l'examen de la gouvernance, qui a accru la pression et le contrôle exercés sur notre structure de gouvernance.	Poursuivre l'examen de la gouvernance en menant des consultations rigoureuses et ouvertes.	2025
Diminution de la collaboration nationale	Revu à la baisse en raison de l'augmentation du nombre d'initiatives de collaboration entre les organismes de réglementation.	Soutenir la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure avec les groupes de responsables.	2026
Le génie est peu accueillant et exclut les personnes sous-représentées dans le domaine	Revu à la hausse en raison de la tendance mondiale à mettre fin aux programmes EDI sous l'impulsion des décideurs politiques.	Poursuivre les travaux sur l'EDI et continuer à collaborer avec les partenaires afin de renforcer le soutien.	2025
Réduction de la viabilité financière à long terme	Revu à la hausse en réponse à l'adhésion de PEO au programme d'affinité de TD Assurance et à l'utilisation d'un montant de 2 M\$ par année qui lui revient.	Nous avons réduit les coûts liés au budget d'exploitation, augmenté les cotisations par personne et accru les revenus globaux provenant des programmes d'affinité.	2023
	Revu à la baisse, car les mécanismes mis en place pour protéger notre viabilité financière portent leurs fruits.	Notre programme de réduction des coûts a été couronné de succès ; nous avons également pu augmenter les cotisations par personne et continuer à accroître nos revenus provenant des programmes d'affinité.	2026
Réputation ternie	Revu à la hausse pour tenir compte des commentaires reçus sur les risques liés à l'agrément et à la satisfaction des clients.	Améliorations continues apportées au système d'agrément	2025
	Revu à la baisse en raison de la diminution des commentaires négatifs reçus.	Nous poursuivons nos efforts soutenus en matière de représentation des intérêts de la profession et de communications publiques. Par ailleurs, plusieurs initiatives sont en cours afin d'améliorer la satisfaction des clients à l'égard des services de bases de données.	2026

1. BAISSÉ DE LA VALEUR DE L'AGRÉMENT (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	4 – Modérée (plutôt susceptible de se matérialiser)	Total
Effet (1-5)	4 – Grave (si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada)	16
Cible	Réduire la probabilité à 2 (peu probable) d'ici la fin du plan stratégique en 2029.	10
Tendance (Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)	Ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en 2017. Il est systématiquement demeuré dans la catégorie des risques élevés depuis son inscription au registre. En 2025, le risque est passé à une cote de 15 pour tenir compte des commentaires reçus des EES et des problèmes liés à Tandem. En 2026, le risque est passé à une cote de 16 pour tenir compte des problèmes de Tandem ainsi que des commentaires des parties intéressées.	
Situation actuelle (Comment le risque est apparu)	<ul style="list-style-type: none"> Par l'entremise du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, Ingénieurs Canada agréé les programmes d'études de premier cycle en génie au nom des organismes de réglementation. Les diplômés des programmes agréés n'ont pas besoin de passer un examen d'admission à l'exercice pour satisfaire aux exigences de formation pour l'obtention du permis. Le système comprend des normes relatives aux qualités requises des diplômés et à l'amélioration continue (QRD/AC), qui sont exigées dans le cadre de l'Accord de Washington, ainsi que les unités d'agrément (UA), une exigence de contenu également appelée le cheminement minimum. Dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2024, Ingénieurs Canada a publié le Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie. Ce rapport a formulé 18 recommandations pour améliorer le système d'agrément en réponse à des recherches et à des échanges avec l'écosystème, notamment l'adoption d'un système d'agrément axé sur les résultats, qui n'inclurait pas les UA. Ce travail se poursuit dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029 au titre de l'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i>. Les EES subissent des pressions financières accrues en raison de récents changements aux politiques d'immigration. Selon eux, l'agrément demeure un processus coûteux et exigeant, qui pourrait être simplifié par une transition vers un modèle axé sur les résultats. Certains EES ont demandé à Ingénieurs Canada de suspendre les visites d'agrément pendant l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau modèle. Les EES et les bénévoles de l'agrément font face également à des difficultés avec Tandem, le nouvel outil utilisé pour recueillir les données soumises par les programmes et les équipes de visiteurs. Depuis sa mise en œuvre lors du cycle de visites 2024-2025, les commentaires indiquent que l'expérience utilisateur pourrait être améliorée, que des communications plus claires pourraient être offertes pour faciliter l'intégration des utilisateurs, de même que d'autres suggestions d'amélioration. Il existe également des divergences entre le processus d'évaluation de la formation des candidats issus de programmes agréés par le BCAPG et le processus qui s'applique aux candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. 	

<p>Événement(s) potentiel(s) (Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un programme agréé de premier cycle en génie choisit de ne pas chercher à obtenir un renouvellement d’agrément. • Création d’un processus d’agrément parallèle par les EES. • Les politiques fédérales en matière d’immigration exercent une pression financière sur les EES. • Des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG contestent avec succès les divergences actuelles entre l’agrément des programmes et les évaluations personnalisées.
<p>Événement(s) potentiel(s) (Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible
<p>Conséquences potentielles (Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes de réglementation seraient obligés d’utiliser d’autres méthodes pour évaluer si les diplômés des programmes canadiens de premier cycle en génie possèdent la formation nécessaire pour entreprendre le processus d’obtention du permis. • Au moins un programme agréé de premier cycle en génie choisit de ne pas chercher à obtenir un renouvellement d’agrément. • La qualité de la formation en génie pourrait varier selon les zones de compétence. • La valeur d’Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation pourrait diminuer. • Le statut du Canada en tant que signataire de l’Accord de Washington et d’autres ententes de mobilité internationale pourrait être menacé. • Des changements sont imposés au système d’agrément ainsi qu’aux évaluations personnalisées. • Ingénieurs Canada manque de bénévoles pour présider les visites d’agrément.
<p>Améliorations majeures (Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l’orientation stratégique <i>Réaliser l’agrément et les évaluations de la formation</i> du Plan stratégique 2025-2029, une analyse de rentabilité est en cours, en collaboration avec les organismes de réglementation, afin de déterminer s’il est souhaitable et faisable de mettre en place un processus national d’admission pour les candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. • Ingénieurs Canada procédera à l’embauche d’un consultant afin de formuler des recommandations d’amélioration pour Tandem. • Le Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance étudiera la séparation des fonctions relatives aux politiques du BCAPG d’avec ses activités opérationnelles. • Dix des dix-huit recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l’agrément en génie (AAG) ont été mises en œuvre, notamment la création d’une étude pilote du Profil de compétences à spectre complet (PCSC).
<p>Preuves (Comment le succès des améliorations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats annuels du rapport d’évaluation de la responsabilité en matière d’agrément et mesures de suivi. • Tendances des demandes d’agrément soumises par des programmes nouveaux et actuellement agréés.

<p><i>majeures et continues est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des programmes actuellement agréés cherchent à obtenir un renouvellement d’agrément. • Rétroaction fournie par les organismes de réglementation et la FCEG lors des consultations.
<p>Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l’application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les EES perçoivent la charge de travail comme étant élevée et le système comme étant inflexible. • La mise en œuvre de modifications des normes d’agrément prend un temps considérable en raison de la longueur du cycle d’agrément, la forte dépendance à l’égard des bénévoles et de la capacité des EES d’entreprendre des modifications importantes. • Il faut s’attendre à un certain niveau d’insatisfaction entre tout organisme d’agrément et les organisations cherchant à obtenir l’agrément. • Lors de changements importants, il faut s’attendre à des inquiétudes et à des incertitudes au sein de l’écosystème du génie en pleine transformation. • Les lois provinciales et territoriales régissant la profession d’ingénieur sont toujours en évolution et les processus d’attribution de permis des organismes de réglementation continuent d’évoluer, ce qui exerce une pression sur les processus d’agrément pour qu’ils demeurent alignés. • Des membres du BCAPG pourraient quitter Ingénieurs Canada à la suite des résultats de l’examen de gouvernance.
<p>Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du conseil.</p>
<p>Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n’est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada procède actuellement à une évaluation du système d’agrément en tenant compte des préoccupations exprimées par les EES et communique les résultats à son conseil.
<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de Tandem, le nouveau système de gestion des données pour les visites d’agrément et les décisions. • Exception provisoire à certaines normes d’agrément afin d’éliminer les obstacles liés à l’agrément qui empêchent les étudiants de participer à des échanges internationaux. • Application du programme de consultation aux processus d’amélioration continue du BCAPG, pour les organismes de réglementation et les EES. • Collaboration accrue du Comité des politiques et des procédures (P&P) du BCAPG avec le Comité de liaison des doyens (CLD), un sous-comité de Doyennes et doyens d’ingénierie Canada.

- L'évaluation annuelle de la [responsabilité en matière d'agrément](#) mesure la transparence et l'efficacité du processus d'agrément, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres parties intéressées du système.
- Accent continu sur les stratégies visant à gérer la lourde charge de travail confiée aux bénévoles. Révision de la documentation requise pour les visites du BCAPG en fonction des principes du cheminement minimum et du maillon le plus faible ainsi que des pratiques exemplaires en matière de vérification. Cela permet d'établir des attentes claires et cohérentes pour les EES, tout en réduisant l'information qu'ils doivent fournir, et fait en sorte que les équipes de visiteurs disposent de l'information dont elles ont besoin pour mener une évaluation rigoureuse.

2. BAISSÉ DE LA CONFIANCE DANS LES FONCTIONS DE GOUVERNANCE (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	5 - Extrêmement probable (se produira presque certainement)	Total
Impact (1-5)	2 – Négligeable (s'il se matérialise, le risque n'aura que peu ou pas d'impact sur la réalisation des orientations stratégiques ou des objectifs)	10
Cible	Réduire la probabilité à 4 (probable) d'ici la fin de l'examen de la gouvernance en 2026.	8
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque (4) était la même entre 2021 et le deuxième trimestre de 2023. Elle est passée à 5 au cours du troisième trimestre 2023, puis à 10 au cours du premier trimestre 2025 en raison de l'examen de la gouvernance.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> À titre de responsable fiduciaire, le conseil gouverne l'organisme dans l'intérêt primordial d'Ingénieurs Canada, qui sert les organismes de réglementation du génie. Au cours des dernières années, trois récentes motions des membres sur la modification de la composition du conseil ont mené à l'adoption d'un examen de la gouvernance dans le cadre du plan stratégique 2025-2029. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les recommandations issues de l'examen de la gouvernance, qui ont été approuvées par le conseil et les membres d'Ingénieurs Canada, ne sont pas mises en œuvre ou ne le sont que partiellement. Certains membres ne sont pas satisfaits des résultats ou du processus de l'examen de la gouvernance. Certains membres du BCAPG et du BCCAG ne sont pas d'accord avec les résultats de l'examen de la gouvernance. La mise en œuvre de l'examen de gouvernance prend plusieurs années. Le conseil n'assure pas une surveillance efficace des ressources financières. La dépendance à l'égard des bénévoles et le système de gouvernance ne permettent pas de réagir rapidement aux événements. Les organismes de réglementation ne comprennent pas comment le système de gouvernance fonctionne et sert l'organisme. Manque de diversité au sein du conseil et/ou des compétences nécessaires pour une gouvernance efficace. Non-respect des politiques du conseil par un ou plusieurs administrateurs ou administratrices du conseil. La dépendance à l'égard des bénévoles pour la fourniture d'importants produits et services. Manque de compréhension commune de ce que les organismes de réglementation attendent d'Ingénieurs Canada. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Des gains d'efficacité en matière de gouvernance sont réalisés. 	

<p>Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise de décision et de l'efficacité des processus décisionnels. • Il n'existe pas de consensus suffisant autour des recommandations découlant de l'examen de la gouvernance pour répondre à l'insatisfaction de certains organismes de réglementation à l'égard du système. • Perte des bénévoles du BCAPG et du BCCAG. • Une certaine fatigue liée aux changements pourrait entraîner une mise en œuvre incomplète des changements au sein du système. • Diminution ou perte de la confiance des organismes de réglementation envers Ingénieurs Canada
<p>Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte</i> du Plan stratégique 2025-2029, une analyse du système de gouvernance est en cours.
<p>Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de consensus concernant les améliorations du système de gouvernance. • Résultats de l'autoévaluation annuelle du conseil et de ses administrateurs et administratrices. • Résultats de l'évaluation annuelle du chef de la direction et des présidents de comités. • Rapports d'audit. • Sondage sur l'efficacité de la gouvernance. • Une structure simplifiée donne lieu à un meilleur processus de prise de décision.
<p>Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de gouvernance ne permet pas de réagir rapidement aux événements ou aux demandes ponctuelles des organismes de réglementation. • Aucun contrôle sur les candidats aux postes d'administrateurs, notamment en ce qui concerne leur diversité ou leurs compétences. • Aucun contrôle sur les démissions des bénévoles du BCAPG et du BCCAG.
<p>Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du conseil.</p>
<p>Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan complet de gestion des changements a été élaboré et est mis en œuvre. • Des présentations supplémentaires aux conseils sont prévues afin de confirmer l'appui des membres aux changements proposés.
<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examens réguliers de la gouvernance • Révisions continues des politiques. • Approbation annuelle des plans de travail des comités et groupes de travail du conseil. • Surveillance du rendement stratégique et rédaction de rapports.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Autoévaluation annuelle du conseil.• Évaluation annuelle du chef de la direction et des présidents de comités (incluant le BCAPG et le BCCAG).• Audit financier annuel indépendant réalisé par un tiers.• Plan de relève du chef de la direction.• Orientation initiale et éducation continue des administrateurs et administratrices.• Approbation annuelle des plans de recrutement et de relève du BCAPG et du BCCAG.• Utilisation d'un outil de gestion OnBoard.• Profil de la composition du conseil. |
|--|---|

3. DIMINUTION DE LA COLLABORATION NATIONALE (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	2 – Improbable (peu probable, mais pas imprévisible)	Total
Impact (1-5)	4 – Majeur (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu’avec des contrôles supplémentaires)	8
Cible	La cible a été atteinte.	10
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque était la même entre 2021 et 2025. En 2026, le niveau de risque a été abaissé à 8 afin de refléter une volonté accrue des organismes de réglementation de collaborer à des projets nationaux, comme en témoigne le nombre d’initiatives pancanadiennes en cours.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> En mai 2023, les 12 organismes de réglementation ont signé un énoncé national de collaboration, signifiant leur volonté de poursuivre leur travail de collaboration et d’harmonisation dans les domaines réglementaires. L’élan a été donné et les organismes de réglementation ont hâte de poursuivre leur travail dans des domaines tels que le développement professionnel continu, l’agrément, l’évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG, les évaluations basées sur les compétences et le code de déontologie. Le succès d’Ingénieurs Canada dépend de sa capacité de comprendre et satisfaire les attentes des organismes de réglementation, de tenir compte de leurs points de vue dans ses activités, et de promouvoir la collaboration nationale et la cohérence parmi les zones de compétence. Les ressources humaines et financières d’Ingénieurs Canada sont limitées. Pour répondre aux nouvelles attentes, il faut réaffecter certaines ressources et/ou prioriser les activités. Si la collaboration et l’harmonisation permettent de réduire les doubles emplois et les pertes d’efficacité, l’engagement croissant des organismes de réglementation pourrait également exiger qu’ils consacrent des ressources supplémentaires. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada dispose de ressources limitées et ne répond pas/répond partiellement aux attentes des organismes de réglementation. Les organismes de réglementation ont des ressources limitées et ne peuvent pas soutenir des projets supplémentaires. Perception selon laquelle la collaboration n’est pas possible en raison des variations législatives. Les organismes de réglementation ont des idées différentes sur ce qui constitue le succès. Au moins un organisme de réglementation demande à Ingénieurs Canada d’adopter une position collective sur un enjeu stratégique, et on ne parvient pas à une collaboration suffisante. Les gouvernements fédéral, provinciaux et/ou territoriaux imposent une nouvelle législation qui rend certaines zones de compétence sensiblement différentes du reste du Canada. 	

	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes de réglementation refusent de participer aux consultations sur les produits, les activités et les travaux menés par Ingénieurs Canada.
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la volonté des organismes de réglementation de collaborer et de s'harmoniser.
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de ressources au sein d'Ingénieurs Canada entraîne la nécessité d'établir des priorités et d'abandonner certains travaux qui pourraient être bénéfiques pour la fédération. Perte de valeur et/ou de confiance pour les organismes de réglementation. Fatigue des organismes de réglementation face à la charge de travail et/ou au nombre de consultations nécessaires pour aborder de nouveaux domaines. Diminution ou perte de confiance de la part des organismes de réglementation. Incapacité pour les organismes de réglementation d'établir un consensus sur des enjeux.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte</i> du Plan stratégique 2025-2029, un processus visant à identifier et à prioriser les travaux sur les projets de collaboration sera mis en œuvre en coopération avec le Groupe des chefs de la direction. Plusieurs initiatives liées à la collaboration et à l'harmonisation réglementaires sont en cours à Ingénieurs Canada et/ou auprès des organismes de réglementation. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Examen des activités et efforts d'optimisation de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE), de la base de données nationale sur les effectifs (BDNE) et du Répertoire de la mobilité Élaboration d'un formulaire harmonisé pour la confirmation des demandes de mobilité interprovinciale Promotion d'un cadre national potentiel pour l'harmonisation des exigences des programmes de développement professionnel continu (DPC) (projet dirigé par PEO) Étude de la faisabilité, pour Ingénieurs Canada, d'offrir éventuellement des services d'authentification de signatures numériques afin de réduire l'utilisation frauduleuse du sceau d'ingénieur
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Un énoncé de collaboration signé par tous les organismes de réglementation. Présence aux réunions des groupes de responsables nationaux. Niveau de participation/d'utilisation/d'adoption, par les organismes de réglementation, des initiatives de collaboration ou d'harmonisation achevées et des résultats obtenus Rétroaction reçue lors des consultations. Un bon nombre de projets pancanadiens d'importance nationale en cours.
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de contrôle sur les actions des organismes de réglementation (participation aux consultations, adoption de pratiques cohérentes, utilisation des programmes, produits et services, etc.).

<p><i>l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps ou d'intérêt des organismes de réglementation pour ce qui est de dégager des consensus sur les programmes, produits et services. • Manque d'orientation de la part des organismes de réglementation quant au degré de cohérence et aux domaines de collaboration. • Manque de contrôle en ce qui concerne les lois, les politiques et procédures des provinces et territoires. • Manque de contrôle en ce qui concerne les changements législatifs imposés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. • Manque de contrôle des priorités du Groupe des chefs de la direction et de l'attribution des ressources aux projets par chaque organisme de réglementation.
<p>Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le conseil.</p>
<p>Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle supplémentaire n'est prévu actuellement.
<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs processus sont en place pour favoriser une collaboration continue : <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'élaboration du plan stratégique et programmes de consultation. • Facilitation du partage de connaissances et de la collaboration parmi le personnel des organismes de réglementation durant les réunions (chefs de la direction, responsables de l'admission, de l'exercice, de la discipline et de l'application de la loi, des communications, des finances, des TI et de la communauté de pratique en matière de rayonnement). • Utilisation de Microsoft Teams pour permettre la collaboration continue des groupes de responsables des organismes de réglementation. • Des programmes, produits et services dont bénéficient de multiples organismes de réglementation et qui sont élaborés conjointement avec ces organismes (p. ex. : agrément, 30 en 30, évaluation sur la base des compétences, base de données nationale sur les effectifs, et Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE]). • Poursuivre les efforts en ce qui a trait aux relations avec les organismes de réglementation et leur personnel afin de maintenir leur confiance envers les processus d'Ingénieurs Canada, indépendamment de leurs positions individuelles sur certains aspects des produits, activités et travaux.

4. DIMINUTION DE LA PORTÉE ET DE LA VALEUR DE LA RÉGLEMENTATION DU GÉNIE (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	4 – Probable (se produira très probablement)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	12
Cible	La cible a été atteinte.	12
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en mai 2020, à la suite des discussions sur l’analyse contextuelle pour le plan stratégique 2022-2024. La cote de ce risque demeure sans changement depuis 2021.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada aide les organismes de réglementation à démontrer la valeur du permis d’exercice et de la réglementation du génie auprès du public, des gouvernements, des ingénieurs et des employeurs. La portée de ce risque est axée sur le mandat d’Ingénieurs Canada visant à aider les organismes de réglementation à accomplir leur travail en matière de réglementation du génie et ne concerne pas les risques externes à Ingénieurs Canada. • Depuis 2014, le nombre annuel de nouveaux ingénieurs titulaires de permis est demeuré relativement stable. Au cours de la même période, la proportion de diplômés issus de programmes agréés par le BCAPG demandant un permis a diminué, tandis que le nombre de candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG a augmenté. • Il existe au sein du gouvernement fédéral une perception selon laquelle l’obtention d’un permis d’ingénieur n’est pas nécessaire pour exercer le génie. • Certains employeurs et certains diplômés en génie pensent également que le permis d’ingénieur n’est pas nécessaire et/ou qu’il suffit qu’une seule personne titulaire d’un permis dans un organisme appose son sceau sur les travaux d’ingénierie, alors que tous les ingénieurs qui exercent doivent détenir un permis. • Bien que l’intelligence artificielle (IA) puisse aider les ingénieurs à effectuer leur travail, elle ne peut pas remplacer leur jugement. Le marché propose des produits d’IA qui cherchent à remplacer la prise de décision en ingénierie. Les ingénieurs doivent prendre la décision finale et assumer la responsabilité de la conception finale des produits et services d’ingénierie. • L’autoréglementation de la profession d’ingénieur repose sur le principe qu’un permis est requis pour exercer le génie afin de protéger le public. Lorsque des personnes cessent de demander un permis d’exercice, la capacité des organismes de réglementation à faire respecter la réglementation dans ces domaines s’en trouve diminuée. • Au cours des dernières années, les révisions législatives du gouvernement ont entraîné une pression accrue sur les organismes de réglementation pour qu’ils démontrent comment la réglementation du génie protège le public. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une récente affaire judiciaire, l’APEGA a perdu le contrôle du titre « ingénieur logiciel ». Bien que la cour d’appel ait précisé que sa décision ne créait pas de précédent juridique quant à l’utilisation du titre d’ingénieur en général, cela signifie néanmoins que des personnes peuvent se déclarer ingénieurs logiciels sans avoir besoin d’un permis d’exercice et que l’APEGA ne peut pas faire respecter ce titre. À peu près au même moment, la province de l’Alberta a adopté le projet de loi 7, qui autorise l’utilisation du titre d’ingénieur logiciel par des personnes qui ne sont ni ingénieurs professionnels ni titulaires ou détenteurs d’un permis d’exercice. • En Alberta, la <i>Regulated Professions Neutrality Act</i> (<i>Loi sur la neutralité des professions réglementées</i>) limite la capacité des organismes de réglementation à discipliner leurs membres concernant l’expression de leurs opinions politiques, ce qui réduit la portée de leur pouvoir d’application de la loi.
<p>Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiant.e.s en génie n’obtiennent pas de permis. • Les entités d’ingénierie n’exigent pas que leurs employés ingénieurs soient titulaires d’un permis et/ou ne reconnaissent pas la valeur du permis (p. ex., en n’offrant pas d’incitatifs financiers ou d’autres avantages comme le remboursement des frais la cotisation et/ou des salaires plus élevés pour les ingénieurs au sein de l’organisation). • Un nombre croissant de personnes non inscrites exercent le génie, ce qui réduit la capacité des organismes de réglementation du génie à protéger le public dans ce domaine de pratique. • D’autres gouvernements provinciaux ou territoriaux adoptent de nouvelles lois permettant à des personnes non inscrites de se déclarer ingénieur.e.s et/ou à exercer la profession d’ingénieur. • Des tribunaux provinciaux ou territoriaux autorisent des personnes non inscrites à se déclarer ingénieur.e.s et/ou à exercer la profession d’ingénieur. • Les organismes de réglementation ne sont pas préparés à réagir à une nouvelle loi ou à des décisions judiciaires. • Ingénieurs Canada n’appuie pas adéquatement ni en temps opportun les organismes de réglementation dans les cas ci-dessus, comme il est demandé. • Le gouvernement fédéral impose un nouveau système national d’accès à la profession.
<p>Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les employeurs collaborent avec Ingénieurs Canada à promouvoir la valeur du permis d’exercice.
<p>Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • D’autres diplômé.e.s en génie obtiennent leur permis d’exercice. • Les organismes de réglementation n’arrivent pas à démontrer à leurs gouvernements, au public, aux particuliers et aux employeurs la valeur et la nécessité du permis d’exercice et/ou de la réglementation. • Diminution du nombre de personnes et d’entités qui obtiennent un permis d’exercice.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes de réglementation du génie perdent leur autorité, leur réputation et leur influence. • Les médias et/ou le public et/ou le gouvernement remettent en question la valeur de la réglementation des ingénieurs. • Les gouvernements provinciaux/territoriaux imposent de nouveaux modèles de gouvernance aux organismes de réglementation du génie. • L'examen national d'accès à la profession ne reflète pas les exigences nécessaires pour exercer le génie. • Diminution de l'influence des organismes de réglementation provinciaux et/ou territoriaux auprès de leurs gouvernements. • La sécurité du public est compromise en raison de l'érosion du droit au titre et de l'exercice réglementé du génie.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'orientation <i>Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs</i> du Plan stratégique 2025-2029, Ingénieurs Canada continuera de sensibiliser le public aux contributions des ingénieurs.e.s à la société. Ingénieurs Canada poursuit également les programmes visant à aider les diplômés en génie à devenir des ingénieurs. • Ingénieurs Canada rencontre des élus et des représentants du gouvernement concernant l'octroi du permis d'exercice aux ingénieurs au sein de la fonction publique fédérale.
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'Ingénieurs Canada nouveaux ou révisés fournis aux organismes de réglementation. • Énoncés de principe nationaux, énoncés d'enjeux nationaux, mémoires à l'intention du gouvernement, et rencontres et événements de relations gouvernementales liés à l'attribution du permis et à la réglementation des nouveaux domaines d'exercice. • Données du Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés. • Données du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale. • Mémoires d'Ingénieurs Canada au gouvernement fédéral et ses communications avec ce dernier.
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de contrôle en ce qui concerne les décisions des gouvernements et des tribunaux. • Utilisation incohérente des programmes, produits ou services par les organismes de réglementation, et participation incohérente à ces programmes, produits ou services. • Manque de contrôle sur l'octroi du permis d'exercice aux personnes et aux entités. • Manque de contrôle sur l'incohérence des positions des organismes de réglementation dans ce domaine. • Manque de contrôle sur quels fonctionnaires sont élus et leurs plateformes à l'échelle provinciale, territoriale et fédérale.
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur)</i>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le conseil.</p>

<p>au niveau de tolérance)</p>	
<p>Contrôles supplémentaires (Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada continuera de se tenir au courant des défis auxquels font face les organismes de réglementation grâce à son travail avec les groupes de responsables et continuera d'apporter son soutien sur demande. • Grâce à notre stratégie de mobilisation des employeurs, nous nous efforçons d'accroître la perception de la valeur du permis d'ingénieur.
<p>Amélioration continue (Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</p>	<p>Ingénieurs Canada met à la disposition des organismes de réglementation la liste des programmes de formation en génie en cours d'élaboration tenue par le BCAPG, afin d'aider à anticiper les nouveaux domaines d'exercice.</p> <p>Plusieurs objectifs fondamentaux fournissent des programmes, produits et services qui atténuent ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2 : Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers. • Objectif 3 : Fournir des services et des outils qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. • Objectif 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. • Objectif 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur. • Objectif 8 : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

5. LE GÉNIE EST PEU ACCUEILLANT ET EXCLUT LES PERSONNES SOUS-REPRÉSENTÉES DANS LE DOMAINE (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	5 – Extrêmement probable (se produira presque certainement)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	15
Cible	Réduire la cote à une probabilité de 4.	12
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	<p>D’abord défini comme étant lié à la sous-représentation des femmes en génie, ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en mai 2020, à la suite des discussions sur l’analyse contextuelle pour le plan stratégique 2022-2024. La cote de ce risque était la même entre 2021 et 2024. En 2024, la portée de ce risque a été élargie pour inclure d’autres groupes sous-représentés dans le cadre du plan stratégique 2025-2029.</p> <p>En 2025, la cote du risque est passée à 15 afin de refléter l’élargissement de la portée ainsi que le nouveau contexte politique mondial.</p>	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés qu’éprouve la profession d’ingénieur à recruter et à retenir avec succès des personnes issues de groupes sous-représentés mettent en péril sa durabilité à long terme. • Entre 2023 et 2033, l’Ordre des ingénieurs du Québec prévoit que le marché aura besoin de 40 % d’ingénieurs supplémentaires au Québec et qu’il ne sera probablement pas en mesure de répondre à cette demande dans une proportion de 1,6 %. • En 2022, selon l’Ontario Society of Professional Engineers, près d’un ingénieur ontarien sur trois était âgé de 50 ans et plus. En 2023, l’Ontario comptait près d’un tiers des ingénieurs du Canada (31,3 %). • Les ingénieures représentaient 18,7 % des ingénieurs nouvellement titulaires d’un permis au Canada pour l’année 2023. Trente pour cent est l’objectif actuel de représentation que nous avons fixé pour les ingénieures nouvellement titulaires. On s’attend à ce que la profession n’atteigne pas l’objectif de 30 % d’ingénieures nouvellement titulaires d’ici 2030. • Les femmes quittent la profession deux fois plus vite que les hommes (2024, Gotara), et elles sont trois fois plus susceptibles d’être victimes de harcèlement que la population générale. (2022, Adams, Tracey L ; Flores, Jayzer) • Selon les conclusions du consortium de recherche Engendering Success in STEM, les femmes qui quittent le domaine du génie mentionnent souvent la culture peu accueillante du milieu de travail comme l’un des facteurs ayant influencé leur décision. • La représentation des femmes en génie augmente proportionnellement à l’ensemble de la population diplômée. • Le consortium de recherche Engendering Success in STEM a décelé que l’exclusion sociale dans les réseaux professionnels est l’un des principaux obstacles pour les femmes à l’université. • Pour que la profession d’ingénieur soit représentative des peuples autochtones dans l’ensemble de la population canadienne, il faudrait intégrer 9 678 nouveaux ingénieurs autochtones. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Selon Abacus Data, la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones figurent parmi les dix enjeux les plus préoccupants pour la population canadienne en 2026. • Selon le recensement de 2021, un Canadien sur quatre est un immigrant (23 %) et « l’immigration représentera la totalité de la croissance démographique d’ici 2032, alors que la société canadienne continuera de vieillir ». Parmi les femmes dans les professions du domaine du génie, 40,8 % sont issues de minorités visibles. • Les ingénieures issues de minorités visibles connaissent des taux de chômage et d’inactivité plus élevés, bien qu’elles soient plus susceptibles d’occuper des postes professionnels et techniques en génie que les hommes issus de minorités visibles. Elles ont également moins de chances d’accéder à des postes de direction de niveau supérieur (Source : Gouvernement de l’Ontario). • Il n’existe actuellement aucune donnée nationale sur le nombre d’autres groupes sous-représentés dans le secteur du génie ni aucune donnée sur l’intersectionnalité. • Projet de loi 13 de l’Alberta — la <i>Regulated Professions Neutrality Act (Loi sur la neutralité des professions réglementées)</i> limite la capacité des organismes de réglementation à exiger des mesures en matière d’EDI au-delà de ce qui est strictement lié à la compétence professionnelle ou à la sécurité du public. Cela freine les efforts visant à créer une profession accueillante et inclusive, complique l’élimination des obstacles systémiques et accroît les risques pour la confiance du public, la sécurité culturelle et l’harmonisation entre les zones de compétence. • En vertu de la Loi de 2024 visant à œuvrer pour les travailleurs, quatre (projet de loi 149) de l’Ontario, les employeurs doivent inclure les fourchettes salariales prévues dans toutes les offres d’emploi affichées publiquement.
<p>Événement(s) potentiel(s) (Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances mondiales entraînent une diminution du soutien des initiatives liées à l’équité, la diversité et l’inclusion (EDI) de la part des politiciens, des entreprises et des personnes. • L’augmentation du nombre de femmes diplômées en génie provenant de groupes sous-représentés n’entraîne pas une augmentation du nombre de nouveaux permis d’exercice. • Diminution du soutien des organismes de réglementation et/ou des acteurs clés en ce qui concerne l’objectif d’accroître l’équité, la diversité et l’inclusion au sein de la profession d’ingénieur. • Retrait du soutien d’acteurs clés, dont les champions et championnes 30 en 30, les bénévoles, les établissements d’enseignement supérieur (EES), les employeurs et les étudiants. • Pourcentage décroissant d’inscriptions et de diplômées féminines au premier cycle. • La profession d’ingénieur n’est pas accueillante pour les membres des groupes sous-représentés dans la profession.
<p>Événement(s) potentiel(s) (Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D’autres provinces exigent également que les employeurs publient les fourchettes salariales.

<p>Conséquences potentielles (Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'écart salarial entre les genres dans le cas des femmes et des groupes marginalisés en génie tend à se réduire en Ontario et dans d'autres provinces et territoires. • La profession reste peu accueillante pour les groupes sous-représentés ; le talent se perd. • Perte de la réputation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation, des gouvernements, des parties intéressées externes et des partenaires. • Perte de la réputation des organismes de réglementation du génie. • Diminution de l'attrait de l'obtention du permis d'ingénieur pour les nouveaux diplômés. • Une transparence accrue dans les fourchettes salariales pourrait entraîner une plus grande équité salariale.
<p>Améliorations majeures (Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une profession inclusive</i> du Plan stratégique 2025-2029 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nous poursuivons nos efforts pour soutenir l'inclusion des femmes dans la profession, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de recrutement et de rétention, et en collaborant avec le Groupe des chefs de la direction et des partenaires externes afin de mettre en œuvre un cadre « contrôle, influence et préoccupations », qui vise à concentrer les efforts sur ce qui relève du contrôle et qui est réalisable par les parties intéressées. ○ Nous organisons une conférence annuelle qui met en lumière un sujet d'intérêt et accroît la visibilité des femmes et des groupes marginalisés en ingénierie. ○ Nous collaborons avec les organismes de réglementation pour définir notre rôle en matière d'accessibilité. ○ Nous mettons en œuvre la stratégie et le plan d'action du Comité consultatif autochtone. ○ Nous assurons la liaison entre les organisations axées sur le génie et nous établissons des alliances stratégiques. ○ Nous avons embauché un consultant afin d'améliorer les indicateurs recueillis auprès des organismes de réglementation ainsi que la manière de communiquer les progrès et les succès. • Ingénieurs Canada s'est également fixé un objectif dans le cadre du Défi 50-30 : atteindre 50 % de femmes et 30 % de personnes issues de groupes sous-représentés au sein de son conseil et de son équipe de direction. Le Défi 50-30 s'applique actuellement au conseil et à l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada. En 2025, le conseil n'a pas atteint son objectif en matière de représentation des femmes, mais a atteint son objectif concernant les groupes sous-représentés. Au cours de la même année, l'équipe de direction a dépassé les deux objectifs.
<p>Preuves (Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Données publiées dans le Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale. • Données publiées dans le Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés.
<p>Risque résiduel (Risques demeurant après l'application des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de contrôle sur la façon dont les politiciens, les entreprises et les gens perçoivent la nécessité de l'EDI et des programmes liés à l'EDI. • Le rôle d'Ingénieurs Canada se limite à fournir de l'information et à convoquer les acteurs, car les organismes de réglementation gèrent les relations avec les candidats au

<p><i>contrôles existants)</i></p>	<p>permis d'exercice, les ingénieurs, les employeurs et les représentants locaux du groupe « Maternelle à la fin du secondaire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de contrôle sur le nombre de personnes provenant de groupes sous-représentés de la maternelle à la fin du secondaire qui suivent et continuent de suivre des cours de sciences et de mathématiques à l'école. • Manque de contrôle concernant l'impact de la physique sur la représentation des groupes sous-représentés en génie. • Manque de contrôle sur la façon dont les EES recrutent ou gardent les étudiantes, et influence limitée sur la façon dont les EES font la promotion du permis d'exercice. • Manque de contrôle sur la façon dont les employeurs recrutent des personnes provenant des groupes sous-représentés en génie et les maintiennent en poste. • Manque de contrôle sur la façon dont les employeurs font la promotion du permis d'exercice auprès des personnes provenant des groupes sous-représentés en génie. • Manque de contrôle sur l'offre d'espaces sécuritaires par les employeurs dont les employés provenant de groupes sous-représentés en génie ont besoin.
<p>Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le conseil.</p>
<p>Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'une nouvelle stratégie nationale de recherche en vue de mieux comprendre la façon la plus efficace d'augmenter la représentation des femmes dans la profession d'ingénieur.
<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu de travail continue d'être offerte aux ingénieurs et aux géoscientifiques. • Publié le Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie. • Commandé des rapports de recherche sur les femmes dans des rôles de leadership et Parcours vers l'ingénierie en 2024. Les rapports doivent être publiés en 2026. • Implantation dans tout le Canada d'un réseau de champions et championnes 30 en 30 qui représentent les organismes de réglementation, les EES et les employeurs d'ingénieurs. • Approbation de la stratégie pour les niveaux primaire, secondaire, postsecondaire, et début de carrière ainsi que de la mise au point du Collectif « En avant l'ingénierie! » afin de soutenir la nouvelle orientation et d'accroître notre impact. • Participation au consortium de recherche Engendering Success in STEM (ESS). • Représentations auprès du gouvernement fédéral à l'appui de l'équité des genres, de l'équité salariale et des politiques qui soutiennent les femmes en génie et de l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Représentations aux conseils de la Coalition canadienne des femmes en sciences, en ingénierie, en métiers et en technologie (CCFSIMT) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l’AISES (Advancing Indigenous Science and Engineering Society).• Embauche d’un consultant pour mettre au point un cadre, un outil décisionnel et un plan d’action de vérité et de réconciliation pour Ingénieurs Canada.• Publication du Guide sur la consultation et la mobilisation des Autochtones 2023.• En collaboration avec Black Engineers of Canada, Ingénieurs Canada a soutenu la création d’un rapport de recherche sur l’expérience vécue des ingénieurs noirs au Canada en 2023. Le rapport a été publié en 2025.• Protocole d’entente avec Black Engineers of Canada et EngiQueers Canada. |
|--|--|

6. DIMINUTION DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE À LONG TERME (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	3 – Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	Total
Impact (1-5)	4 – Majeur (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu’avec des contrôles supplémentaires)	12
Cible	La cible a été atteinte.	12
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque (12) est restée la même entre 2021 et le deuxième trimestre de 2023. La cote a augmenté à 16 au cours du troisième trimestre de 2023 en raison de l’adhésion de PEO au programme d’affinité de TD Assurance, PEO se prévalant ainsi de 2 millions de dollars par an. En 2026, le niveau de risque a été réduit à 12, car nos leviers financiers fonctionnent (réduction des coûts opérationnels en 2024 et 2025, augmentation de la cotisation par personne et hausse des revenus provenant de TD Assurance).	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada utilise des fonds de réserve pour financer ses orientations stratégiques depuis 2019. La principale source des fonds de réserve provenait du fait que PEO ne se prévalait pas des 2 millions \$ de frais de commandite en n’adhérant pas au programme d’affinité de TD. En avril 2023, PEO a décidé d’adhérer au programme d’affinité. Cette décision a les incidences suivantes sur Ingénieurs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <u>Retour à un budget d’exploitation équilibré</u> : dans le passé, le conseil approuvait les déficits des budgets d’exploitation en raison de la taille des fonds de réserve disponibles. <u>Réduction des revenus d’investissement</u> : comme une partie des fonds de réserve est investie, une réduction de ces fonds diminuera également les revenus d’investissement. <u>Définition de la portée des orientations stratégiques pour 2025-2029</u> : Ingénieurs Canada devra travailler avec les organismes de réglementation au cours des prochaines années pour délimiter et financer les travaux à réaliser dans le cadre des orientations stratégiques 2025-2029. Ingénieurs Canada présente maintenant un budget d’exploitation équilibré et est en train de créer un plan pour financer les orientations stratégiques à même les fonds opérationnels d’ici 2029. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réduction marquée d’une source de revenus. Les membres ne veulent ou ne peuvent pas hausser la cotisation par personne comme le recommande le conseil. Faible rendement des placements. Un organisme de réglementation se retire du programme d’affinité de TD, entraînant ainsi une réduction des revenus au fil du temps. Fluctuation du nombre d’inscrits à l’échelle nationale. Les décisions du conseil ou du chef de la direction vont à l’encontre de la gestion responsable des ressources financières. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce</i>	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	

<i>risque ou lui être avantageuses)</i>	
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de revenus. • Réputation compromise auprès des fournisseurs de produits financiers et d'assurance. • Insatisfaction ou perte de confiance des organismes de réglementation. • D'autres organismes de réglementation se retirent du programme d'affinité. • Le budget opérationnel diminue considérablement à long terme, ce qui entraîne l'incapacité d'atteindre les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada et/ou la nécessité de licencier du personnel. • Augmentation importante du montant de la cotisation par personne.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des dépenses d'exploitation et augmentation des cotisations des membres. • Augmentation de la participation des organismes de réglementation aux programmes d'affinité. • Réduction de l'espace de bureau pour diminuer les coûts de location. • Nous envisageons d'ajouter un produit d'assurance voyage à nos services offerts.
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus correspondant aux prévisions budgétaires et conformes à l'audit. • Ingénieurs Canada a de nouveau un budget d'exploitation équilibré. • Rapports sur le rendement du programme d'affinité. • Prévisions des effectifs de la profession à l'échelle nationale.
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe actuellement un risque lié aux revenus d'affinité de TD à long terme, car le pourcentage des revenus revenant aux organismes de réglementation est passé de 51 % à 90 % pour les nouveaux clients. On s'attend à ce que l'impact se traduise par une réduction de 1 % par année des revenus de TD. • Les membres votent contre une augmentation de la cotisation par personne.
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce niveau de risque est acceptable pour le conseil.
Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	Aucun contrôle supplémentaire n'est prévu actuellement.
Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des relations avec les fournisseurs du programme d'affinité et les organismes de réglementation. • Discussion et prévision, avec les organismes de réglementation, du nombre de membres attendu. • Politique d'investissement. • Utilisation de contrats à long terme avec les fournisseurs affinitaires. • Recours à une expertise actuarielle pour évaluer et améliorer continuellement les programmes d'affinité. • Structure des actifs nets et politique connexe, et gestion active des réserves. • L'entente avec la TD est un contrat de douze ans, qui doit être renouvelé en 2030.

7. RÉPUTATION TERNIE (RISQUE DU CONSEIL)

Probabilité (1-5)	2 – Improbable (peu probable, mais pas imprévisible)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	6
Cible	La cible a été atteinte.	6
Tendance (Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)	<p>La cote de ce risque (4) était la même entre 2021 et 2024. Ce risque, auparavant opérationnel, est devenu un risque du conseil au cours du premier trimestre 2024 afin de mieux refléter le rôle du conseil dans la préservation de la réputation d’Ingénieurs Canada.</p> <p>En 2025, la cote du risque a augmenté à 8 pour tenir compte de l’augmentation des risques liés à l’agrément et à la satisfaction des clients. En 2026, le risque a été réduit à une cote de 6 pour refléter le fait que les parties intéressées sont plus satisfaites d’Ingénieurs Canada et qu’il existe plusieurs initiatives en cours pour améliorer leur satisfaction.</p>	
Situation actuelle (Comment le risque est apparu)	<ul style="list-style-type: none"> La réputation d’Ingénieurs Canada dépend de la satisfaction des clients, de la qualité des services et des produits, du traitement des employés, de l’efficacité de la gouvernance, de la gestion financière, de la performance environnementale et de l’équité, de la diversité et de l’inclusion. 	
Événement(s) potentiel(s) (Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)	<ul style="list-style-type: none"> Couverture médiatique négative sur Ingénieurs Canada ou contenu négatif sur les médias sociaux par des personnalités influentes, des bénévoles ou des membres du personnel. Prises de position contradictoires communiquées aux organismes de réglementation ou aux parties intéressées. Incapacité à se présenter comme une organisation accueillante et tournée vers l’avenir. Le gouvernement fédéral consulte ou reconnaît publiquement d’autres organismes sur des enjeux nationaux liés à la réglementation du génie et la profession d’ingénieur. Les établissements d’enseignement supérieur (EES) cessent de demander l’agrément. Réalisation d’autres risques figurant dans le registre des risques, qui nuisent à la réputation d’Ingénieurs Canada. 	
Événement(s) potentiel(s) (Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	
Conséquences potentielles (Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements)	<ul style="list-style-type: none"> Perte de crédibilité auprès des organismes de réglementation, des ingénieurs, du gouvernement fédéral, des établissements d’enseignement supérieur, des parties intéressées ou du public. Ingénieurs Canada n’est pas perçu comme l’organisme approprié pour représenter les organismes de réglementation. 	

<i>potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la volonté des organismes de réglementation de travailler ou de collaborer avec Ingénieurs Canada, ou de le financer.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'orientation stratégique du Plan stratégique 2025-2029, <i>Réaliser notre rôle en ce qui concerne la durabilité</i>, nous définirons notre rôle dans la gérance environnementale pour compléter les efforts des organismes de réglementation. • Mise en œuvre d'une nouvelle campagne nationale de marketing, de plus petite envergure, visant à accroître la visibilité d'Ingénieurs Canada et à renforcer son positionnement en tant que voix nationale forte de la profession d'ingénieur dans la société.
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incidents dans les médias. • Nombre de demandes de consultation de la part du gouvernement fédéral. • Communication régulière avec les clients et les parties intéressées. • Reconnu comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale • Vote des membres sur la recommandation du montant de la cotisation par personne
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité d'empêcher tous les commentaires négatifs du public. • Impossibilité d'influencer des articles médiatiques après publication. • Impossibilité d'empêcher d'autres organismes d'essayer de se présenter comme le porte-parole national de la profession d'ingénieur.
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce niveau de risque est acceptable pour le conseil.
Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de représentation des intérêts et de communication mettent désormais plus explicitement l'accent sur le rôle d'Ingénieurs Canada comme seule voix nationale de la profession d'ingénieur.
Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de représentation des intérêts et interventions régulières auprès des pouvoirs publics (p. ex., comités de la Chambre des communes et du Sénat, réunions avec des élus ou de hauts fonctionnaires fédéraux, mémoires au gouvernement fédéral). • Politiques de communications : réseaux sociaux, gestion de la marque, relations avec les médias, langues officielles, processus de réponse aux demandes d'information du public et des médias. • Surveillance régulière des médias.

Risques opérationnels

La carte suivante présente une vue d'ensemble des risques opérationnels (gérés par le chef de la direction sous la supervision du conseil d'Ingénieurs Canada).

	PROBABILITÉ					IMPACT				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
	Négligeable S'il se matérialise, le risque n'aura que peu ou pas d'impact sur la réalisation des priorités stratégiques ou des objectifs	Mineur S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'une orientation stratégique ou d'un objectif ; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	Modéré S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs ; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	Majeur S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs ; Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires	Grave Si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada					
5 Extrêmement probable – Se produira presque certainement										
4 Probable – Se produira très probablement										
3 Modérée – Relativement susceptible de se matérialiser			11- Utilisation des ressources (RO)	8 – Satisfaction insuffisante des clients (RO)						
2 Peu probable - Peu probable, mais pas imprévisible			9 - Dérogation à la conformité juridique (RO) 10 - Mauvaise gestion des finances (RO)	12 - Atteinte à l'intégrité des infrastructures, de la technologie de l'information et de la cybersécurité (RO)						
1 Faible – Peu susceptible de se produire										

Historique des risques opérationnels

Risque	Pourquoi le risque a été revu à la hausse ou à la baisse	Stratégie d'atténuation des risques	Année
Satisfaction insuffisante des clients	Revu à la hausse en raison des améliorations majeures apportées aux principaux points de service.	Les commentaires des clients ont été recueillis afin de cerner les points de friction pour les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur.	2024
	Revu à la hausse étant donné que certaines initiatives majeures commencent à être mises en œuvre et que les clients ont commencé à formuler des commentaires.	Des consultants seront embauchés pour effectuer une évaluation de la base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), de la base de données nationale sur les effectifs (BDNE) et du Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada.	2025
	Revu à la baisse, car plusieurs initiatives d'amélioration majeures sont en cours et permettront d'améliorer l'agrément et les bases de données.	L'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément</i> vise à donner suite aux commentaires des EES. Des consultants ont été embauchés pour formuler des recommandations d'amélioration des bases de données.	2026
Utilisation des ressources	Revu à la hausse en raison des résultats du sondage Talent Map.	Augmenter les communications avec le personnel pour traiter les rétroactions reçues.	2026

8. SATISFACTION INSUFFISANTE DES CLIENTS (RISQUE OPÉRATIONNEL)

Probabilité (1-5)	3- Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	Total
Impact (1-5)	4 – Majeur (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu’avec des contrôles supplémentaires)	12
Cible	Réduire l’impact de ce risque à 2 (mineur) d’ici 2027.	8
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque était de 9 de 2021 jusqu’au premier trimestre 2024, date à laquelle elle a été abaissée à 6. Au premier trimestre de 2025, cette cote a été augmentée pour tenir compte du fait que certaines initiatives majeures commençaient à être mises en œuvre. Cette augmentation tient également compte des commentaires des clients sur le niveau de gestion de changement nécessaire pour la mise en œuvre de l’orientation stratégique <i>Réaliser l’agrément et les évaluations de la formation</i> , la mise en œuvre de Tandem et la mise en œuvre de l’Énoncé de collaboration et d’harmonisation. En 2026, la cote de ce risque a été abaissée, car plusieurs initiatives sont en cours pour satisfaire les clients concernant notre système d’agrément et nos services de bases de données.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité d’Ingénieurs Canada d’offrir des programmes, des produits et des services efficaces et de grande qualité dépend de sa capacité de cerner les attentes des clients et des parties intéressées et d’y répondre, et d’innover et d’améliorer continuellement ses programmes, produits et services. Des commentaires ont été formulés sur la prestation de trois des principaux domaines de travail d’Ingénieurs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <i>Réaliser l’agrément et les évaluations de la formation</i> : le conseil a reçu le Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l’agrément en génie. Afin de satisfaire aux besoins des clients, une approche de conception conjointe est utilisée, et un conseil consultatif incluant les parties intéressées est créé. <i>Examen de Tandem</i> : certains établissements d’enseignement supérieur (EES) signalent des problèmes avec le système. Un appel d’offres a été publié pour engager un consultant afin de fournir des recommandations sur les améliorations. <i>Examen du Répertoire international de la mobilité</i> : certains utilisateurs ont signalé des problèmes avec le système, et un expert a été embauché pour formuler des recommandations visant à améliorer ses fonctionnalités. <i>Examen de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers</i> : afin d’accroître l’efficacité, un consultant a été embauché et a formulé des recommandations d’amélioration. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources humaines et financières pour répondre aux attentes. Ingénieurs Canada n’est pas en mesure de s’adapter aux besoins des clients et des parties intéressées le cas échéant. Absence d’un processus officiel au niveau organisationnel pour déterminer, sélectionner et affecter des ressources aux priorités opérationnelles des clients et des parties intéressées. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de consensus parmi les clients et les parties intéressées sur leurs attentes envers Ingénieurs Canada. • Manque d'engagement en matière de ressources financières et/ou humaines de la part des clients et des parties intéressées pour soutenir une initiative du début à la fin.
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes de réglementation et les EES sont insatisfaits des services d'Ingénieurs Canada. • Ingénieurs Canada n'est pas en mesure de démontrer sa valeur à ses clients et aux parties intéressées. • Des projets majeurs sont abandonnés après avoir été mis en œuvre systématiquement pendant plusieurs années. • Désengagement ou baisse du moral du personnel. • Les organismes de réglementation et les EES choisissent de ne pas évoluer en adoptant les changements proposés au système d'agrément. • Les EES choisissent de ne pas demander l'agrément.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i> cherche des moyens d'améliorer le système d'agrément afin de résoudre les problèmes des EES avec ce système. • Des examens de Tandem, du Répertoire international de la mobilité, de la BDNE et de la BDEDE sont en cours afin de mieux répondre aux attentes des clients.
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les commentaires et les priorités exprimés par les clients sont documentés dans les Rapports annuels sur la responsabilité en matière d'agrément, les procès-verbaux des consultations du Groupe des chefs de la direction, du BCAPG et du BCCAG sur leurs plans de travail, ainsi que des consultations sur le plan de travail du Comité consultatif des affaires publiques (CCAP). • Des ressources humaines et financières sont affectées à chaque initiative au moyen de processus complets de gestion du budget et des ressources humaines. • Taux d'engagement et de rétention positifs des clients et des parties intéressées (p. ex., les organismes de réglementation, les programmes agréés, les groupes d'affinité, les partenaires stratégiques, etc.). • Utilisation des programmes, des produits et des services (un suivi existe actuellement pour certains programmes, produits et services ; pour d'autres, les indicateurs de rendement clé (IRC) seront évalués).
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations incohérentes et parfois contradictoires de la part et au sein de groupes de clients.

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'engagement en matière de ressources financières et/ou humaines de la part des clients et des parties intéressées pour soutenir une initiative du début à la fin. • Absence d'une approche globale systématique de gestion des clients (p. ex. : détermination proactive des besoins des clients, partage de connaissances avec clients, réponse aux commentaires des clients). • Le fait de dépendre des bénévoles pour certaines fonctions peut entraîner des retards importants dans la prestation de certains produits et services et les attentes peuvent ne pas être satisfaites. • De longues consultations nationales rendent parfois difficile l'élaboration de certains produits et de services en temps opportun.
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du chef de la direction.
Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de collaboration et d'harmonisation dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte.</i> • Mise en œuvre des résultats de l'évaluation des processus. • Évolution des bases de données et des flux de travail connexes.
Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du BCAPG étudie et priorise continuellement les commentaires des clients saisis dans les Rapports sur la responsabilité en matière d'agrément. Collecte informelle d'informations parmi le personnel et entre le personnel et les clients et les parties intéressées.

9. DÉROGATION À LA CONFORMITÉ JURIDIQUE (RISQUE OPÉRATIONNEL)

Probabilité (1-5)	2 – Improbable (peu probable, mais pas imprévisible)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	6
Cible	La cible a été atteinte.	6
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque demeure sans changement depuis 2021.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada a l’obligation de se conformer à diverses obligations et exigences statutaires et de common law. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Litige ou poursuite judiciaire visant Ingénieurs Canada ou intenté(e) par Ingénieurs Canada. • Manque de surveillance et/ou de garantie du respect des politiques de l’organisation. • Non-respect des obligations juridiques. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible 	
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Application de dommages et intérêts, d’amendes, de sanctions, entraînant des difficultés financières. • Réputation compromise. • Perte de confiance de la part du conseil ou des organismes de réglementation. 	
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d’un projet de conformité en matière de gestion des bénévoles afin d’assurer la conformité aux pratiques et de former les bénévoles sur l’accessibilité et le harcèlement en milieu de travail. 	
Preuves	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de la formation et des audits. • Aucune poursuite judiciaire en cours (ou intentée récemment). 	

<i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>		
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes morales sont toujours susceptibles de faire l'objet d'une contestation judiciaire, qu'elle soit réelle ou menacée. 	
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce niveau de risque est acceptable pour le chef de la direction.	
Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Aucun contrôle supplémentaire n'est prévu actuellement. 	
Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Certificat annuel de conformité législative délivré au conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de la diligence raisonnable. Le service juridique interne supervise la conformité et collabore avec le personnel pour garantir l'utilisation de bonnes pratiques du point de vue juridique. Politiques et procédures internes, avec processus définis et réguliers d'évaluation et de formation. Révision juridique de toutes les ententes contractuelles, y compris les contrats de travail, les demandes de propositions et les protocoles d'entente. Audit de la protection de la vie privée réalisé chaque année, et formation fournie à tous les employés. 	
MAUVAISE GESTION DES FINANCES (RISQUE OPÉRATIONNEL) (1-5)	2 – Improbable (peu probable, mais pas imprévisible)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	6
Cible	La cible a été atteinte.	6
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque demeure sans changement depuis 2021.	

<p>Situation actuelle (Comment le risque est apparu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada doit s'assurer que ses ressources financières sont gérées de façon efficace et que les rapports financiers sont exacts.
<p>Événement(s) potentiel(s) (Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations erronées au conseil, aux auditeurs ou à d'autres organismes de contrôle. • Fraudes commises par des employés. • Erreurs importantes dans le budget. • Défaillances technologiques majeures.
<p>Événement(s) potentiel(s) (Les possibilités qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible
<p>Conséquences potentielles (Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations inexactes au conseil. • Perte financière. • Litiges. • Perte de confiance ou insatisfaction du conseil ou des organismes de réglementation. • Déclarations erronées (p. ex. : taxes sur la masse salariale). • Perte de données.
<p>Améliorations majeures (Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune amélioration majeure n'est prévue actuellement.
<p>Preuves (Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit annuel. • États financiers trimestriels. • États financiers de fin de mois. • Budget annuel, avec prévisions triennales.
<p>Risque résiduel (Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité limitée de séparer les tâches en raison de la taille de l'équipe responsable des finances.
<p>Tolérance aux risques (Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</p>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le chef de la direction.</p>
<p>Contrôles supplémentaires (Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle supplémentaire n'est prévu actuellement.

<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Processus annuel d’audit externe.• Procédures de clôture de fin de mois.• Processus d’approbation des dépenses et des débours en espèces.• Politiques sur les déplacements du personnel et le remboursement des dépenses, les engagements financiers et les dépenses, les cartes de crédit de l’organisation, les approvisionnements, le pouvoir de signature et la délégation du pouvoir de signature, et la fraude.• La base de données financières et les paramètres de l’environnement sont automatiquement sauvegardés par Microsoft et conservés pendant 28 jours.
--	--

10. UTILISATION DES RESSOURCES (RISQUE OPÉRATIONNEL)

Probabilité (1-5)	3 – Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	Total
Impact (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	9
Cible	Réduire la probabilité de ce risque à 2.	6
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque était la même entre 2021 et 2025. En 2026, le risque a été augmenté de 6 à 9 pour tenir compte des résultats du sondage de Talent Map.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité d’Ingénieurs Canada d’offrir des programmes, des produits et des services efficaces et de grande qualité dépend de sa capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel de qualité. Le rendement du personnel et le maintien de ses connaissances sont essentiels à la prestation de produits et de services aux organismes de réglementation et aux parties intéressées. En 2026, les résultats du sondage Talent Map ont montré une diminution de l’engagement et de la confiance. En même temps, des rénovations sont en cours dans les bureaux, et l’on demande aux employés de revenir au bureau en septembre. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Départ soudain du chef de la direction ou de membres de l’équipe de direction. Une masse critique d’employés quittent l’organisme dans une courte période de temps, ou fort taux de roulement du personnel. Incapacité de recruter ou maintenir en poste des employés compétents dans des postes clés. Nouvelles obligations législatives. En raison des coupures au sein du gouvernement fédéral, il y a un surplus de personnes à la recherche d’un emploi dans la région de la capitale nationale. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de personnel organisationnel dans les postes clés de leadership. Pénurie ou manque de compétences dans des fonctions importantes. Retard(s) et/ou réduction de la qualité de programmes, produits ou services. Insatisfaction des organismes de réglementation et des parties intéressées à l’égard de projets, produits ou services. Perte de connaissances fondamentales. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement ou baisse du moral du personnel.
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations du système de gestion de rendement. • Mise en œuvre d'une formation sur l'embauche équitable pour les gestionnaires. • Création d'un groupe de leadership chargé de formuler des recommandations sur un plan de formation destiné aux gestionnaires.
Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des contrôles de la santé et de l'harmonie avec les employés. • Plan de relève annuel pour le chef de la direction et le personnel. • Rétroactions saisies dans le système de gestion du rendement. • Examen triennal de la rémunération et examen annuel du programme d'avantages sociaux et comparaison des résultats avec ceux d'organisations semblables. • Taux de roulement du personnel. • Résultats du sondage triennal sur l'engagement des employés. • Examen annuel des plans d'apprentissage individuels du personnel sur les formulaires de développement professionnel. • Commentaires des nouveaux employés sur le processus d'intégration et d'orientation au moyen d'un sondage. • Résultats des entretiens de départ. • Exécution de plans d'apprentissage individualisés pour le personnel • Pourcentage d'employés de l'organisme ayant obtenu une promotion. • Participation à la cérémonie annuelle de prix et de reconnaissance et au Mur de la renommée.
Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les améliorations du référentiel d'information sur SharePoint ne sont pas terminées. • Problèmes de rétention attribuables au manque d'avancement dans une petite organisation horizontale. • Absence de stratégie de rétention des connaissances.
Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le chef de la direction.</p>
Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas pertinent en ce moment.
Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une nouvelle politique d'embauche conforme à des pratiques justes et équitables tout en assurant l'inclusivité et la transparence. • Mise en œuvre d'une méthode de planification annuelle de la relève pour le personnel.

<p><i>cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réexamen du programme de formation pluriannuel pour favoriser l'apprentissage continu et le développement des compétences. • Officialisation de la mise en œuvre de l'EDI dans tous les domaines de travail d'Ingénieurs Canada. • Mise à jour annuelle du plan de ressources humaines pour rationaliser l'acquisition de talents, améliorer les initiatives de développement des employés et optimiser l'efficacité globale de l'organisation. • Évaluation triennale tous azimuts et examen annuel du rendement du chef de la direction par le Comité RH. • Planification de la relève et du développement pour le chef de la direction. • Révision triennale de la rémunération et révision annuelle du programme d'avantages sociaux pour garantir la compétitivité. • Programme complet d'accueil des nouveaux employés pour les intégrer au milieu de travail et les garder en poste. • Améliorations continues du Programme de mieux-être et du processus de gestion de rendement. • Programme de mieux-être en cours. • Mise en œuvre des « mercredis de la sagesse » pour encourager l'échange de connaissances. • Reconnaissance d'IC comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale en 2025.
--	--

11. ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ DES INFRASTRUCTURES, DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA CYBERSÉCURITÉ (RISQUE OPÉRATIONNEL)

Probabilité (1-5)	2 – Improbable (peu probable, mais pas imprévisible)	Total
Impact (1-5)	4 – Majeur (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux orientations stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires)	8
Cible	La cible a été atteinte.	8
Tendance <i>(Quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	La cote de ce risque demeure sans changement depuis 2021.	
Situation actuelle <i>(Comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada est vulnérable aux menaces et aux atteintes à la technologie, aux infrastructures et à la cybersécurité. • Tous les systèmes et le stockage des données ont été transférés dans le nuage. • L'organisation est protégée contre les atteintes à la cybersécurité et à l'information. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les menaces qui pourraient déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel ne comprend pas ou ne respecte pas les exigences de gestion de l'information. • Le personnel ne comprend pas ou ne respecte pas les politiques et procédures de TI. • Cyberattaques. • Destruction ou vol d'informations ou d'équipements. • Corruption ou altération de l'information. • Retrait ou perte d'informations ou d'équipements. • Divulgence d'informations. • Interruption ou déni de services. 	
Événement(s) potentiel(s) <i>(Les possibilités qui déclencher ce risque ou lui être avantageuses)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponible 	
Conséquences potentielles <i>(Les résultats positifs ou négatifs possibles si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'informations essentielles. • Incapacité de communiquer avec le personnel. • Violations de renseignements personnels. • Réputation compromise. • Non-fiabilité des services fournis au personnel, aux organismes de réglementation et aux parties intéressées. • Incapacité de réaliser les programmes, les produits ou les services. 	
Améliorations majeures <i>(Des projets avec un début et une fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas pertinent en ce moment. 	

<p>Preuves <i>(Comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les propriétés numériques d'Ingénieurs Canada font toujours l'objet de fréquentes tentatives de violations, mais aucune n'a réussi. Des protocoles de cybersécurité ont été suivis pour gérer les brèches et les vecteurs d'attaque ont été atténués. • Malgré les inévitables défaillances matérielles, aucune donnée n'a été perdue ou corrompue. Tous les systèmes de sauvegarde et autres mécanismes de sécurité ont permis de maintenir l'intégrité des données.
<p>Risque résiduel <i>(Risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Violations inconnues de la sécurité ou de l'information chez le personnel en télétravail. • L'environnement nuagique pourrait cesser de fonctionner de façon inattendue, ce qui pourrait entraîner des pertes de données, un manque de fiabilité du service, ou l'insatisfaction du personnel, des organismes de réglementation et des parties intéressées. • Nouvelles menaces émergentes (jour zéro) visant les données/infrastructures numériques. • L'équipe des TI a peu de temps à consacrer au renforcement de la sécurité, à la prévention et à la surveillance.
<p>Tolérance aux risques <i>(Le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce niveau de risque est acceptable pour le chef de la direction.</p>
<p>Contrôles supplémentaires <i>(Actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun contrôle supplémentaire n'est prévu actuellement.
<p>Amélioration continue <i>(Des activités opérationnelles sans début ni fin sont en cours pour prévenir ou atténuer le risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une campagne sur les attaques par hameçonnage et d'une rééducation du personnel à l'appui de la cybersécurité. • Politiques de TI visant les incidents de sécurité des technologies de l'information (comprenant des protocoles en cas d'atteintes à nos propriétés numériques), l'utilisation acceptable des TI et les exigences relatives aux mots de passe. • Plan de continuité des activités et processus d'évaluation annuelle. • Processus de gestion des fournisseurs et des contrats. • Sensibilisation du personnel à l'hameçonnage et à d'autres menaces de piratage psychologique. • Système de surveillance Nagios pour prévenir les défaillances. • Mise en place de systèmes de sauvegarde nuagique pour contrer les éventuels intervenants « internes » malveillants. • Système de mise à jour automatique du logiciel antivirus. • Sauvegarde automatique des fichiers stockés dans les ordinateurs portables en cas de défaillance/perte des appareils. • Maintenance du logiciel pare-feu et de la protection contre les virus et les logiciels malveillants.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Expansion continue des connaissances de l'équipe des TI en ce qui concerne la gestion et la sécurité des services nuagiques, par le biais de cours, de webinaires et d'apprentissage en ligne.• Recours à des spécialistes pour former et guider l'équipe des TI lors de déploiements sensibles ou de mises en œuvre sensibles sur le plan de la sécurité.• Des mises à jour de la licence d'exploitation d'Office 365 nous permettent de tirer parti de nouvelles fonctions de sécurité et de contrôles au point terminal.• Lancement d'un Centre de la sécurité des opérations (CSO) qui fournit des services de surveillance, de détection et de réponse 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
|--|---|

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Compte rendu du Comité sur la gouvernance		4.7
Objet :	Examiner les contributions du Comité sur la gouvernance en 2025-2026	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	<p>Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.</p> <p>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.</p>	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Denise Pothier, présidente du Comité sur la gouvernance	

Contexte

- Chaque année, lors de sa réunion de mai, le conseil demande à chacun de ses comités de présenter un rapport final décrivant ses contributions au cours de l'année écoulée.
- Le plan de travail du Comité sur la gouvernance était fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, et il a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.

Rapport de situation

- Cette année, le Comité sur la gouvernance a achevé les travaux prévus dans son plan de travail pour 2025-2026, notamment :
 - La révision de politiques du conseil et du Règlement administratif;
 - Des recommandations pour éclairer le budget de développement du conseil pour 2026-2027.
- Dix politiques ont été soigneusement examinées. Six autres ont été évaluées, mais leur examen détaillé a été reporté jusqu'à ce que des résultats supplémentaires de l'examen de la gouvernance soient disponibles pour orienter les modifications nécessaires.
- De même, après de multiples discussions, le Comité a suspendu la mise au point d'énoncés de politique ESG jusqu'après l'atelier visant à clarifier le rôle national d'Ingénieurs Canada en matière de durabilité qui aura lieu cet automne.
- En réfléchissant à son travail au cours de l'année écoulée, le Comité des ressources humaines a été invité à envisager si certaines des responsabilités actuellement attribuées au Comité RH qui recourent celles du Comité sur la gouvernance pourraient être réattribuées. Le Comité a convenu que la répartition actuelle des responsabilités restait appropriée et a décidé de ne pas proposer de changements au conseil pour le moment, en soulignant que d'éventuels changements dans la structure du conseil pourraient influencer les ajustements futurs au sein des comités.

Prochaines étapes

- Lors de sa première réunion le 15 juin, le Comité sur la gouvernance de 2026-2027 recommandera son plan de travail au conseil en octobre pour approbation. Le plan de travail sera éclairé par le processus de définition de la portée et de planification afin de répondre aux recommandations issues de l'examen de la gouvernance.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail mis à jour du Comité sur la gouvernance

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité sur la gouvernance (Politique du conseil 6.8)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	16-Jun	17-Sep-25	11-Nov-25	20-avril-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révise périodiquement ces politiques.						
Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil	Comité sur la gouvernance	Quatre fois par année	✓	✓	✓	✓
Examiner et formuler des recommandations concernant l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation	Comité sur la gouvernance	Annuellement		✓		✓
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.						
Formuler des recommandations quant à l'éducation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité	Comité sur la gouvernance	Annuellement				✓
Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				
Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.	Comité sur la gouvernance	Selon les besoins				

Inclus dans le plan de travail annuel	
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel	✓
N'est pas réalisé	x
Sans objet	--

NOTE DE BREFFAGE : POUR INFORMATION

Recommandations découlant de l'examen de la gouvernance		4.8
Objet :	Examiner le rapport final sur l'examen de la gouvernance du consultant et envisager les prochaines étapes pour donner suite aux recommandations du rapport.	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Orientation stratégique : Réaliser une fédération plus forte	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Christian Bellini, président, Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le 8 avril 2026, le conseil d'Ingénieurs Canada a discuté du *Rapport final : Examen de la gouvernance et consultation*, mis au point par Cosgrove & Co. Le rapport comporte :
 - Des recommandations de 14 changements majeurs ;
 - Plus de 50 recommandations pour étayer ces changements majeurs ;
 - Une feuille de route des changements qui propose un plan triennal global ;
 - Une phase initiale de définition de la portée et de planification pour intégrer toutes les recommandations dans un programme cohérent de « réforme de la gouvernance » ;
 - Une option pour procéder à certains changements structurels en sollicitant l'approbation de principe des membres en mai 2026.
- Pour faire avancer les prochaines étapes de l'examen de la gouvernance, le conseil a convenu de :
 - Fournir une supervision d'une phase de définition de la portée et de planification pour éclairer la séquence des décisions liées à la gouvernance.
 - Recommander aux membres lors de leur réunion annuelle (AAM) du 23 mai 2026 d'approuver, en principe ;
 - Une réduction de la taille du conseil d'Ingénieurs Canada, selon le modèle « un organisme de réglementation, un siège » ;
 - la participation d'administrateurs et administratrices indépendants au conseil d'Ingénieurs Canada.
 - Proposer des modifications au Règlement administratif concernant la composition du conseil lors d'une assemblée extraordinaire des membres le 8 octobre 2026.

Rapport de situation

- Depuis la réunion du 8 avril, les recommandations pour approuver, en principe, des modifications à la composition du conseil ont été communiquées aux membres pour examen lors de l'AAM du 23 mai. Les documents d'information sont disponibles publiquement [ici](#) et comprennent un aperçu du modèle « un organisme de réglementation, un siège » et l'inclusion d'administrateurs et d'administratrices indépendants.

- Lors de la réunion du conseil, le président du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG) donnera un compte rendu verbal sur les commentaires concernant les recommandations des conseils d'administration des organismes de réglementation.
- En prévision d'un vote affirmatif lors de l'AAM, le processus de révision du Règlement administratif pour modifier la composition du conseil a commencé et sera soumis à un examen juridique. Lorsque les révisions du Règlement administratif seront présentées pour examen et approbation au Comité sur la gouvernance, au conseil et aux membres, elles seront accompagnées des éléments suivants :
 - un plan visant à réduire la taille du conseil, qui coïncide avec la fin naturelle des mandats des administrateurs et administratrices actuels,
 - un aperçu du rôle des administrateurs et administratrices indépendants et du processus pour leur recrutement ;
 - des plans pour que le conseil mette à jour son profil de compétences afin de soutenir ses efforts de recrutement.
- Les travaux de définition de la portée et de planification sont en cours, l'objectif étant d'avoir un plan directeur préliminaire pour la réforme de la gouvernance, supervisé par le GTEG, prêt pour discussion lors de l'atelier du conseil en juin.

Prochaines étapes

- Une note de breffage et des documents d'appui seront diffusés au début de l'été pour éclairer les décisions des membres lors de leur assemblée extraordinaire, qui aura lieu le 8 octobre 2026. On s'attend à ce que les président.e.s sollicitent des directives pour le vote de leurs conseils respectifs au cours de l'été.
- Le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG) poursuivra ses travaux jusqu'à l'achèvement de son mandat tel que précisé dans la [politique du conseil 6.16](#), prévu cet automne. À ce moment-là, le Comité sur la gouvernance supervisera le plan de mise en œuvre des modifications approuvées par les membres concernant le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada (alinéa 6.16.2E(3)).
- Les mandats des membres du GTEG doivent prendre fin en décembre 2026, mais peuvent être renouvelés chaque année, si nécessaire.

Annexes

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport du Comité des ressources humaines		4.9
Objet :	Examiner les contributions du Comité RH en 2025-2026	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	<p>Responsabilité du conseil : Embauche, soutien et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.</p> <p>Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.</p>	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	<p>Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)</p> <p>Réputation ternie (risque du conseil)</p>	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Marlo Rose, présidente du Comité RH	

Contexte

- Chaque année, lors de sa réunion de mai, le conseil demande à chacun de ses comités de présenter un rapport final décrivant ses contributions au cours de l'année écoulée.
- Le plan de travail du Comité RH était fondé sur les responsabilités décrites dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des Ressources humaines* et 4.7, *Surveillance du chef de la direction*, et il a été approuvé par le conseil le 9 octobre 2025.

Rapport de situation

- Cette année, le Comité RH a achevé tous les travaux prévus dans son plan de travail, notamment :
 - Nommer des membres aux comités du conseil ;
 - Superviser le programme de développement des administrateurs et administratrices ;
 - Superviser les évaluations annuelles des administrateurs et administratrices ;
 - Superviser la planification de la relève du chef de la direction et l'élaboration des objectifs qu'il doit atteindre ;
 - Effectuer l'évaluation annuelle du chef de la direction ;
 - Examiner les résultats du sondage triennal sur l'engagement des employés avant sa présentation au conseil.
- En réfléchissant à son travail au cours de l'année écoulée, le Comité des ressources humaines a été invité à envisager si certaines de ses responsabilités liées à la gouvernance pouvaient être transférées au Comité sur la gouvernance. Aucune objection n'a été formulée.
- Le Comité RH a également formulé les recommandations suivantes pour l'année prochaine :
 - La taille actuelle du comité demeurera la même ;
 - Une version préliminaire des objectifs du chef de la direction sera présentée au conseil en décembre ;

- Le Comité RH doit confirmer les recommandations finales pour les objectifs du chef de la direction lors d'une réunion tenue en janvier ;
- La version finale des objectifs du chef de la direction sera de nouveau présentée au conseil en février pour approbation.
- Le Comité RH a également discuté de la nécessité qu'un administrateur ou administratrice du conseil continue de servir de champion ou championne 30 en 30, en soulignant que la mise en œuvre de l'initiative 30 en 30 est désormais en cours. Il a été proposé de mettre fin à ce rôle.

Prochaines étapes


- Lors de sa première réunion le 23 mai, le Comité RH de 2026-2027 recommandera son plan de travail au conseil en octobre pour approbation.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité des ressources humaines

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-Juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	3-déc-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(3) Élaborer des politiques du conseil qui s’harmonisent avec les valeurs de l’organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.										
Examiner chaque année les politiques permettant d’assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d’Ingénieurs Canada ;	Comité RH	Annuellement			✓					
(4) Embaucher, soutenir et évaluer le ou la chef de la direction afin qu’il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d’Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.										
Recommander à l’approbation du conseil les membres d’un Comité de recherche d’un chef de la direction au besoin. Les membres du comité RH peuvent être également les membres du Comité de recherche d’un chef de la direction.	Comité RH	Selon les besoins	--	--	--	--		--	--	--
Examiner les plans de relève du chef de la direction chaque année. Confirmer chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève pour ses subordonné.e.s direct.e.s	Comité RH	Annuellement			✓					
Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			Examiner les objectifs préliminaires	Recommandation au conseil				
Examiner les objectifs annuels du chef de la direction pour	Conseil	Annuellement							✓	
Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction	Comité RH	Annuellement			Choisir un consultant	Rapport de rendement	Évaluation	Évaluation		
Examiner les résultats du sondage sur l’engagement des employés	Comité RH	Tous les trois ans								✓
Examiner la recommandation annuelle concernant l’incitatif à court	Conseil	Annuellement							✓	

Responsabilités du conseil (Politique du conseil 4.1) / responsabilités du Comité RH (Politique du conseil 6.12)	Conseil / comité / groupe de travail	Occurrence	24-May-25	16-juin-25	4-Sep-25	20-Nov-25	3-déc-25	11-déc-25	27-fév-26	01-avr-26
(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.										
Approuver la structure et le contenu des sondages annuels sur le rendement du conseil, des administrateurs et administratrices et des présidents, conformément aux politiques de conseil 4.12, Évaluations du conseil, 4.13, Évaluation des administrateurs et 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail	Comité RH	Annuellement pour chaque sondage			✓ Président	✓ Conseil ou administrateur ou administratrice				
Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler toute question importante au conseil.	Comité RH	Annuellement								✓
Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et se pencher sur la planification de la relève du conseil et des comités	Comité RH	Annuellement			✓					
Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs	Comité RH	Annuellement								✓
Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.										
Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, Comités et groupes de travail du conseil	Comité RH	Selon les besoins	✓							✓
Examiner les nominations en vue d'approbation	Conseil	Selon les besoins	✓	✓						
Autres travaux ou pouvoirs										
Approuver le budget pour le recrutement de ressources externes et le recrutement de ces ressources pour aider le Comité RH à s'acquitter de ses responsabilités.	Comité RH	Annuellement	✓							
Vérifier les progrès par rapport aux objectifs du chef de la direction pour l'année	Comité RH	Chaque trimestre			✓	✓				✓

Inclus dans le plan de travail annuel		N'est pas réalisé	*
Réalisé conformément au plan de travail annuel	✓	Sans objet	--
Réalisé en plus du plan de travail annuel	✓		
Partiellement réalisé conformément au plan de travail annuel			

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Élection du président élu ou de la présidente élue		6.1
Objet :	Élection du président élu ou de la présidente élue d'Ingénieurs Canada pour 2026-2027	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner (motion préliminaire/procédurale) :	<i>QUE le conseil nomme le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation d'accueil, l' Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, comme scrutateurs pour l'élection du président élu de 2026, et que les bulletins de vote soient détruits par les scrutateurs après l'élection.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Michael Wrinch, président sortant	

Contexte

- Le président élu ou la présidente élue est élu.e chaque année par le conseil d'Ingénieurs Canada, lors de sa réunion de mai.
- Les politiques du conseil 4.9, *Rôle du président*, et 6.2, *Évaluation des présidents du conseil*, décrivent les attentes par rapport aux rôles des trois présidents d'Ingénieurs Canada.
- Conformément à la politique du conseil 6.13, le président sortant :
 - a lancé un appel de mises en candidature à chaque administrateur et chaque administratrice pour le poste de président élu ;
 - a reçu une déclaration d'intérêt et le curriculum vitae de tous les candidats ;
 - a confirmé que les administrateurs et administratrices ont été élu.e.s ou mis en candidature pour siéger pendant le mandat requis ;
 - a remis au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif.
- L'information concernant les candidats a été soumise sous pli séparé aux administrateurs et administratrices seulement.
- La politique du conseil 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, décrit un processus équitable et transparent qui doit être suivi par le conseil.
- Deux scrutateurs ont été choisis conformément à la politique 6.13 du conseil.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil tienne l'élection au poste de président.e élu.e conformément à la politique du conseil 6.13, après la nomination des scrutateurs.

- Si aucun.e candidat.e n'est élu.e au terme du premier scrutin, celui ou celle qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé.e et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un.e candidat.e recueille la majorité des voix.
- Les votes par procuration ne sont pas acceptés et seuls les administrateurs et administratrices **présent.e.s** à la réunion, en personne ou virtuellement, ont le droit de voter.

Prochaines étapes

- Le mandat du président élu ou de la présidente élue d'Ingénieurs Canada commence à la fin de la réunion et se poursuivra jusqu'à la fin de la réunion de mai de l'année suivante. Après la fin de ce mandat, le président élu ou la présidente élue occupe le poste de président du conseil d'Ingénieurs Canada.

Annexe

- Les membres du conseil peuvent consulter les CV des candidats via la plateforme OnBoard.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au Comité des ressources humaines de 2026-2027		6.2
Objet :	Nommer des administrateurs et administratrices au Comité des ressources humaines de 2026-2027	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Embauche, soutient et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administratrices suivantes au Comité RH 2026-2027 :</i></p> <p><i>a. Marlo Rose</i></p> <p><i>b. Anjum Mullick</i></p> <p><i>c. Christopher Chahine, (substitut, au cas où une des personnes ci-dessus serait élue au poste de président élu ou présidente élue)</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	J. Van der Put, président d'Ingénieurs Canada	

Définition du problème/de l'enjeu

- La politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, stipule ce qui suit :
 - Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de la direction et d'au moins deux autres administrateurs.
 - Normalement, le président sortant préside le Comité, à moins que celui-ci en décide autrement.
 - Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer au moins deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Conformément à la politique du conseil 6.12 (alinéa 6.12.3(1)a)), il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu en vertu du point 6.1 de l'ordre du jour.
- Les postes de président, de président sortant, de président élu et de conseiller du Groupe des chefs de la direction ont été pourvus.
- Le Comité RH a recommandé deux (2) administratrices et une administratrice substitut pour compléter la composition du Comité RH de 2025-2026.

Action/recommandation proposée

- QUE le conseil nomme au Comité RH de 2025-2026 les administratrices indiquées ci-dessous :
 - Marlo Rose
 - Anjum Mullick

- Christopher Chahine, (substitut, au cas où une des personnes ci-dessus serait élue au poste de président élu ou présidente élue)
- Une fois ses membres approuvés par le conseil à la réunion de mai, le Comité des ressources humaines peut d'emblée entreprendre la nomination d'administrateurs et administratrices à tous les autres comités du conseil et autres affectations, de manière à les faire approuver lors de la réunion de juin du conseil.

Consultations

- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2026, on a demandé à ces derniers d'indiquer les comités et groupes de travail auxquels ils aimeraient participer et les autres rôles qu'ils aimeraient assumer. Les recommandations du Comité RH étaient fondées sur les réponses au sondage, ainsi que sur les exigences quant à la composition des comités du conseil, et sur le souhait d'atteindre un certain niveau de continuité des connaissances au sein du comité.
- Tous les administrateurs et administratrices qui ont désigné le Comité RH comme premier ou second choix pour 2026-2027 ont été pris en considération.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Comité des ressources humaines de 2026-2027 se réunira pour nommer des administrateurs et administratrices à tous les autres comités du conseil et autres affectations.

Annexe

- Aucune